

# land

## « On n'a pas à rougir »

Tête de liste Déi Gréng, Sam Tanson, ministre de la Culture dresse le bilan des cinq années passées à ce poste. Elle espère poursuivre son action

## Les législatives pour les nuls

L'étude Polindex révèle aux fractions les principales préoccupations électorales et les attentes en termes de coalition

## Zum letzten Gefecht

Vor drei Wochen ist die Kommunistische Partei erneut an einem Tiefpunkt angelangt. Eine Gruppe junger Menschen strebt nun eine Erneuerung an

## Arztpraxen als Geschäftsidee

In Esch/Alzette wirbt ein Radiologie-Zentrum mit Scanner und Mammografie für sich. Unter den Investoren ist ein Private-Equity-Fonds aus Paris

## Das Feuilleton ist tot, lang lebe das Feuilleton

Trotz einer Vielfalt an Medien nimmt die kulturelle Berichterstattung stetig ab. Ein Bericht des Kulturministeriums veranschaulicht die Lage

## Something's got to give

Les prix immobiliers ont commencé à chuter. Faut-il s'en réjouir ?

Photo : Sven Becker



# « On n'a pas à rougir »

Entretien : France Clarinval

**Tête de liste Déi Gréng, Sam Tanson, ministre de la Culture dresse le bilan des cinq années passées à ce poste. Elle espère poursuivre son action**

D'Land : *Les élections communales qui viennent de se dérouler ont vu votre parti, Déi Gréng, accusé de sérieuses baisses de résultats. Comment observez-vous cela ?*

Sam Tanson : Il faut nuancer cette affirmation. Ça dépend du point de vue. Il est clair que dans les communes du Sud, nous avons perdu proportionnellement plus de points que les autres partis. L'explication est assez limpide : il y a le phénomène de Differdange où nous étions à plus de trente pour cent aux précédentes élections communales, ce qui ne correspondait pas à l'ancrage réel des Verts dans cette commune. Nous sommes revenus à un taux d'avant Roberto Traversini. Dans l'Est et le Nord, nous avons perdu un peu, mais pas plus que le CSV ou le LSAP. Dans le centre, nous avons gagné un siège à Walferdange. Je veux par là souligner que nous ne sommes pas le parti qui a perdu le plus de voix, ni le parti qui a perdu le plus de sièges. Bien entendu, nous aurions préféré gagner, mais ce n'est pas aussi mauvais que certains le disent.

*Quelle image cela donne-t-il de la politique des Verts ?*

On entend tout et son contraire. D'un côté, on nous dit qu'il faut nous concentrer de nouveau sur nos sujets-phares comme la biodiversité ou la politique climatique. Mais j'observe que tous les ministères dont nous avons la charge ont un lien avec ces questions qui ont prévalu à la création du parti : le logement, la mobilité, l'énergie mais également les droits fondamentaux. Ces aspects ont un impact sur le bilan climatique et sur le monde que nous voulons laisser aux générations futures. D'autres nous disent que tout le monde fait de l'écologie et que nous ne serions pas assez singuliers. Cela me fait sourire quand je lis certains programmes qui se montrent très légers et très timides, estimant qu'il ne faut pas que la politique climatique domine d'autres politiques. Au contraire, nous considérons que la politique climatique n'exclut pas une politique du logement, qu'une politique de développement économique peut aller de pair avec la protection de nos ressources... Ces politiques ne s'excluent pas. Je vois que certains partis se donnent un air vert, mais dans le concret, ce sont les intérêts particuliers qui dominent. Nous sommes le parti qui s'engage de manière transversale sur les questions climatiques et de la protection de l'environnement.

*Un changement de stratégie doit-il s'opérer en vue de la campagne des législatives ?*

Non. Déi Gréng continue à mettre en avant les sujets qui ont poussé à la création du parti, il y a trente ans. Ce sont les questions qui vont régir notre futur : l'environnement, le climat et les droits fondamentaux. On ne va pas changer de paradigme, ce sont toujours les sujets qui nous préoccupent le plus. En d'autres termes : Comment penser le Luxembourg de demain avec tous les défis qui se posent à nous. Nous sommes dans une phase de crises, après la pandémie et avec la guerre, l'inflation, et le dérèglement climatique. Ces crises sont bien là et on ne peut pas les ignorer. Il faut penser le Luxembourg par rapport à ces problématiques. La pandémie nous a montré la vulnérabilité de nos droits fondamentaux et l'importance de la mesure de l'intérêt supérieur. Le risque d'une guerre plus large nous oblige à repenser les questions de défense. La crise inflationniste nous appelle d'être vigilants envers les plus faibles. Le Luxembourg connaît un risque de pauvreté élevé au et un coût de la vie cher. Nous sommes un pays multiple et nous ne pouvons pas faire une politique uniquement pour certaines catégories de la population.

*Vous êtes tête de liste au niveau national. Avez-vous hésité avant d'accepter ?*

Il était déjà assez clair que je serai la tête de liste de la circonscription Centre, ce qui donne déjà des responsabilités et une visibilité importantes. Malheureusement, je n'ai pas hésité quand on m'a proposé de mener la liste au niveau national (rires). Mais à la condition que l'on travaille en équipe, en collectif et c'est ce qu'on est en train

« Certains partis se donnent un air vert, mais dans le concret, ce sont les intérêts particuliers qui dominent »

de faire. Je travaille avec les présidents du groupe parlementaire et du parti pour organiser la campagne, les listes, le programme. C'est un processus participatif qui prend en compte notre équipe très diverse qui bénéficie à la fois de l'expérience d'un François Bausch et de l'énergie de plus jeunes qui sont le futur du parti. Le programme a été établi par le comité exécutif, puis envoyé à tous les membres. Il a été rediscuté et sera voté samedi, lors de notre congrès.

*Si Déi Gréng fait partie de la prochaine coalition gouvernementale, voudriez-vous garder le ressort de la culture ?*

Je me suis vraiment battue pour être ministre de la Culture. Mon parti voulait que je sois membre du gouvernement, mais ce poste n'était pas facile à avoir dans le jeu des attributions de la coalition. C'est un secteur qui me tient énormément à cœur et qui me donne beaucoup. Je sais ce qu'il faut encore faire et ce que je pourrais faire pendant les cinq prochaines années. Il y a énormément de projets en cours que j'aimerais bien voir aboutir.

*Cette semaine ont lieu les Assises culturelles où vous dressez le bilan de votre action [l'entretien a été réalisé lundi après-midi]. Quels sont les aspects qui marquent ce bilan ?*

C'est un exercice important de faire un bilan après presque cinq ans au ministère de la Culture et à mi-parcours du Plan de développement culturel (*Kulturentwicklungsplang* 2018-2028, ndlr). Quand on est dans l'action au quotidien, on a la tête dans le guidon et on oublie parfois ce qui a été fait tellement les choses vont vite. La pandémie nous semble déjà loin alors que le vécu de ces moments, les décisions que nous avons dus prendre, le soutien très fort que nous avons donné à la scène culturelle ont des conséquences importantes aujourd'hui. Plus globalement, en regardant le travail que nous avons mené – et j'insiste sur le nous, car c'est un travail collectif avec l'ensemble de l'équipe du ministère qui est une petite équipe – je me dis qu'on a fait vraiment beaucoup d'efforts. De manière quantitative, un nombre de lois ne veut pas dire grand-chose, mais je note que nous avons fait voter autant de lois durant cette période législative que pendant les deux précédentes prises ensemble. En plus, il s'agit de lois de substance, pas seulement des transpositions de directives ou de conventions européennes. Je peux citer en vrac, Kultur:LX, le congé culturel, les mesures sociales pour artistes et intermittents du spectacle, les instituts culturels, les établissements publics (le vote a eu lieu ce jeudi, ndlr) ou la loi sur le patrimoine culturel, sans oublier les lois de soutien pendant et après la pandémie. On n'a pas à rougir de ce bilan.

*Un des projets que vous avez porté est la loi sur la protection du patrimoine. Pourquoi était-ce si important ?*

Beaucoup de travail avait déjà été réalisé, mais effectivement nous avons été au bout de cette procédure de longue haleine qui a nécessité de négocier avec d'autres ministères. On est aujourd'hui au début de ce processus d'inventaire commune par commune qui est désormais inscrit dans la loi. On a doublé les effectifs des instituts chargés de l'archéologie et du patrimoine. On a donné un statut au patrimoine mobilier et

au patrimoine immatériel. Il est important de valoriser ainsi ce qui fait la richesse et la singularité du Luxembourg : nos savoirs, nos cultures, nos créations, nos bâtiments qui racontent une histoire et donnent un cadre de vie à des communes. Nous n'avons pas suffisamment préservé ce patrimoine pendant les dernières décennies, comme on le voit dans de nombreux villages, notamment au nord du pays, où le caractère agricole qui fait partie de notre histoire a été balayée. Il en va de même pour le patrimoine industriel qui a joué un rôle important dans notre histoire économique et sociale. Nous devons préserver ces lieux, les valoriser, les réinventer, les utiliser pour d'autres fonctions. Cela permet de penser en termes de durabilité. Si on ne détruit pas toujours tout, cela réduit la quantité de déchets gris et offre une empreinte écologique moins défavorable.

*Plusieurs lois, disons sociales, ont été votées pour soutenir les artistes. Est-ce qu'on est au bout de ce qu'il faut faire ?*

On n'est certainement pas au bout. Nous avons avancé sur des étapes importantes et nécessaires. En regardant en arrière, on constate un processus de professionnalisation des artistes et des structures qui les produisent, les accueillent et les distribuent. Le rôle du ministère de la Culture est double. D'un côté, nous nous devons de soutenir les pratiques amateurs (fanfares, chorales, tissus associatif), car elles sont le lieu de la cohésion sociale sur le terrain. Mais d'un autre côté, la fonction de l'artiste professionnel est cruciale pour la société. Les artistes sont les premiers à soulever les questions qui nous touchent, qui poussent sur les points où ça fait mal et qui arrivent à le faire avec une manière disons joueuse, poétique. Ce sont les artistes qui nous font découvrir le monde, nous font voyager. J'ai lu énormément dans ma jeunesse et j'ai l'impression d'avoir vécu beaucoup de vies et d'avoir voyagé grâce à la littérature et aussi grâce au cinéma. C'est un impact qu'il ne faut pas négliger : l'art nous permet de gagner en empathie et en vécu. L'artiste est un pilier de la société. Il faut donc le soutenir économiquement pour qu'il puisse se consacrer à son art, avoir le temps disponible pour la réflexion, la création et arriver à un certain niveau. On espère qu'ils gagnent suffisamment d'argent par leur travail, mais la possibilité d'avoir recours à une aide leur donne un élément de sécurité qui leur permet d'être plus sereins. Je trouve que c'est normal que l'État fasse cet effort.

*Les artistes sont-ils assez rémunérés pour leur travail ?*

Nous avons entamé des discussions que l'on peut appeler tripartites. Elles mettent autour de la table les artistes, les institutions qui les produisent ou les accueillent et le ministère pour trouver une rémunération juste pour les artistes. Cela pose la question du financement des institutions. Elle plaident pour avoir plus de moyens pour mieux payer les artistes. Ces discussions avancent, facilitées par le fait que les artistes sont désormais fédérés dans diverses associations qui les représentent. Je crois qu'aujourd'hui tous les secteurs de la création artistique sont organisés en associations, fédérations ou réseaux.

*Les avancées du Plan de développement culturel sont mesurées régulièrement. Où en est-on ?*

Globalement, soixante pour cent des recommandations ont été réalisées alors qu'on est à la moitié de la période. À peu près tous les domaines ont été entamés. C'est très encourageant, mais il ne faut pas baisser les bras. Les aspects qui ont le mieux avancé sont ceux qui concernent la gouvernance, le soutien à la création ou à la professionnalisation.

*Quels sont les aspects qui doivent encore être développés ?*

Un chantier qui doit encore avancer, est la professionnalisation des sites patrimoniaux qui sont en grande partie gérés par des bénévoles. Il faudra mieux mettre en valeur ces sites comme les



Oliver Haines

Sam Tanson, lundi après-midi au ministère de la Justice

châteaux, le site gallo-romain de Dalheim ou la crypte archéologique qui se trouve sous la Cité judiciaire... Un autre domaine où il faut encore travailler est celui des relations avec les communes. Peu d'entre elles ont déjà établi un plan de développement culturel pour leur territoire, ce que nous voulons encourager pour ensuite signer avec elles des pactes culturels. Il y a aussi matière à légiférer le soutien aux sociétés commerciales du secteur culturel, comme les organisateurs de concerts, les librairies, les disquaires, les éditeurs, les galeries d'art, les producteurs... En suivant les lois européennes, on ne peut pas simplement attribuer un subside.

Quelle sera la suite ?

Le plan de développement culturel ne court que jusqu'en 2028. Il faut dès maintenant le retravailler pour voir quels sujets ont changé, quelles questions il faut intégrer. Mais il me semble primordial de garder cette approche de dialogue avec le terrain, notamment à travers les assises sectorielles. Je suis très fière de ce dialogue.

Ce premier Plan de développement culturel s'attarde surtout sur les structures et les artistes. Qu'en est-il du public et du non-public ?

Un premier aspect est de connaître ce public. Nous avons relancé les études statistiques pour savoir où on en est dans les fréquentations des lieux et événements et pour avoir une vue plus scientifique. Ainsi, l'étude sur la fréquentation des musées nous confirme qu'il est primordial de mener les enfants dès leur plus jeune âge vers les musées. Si on va au musée avec ses parents, il est à peu près sûr qu'on y retournera en tant qu'adulte. Si on y va en tant qu'écolier, cela a aussi un impact important. De grands efforts ont été entrepris par rapport à l'accessibilité au niveau des prix. Mais il reste une barrière psychologique ou sociale. Pour la lever, l'accès à la culture dès le plus jeune âge est vraiment essentiel. C'est un défi de travailler aussi étroitement que possible avec le ministère de l'Éducation que ce soit pour amener les élèves vers la culture à l'extérieur – ce qui se fait assez facilement dans le primaire, moins au lycée – mais aussi de proposer plus de culture au sein des enseignements. Cet aspect dépend du bon vouloir des enseignants car la culture n'a pas de place fixe dans les programmes, sauf pour certaines sections spécifiques. Il faudrait donc que la culture ait sa place dans l'enseignement au même titre que d'autres matières.

De l'action des ministres de la Culture, on retient généralement l'ouverture de nouveaux lieux, la construction de nouveaux bâtiments. À part la première pierre des Archives nationales, vous n'avez pas lancé de nouveaux chantiers...

Sans être au stade de la « première pierre », il y a plusieurs chantiers en cours pour donner une nouvelle affectation à des lieux existants. Je pense à la Villa Louvigny qui, après le déménagement du ministère de la Santé, a été affectée à

En mars dernier, Sam Tanson était désignée tête de liste nationale pour Déi Gréng

la Culture. Nous avons beaucoup avancé sur ce dossier. Il est prévu que Kultur:LX s'y établisse de même qu'une institution qui gère les lieux. L'idée est de proposer un lieu dédié à la création, avec des espaces de répétition, d'autres où l'on peut se réunir, ainsi que des locaux pour les différentes fédérations. L'interaction avec le public est aussi prévue, non pas avec une programmation dédiée, mais plutôt pour donner l'occasion de montrer des travaux en cours. Bien sûr, la magnifique salle art déco sera utilisée pour des spectacles.

Qu'en est-il du Bâtiment Schuman ?

Le bâtiment Schuman, n'est pas uniquement lié à la culture. Nous avons déjà remis un programme de nos besoins à l'Administration des bâtiments publics. Il y aura des espaces destinés aux différentes institutions culturelles qui ont besoin d'espaces supplémentaires pour des bureaux, des salles de formation ou pour accueillir les enfants. Le Trois-CL, qui va devenir un établissement public en tant que Maison de la danse, aura aussi besoin d'un espace spécifique. On envisage aussi une ressourcerie, un stock de décors, accessoires et costumes pour éviter aux théâtres de devoir toujours en produire plus. À propos de stock, il y a aussi le projet d'un dépôt national où tous les musées pourraient entreposer leurs collections. Le projet avance du côté de Neischmelz à Dudelange.

Le budget du ministère de la Culture est en augmentation, mais de manière relative, il n'atteint toujours pas le fameux « un pour cent ». Pourquoi ça stagne ?

Certes, nous n'avons pas encore atteint le un pour cent du budget de l'État souvent cité en objectif. Mais en cinq ans, nous avons néanmoins progressé de 26 pour cent pour atteindre les 183 millions pour l'année 2023, et ce malgré la nouvelle affectation de l'important poste de l'enseignement musical à l'Éducation en 2018.

Avez-vous des regrets, des dossiers qui n'ont pas été mis sur la table ?

Ce n'est pas vraiment regret, mais je trouve dommage que le cinéma ne fasse pas partie des attributions du ministère de la Culture. J'étais tellement contente d'arriver à être ministre de la Culture que je n'ai pas ensuite commencé des discussions pour que le cinéma fasse aussi partie du ministère. C'est pourtant un débat qui devra être mené. Le cinéma est bien un élément essentiel de la culture, et c'est un secteur où le Luxembourg a prouvé sa valeur, y compris au niveau international. C'est un secteur qui aurait toute sa place au ministère de la Culture, d'ailleurs beaucoup d'acteurs du secteur (pas au sens des comédiens, hein) s'adressent au ministère de la Culture quand ils ont des soucis ou des revendications. Il y aura un besoin de clarification, même si c'est très clair qu'à l'heure actuelle, le ministre qui est en premier lieu en charge du cinéma, c'est le Premier ministre. ●



## Avis

### Circonscription électorale Sud Élections pour la Chambre des Députés du 8 octobre 2023

#### Présentation des listes de candidats :

- Le Juge de paix directeur de la Justice de paix d'Esch-sur-Alzette, Présidente du bureau principal de la circonscription électorale Sud pour les élections législatives du dimanche 8 octobre 2023 recevra les présentations de candidats et les désignations des témoins, en son bureau à la Justice de paix d'Esch-sur-Alzette, Place Norbert Metz, L-4239 Esch-sur-Alzette, **les lundi 17 juillet 2023, mardi 18 juillet 2023 et mardi 8 août 2023 chaque fois de 15 à 18 heures ;**
- Le dernier délai utile pour faire les présentations est le 9 août 2023 de 17 à 18.00 heures. Passé ce délai, aucune présentation de candidats ne sera plus recevable ;
- Pour obtenir les formulaires destinés à la présentation des listes des candidats, les intéressés sont priés de contacter les secrétaires du bureau principal de la circonscription électorale Sud aux numéros 53 05 29 - 666 ou - 313.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2023  
Le Juge de paix directeur  
Annick Everling

## Instructions au sujet des candidatures :

- Les listes sont constituées pour chaque circonscription par des partis politiques ou des groupements de candidats qui, par une déclaration signée par eux, acceptent la candidature dans cette circonscription. Les candidats sont présentés conjointement soit par cent électeurs inscrits dans la circonscription, soit par un député élu dans la circonscription, sortant ou en fonction, soit par trois conseillers communaux élus dans une ou plusieurs communes de la circonscription ;
- Chaque liste doit être déposée par un mandataire désigné par et parmi les présents de la liste et qui remplit tous les autres devoirs qui lui sont imposés par la loi électorale. En cas de présentation par un député ou par trois conseillers communaux, le mandataire est désigné par les candidats soit parmi les candidats de la liste, soit parmi les élus qui la présentent ;
- La liste comprend le nom, prénoms, sexe, profession et domicile séparément pour les candidats et les présents ;
- Un candidat et un présentant ne peuvent figurer que sur une seule liste dans la même circonscription. Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription ;
- Une liste ne peut comprendre un nombre de candidats supérieur à celui des députés à élire dans la circonscription ;
- Toute candidature isolée est considérée comme formant une liste à elle seule ;
- Chaque liste doit porter une dénomination. Si différentes listes portent des dénominations identiques, les mandataires sont invités à établir les distinctions nécessaires ;
- Toute liste doit être déposée au plus tard le **9 août 2023, avant 18.00 heures.**

#### Conditions d'éligibilité :

Pour être éligible, il faut :

- 1° être Luxembourgeois ou Luxembourgeoise ;
- 2° jouir des droits civils et politiques ;
- 3° être âgé de dix-huit ans accomplis au jour de l'élection ;
- 4° être domicilié dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Lors de la présentation des candidats, le mandataire de la liste peut désigner, pour assister aux opérations de vote, un témoin et un témoin-suppléant au plus pour chacun des bureaux de vote choisis parmi les électeurs de la commune.

Pour des raisons d'organisation et pour permettre au bureau principal d'effectuer les vérifications imposées par la loi, les partis politiques ou les groupements de candidats sont priés de téléphoner au 53 05 29 - 666 ou - 313 pour fixer un rendez-vous pour le dépôt des listes.

ÉDITO

# Taj Mittal

Pierre Sorlut

Jeudi dernier, Lakshmi Mittal a daigné s'afficher à Luxembourg aux côtés du Premier ministre Xavier Bettel (DP). Le fondateur de l'empire éponyme de l'acier n'avait plus été vu depuis belle lurette au Grand-Duché, pourtant siège international d'ArcelorMittal. L'intéressé vit reclus dans sa luxueuse résidence de *non-dom* sur Kensington Palace Gardens que les Londoniens ont baptisé « Taj Mittal ». Les apparitions du magnat indien aux côtés du chef du gouvernement luxembourgeois, régulières celles-là, ont eu lieu ces dernières années à Davos, au sommet réunissant les grands de la planète business. La venue du multimilliardaire septuagénaire dans la capitale luxembourgeoise, accompagné de son fils Aditya, à la tête d'ArcelorMittal depuis 2021, tient à la pose de la première pierre du futur siège de l'entreprise. Voilà sept ans que le groupe international se fait désirer sur le plateau du Kirchberg.

En 2016, Xavier Bettel avait obtenu de Lakshmi que le géant bâti sur Arcelor en 2006 conserve son ancrage luxembourgeois. Le libéral avait préparé le terrain en 2014 en reprenant le château de l'Arbed devenu passoire énergétique (pour une centaine de millions d'euros). Puis s'est ouvert un marchandage opaque : engagement de l'État dans la recapitalisation de l'entreprise (65 millions d'euros), rachat d'une quinzaine d'hectares de friches à Esch, Pétange et Wiltz (pour combien ?), deux sièges au conseil d'administration du groupe (occupés par Michel Wurth et Etienne Schneider), vente d'un terrain au Kirchberg (bail emphytéotique de 75 ans) sans passer par la procédure d'offre publique. Le sidérurgiste pouvait amortir cette dernière acquisition, qui a coûté 92 millions d'euros, en s'associant à un co-investisseur pour exploiter les quarante pour cent de la surface totale qu'ArcelorMittal et sa *spin-off* de l'acier inoxydable, Aperam, n'occuperont pas. Le dépôt en février, à la surprise générale, du projet de loi sur la participation de l'État au financement de la tour d'ArcelorMittal, K22, a laissé penser que le prix en avait repoussé plus d'un.

Le coût total de la construction payée pour moitié par de l'argent public s'élève à 547 millions d'euros, soit 15 000 euros le mètre carré de bâtiment administratif. Cinquante pour cent de plus que le prix qu'accepteraient les investisseurs du marché de bureaux dans le contexte actuel, selon un spécialiste (*d'Land*, 24.02.2023). « C'est extrêmement cher », s'étouffe Laurent Mosar (CSV), qui annonce que son parti votera contre le projet de loi de financement la semaine prochaine (si le texte est soumis). Sollicité par le *Land*, le ministère d'État louvoie quand il s'agit de désigner le ministre endossant la responsabilité des négociations. On aurait pu s'attendre à ce que Mittal offre une contrepartie d'intérêt public, par exemple une partie des treize hectares de friches d'ArcelorMittal à Dommeldange, dans la capitale, pour aider la politique du logement (*d'Land*, 18.09.2020).

Les dossiers travaux publics, tout comme ceux impliquant le Fonds d'urbanisation du Kirchberg, relèveraient de la responsabilité du ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François Bausch (Déi Gréng), nous explique le cabinet du Premier ministre. « Le conseil de gouvernement a été saisi du dossier, comme ce dernier a différentes dimensions : politique économique, travaux publics et développement du plateau de Kirchberg, ou encore finances publiques, pour en avaliser la teneur générale et pour adopter l'avant-projet de loi de financement relative à l'investissement public dans ce projet », précise encore la porte-parole de Xavier Bettel. Avant de conclure : « L'État démontre ainsi son attachement à l'implantation luxembourgeoise du siège social mondial d'ArcelorMittal et aux facilités de production du groupe sidérurgique au Luxembourg. » Nous y voilà. L'empreinte industrielle d'ArcelorMittal au Grand-Duché s'étiole d'année en année. Mais le maintien de ses services administratifs et financiers revêt, lui, une importance stratégique. Avec le logement, le bien-être économique constitue le binôme des principales préoccupations de l'électorat luxembourgeois, nous dit le Polindex présenté cette semaine (lire ci-contre). Le mausolée en acier érigé au Kirchberg est à l'image d'un pays au service de la finance internationale et de la fonction publique.

NATIONALWAHLEN

## Diverse Kandidat/innen

Während die LSAP bei den Kammerwahlen im Südbezirk größtenteils auf (alt-)bewährte Kräfte setzt und einige junge und bei Wahlen noch unerfahrene Hoffnungsträger (Max Leners, Max Molitor) aufbietet, sowie neue Kandidat/innen, die sich durch ihr gutes Resultat bei den Gemeindewahlen empfohlen haben, wie Liz Braz, Enesa Agovic (Foto: Luc Laboulle), Thierry Wagner, Zenia Charlé und Isabella Golinska, sieht das im Zentrum etwas anders aus. Mit dem CHL-Direktor Romain Nati und dem Santé-Direktor Jean-Claude Schmit präsentieren die Sozialisten direkt zwei potenzielle Nachfolger für Paulette Lenert im Gesundheitsministerium. Etwas überraschend ist auch, dass Fabienne Dimmer, die erst vor drei Wochen in den Düdelinger Gemeinderat gewählt wurde, im Zentrum antritt. Von der Hauptstadtlste sind direkt vier Kandidat/innen dabei, von denen am 11. Juni nur zwei gewählt wurden. Das Zentrum ist bekanntlich der schwächste Bezirk der LSAP. Bei den Gemeindewahlen war sie nur in Steinsel stärkste Partei, 2018 war das Zentrum der einzige Bezirk, in dem sie in keiner Gemeinde die meisten Stimmen erhielt.

Enttäuscht zeigt sich derweil die LSAP-interne Arbeitsgruppe Sozialistes pour l'intégration et la citoyenneté. Um mehr Diversität auf die Listen zu bekommen, hatte sie in drei der vier Bezirke insgesamt sechs Kandidat/innen mit Migrationshintergrund vorgeschlagen. Die Walferdinger Gemeinderätin Henoké Courte-Wolde, mit der die LSAP sich stabilisieren konnte, lehnte eine Kandidatur jedoch ab; Clae-Präsident Sosthène Lembella wurde von der Wahlkommission nicht berücksichtigt, wohl weil er bei den Gemeindewahlen in Pétingen Letzter wurde, obwohl er sein persönliches Resultat gegenüber 2017 verbessern konnte. Gleiches gilt für Thierno Diallo, der sich am 11. Juni in Hesperingen im hinteren Mittelfeld klassierte, und Emanuel Kamura, der sich in Esch ein besseres Resultat erhofft hatte. Tatsächlich tritt die für Chancengleichheit engagierte LSAP nun in sämtlichen Bezirken ganz ohne afrikanischstämmige Kandidat/innen an. .ll

P E R S O N A L I E N



### Eric Zemmour,

politicien français d'extrême droite, a tenu un meeting ce lundi soir sur les rives de Clausen. Une cinquantaine d'autoproclamés

« patriotes », plutôt jeunes et plutôt BCBG, se sont réunis dans la Brauerei, drappée dans les couleurs bavaroises à l'occasion des « Frühlingswien ». Avant de descendre dans les faubourgs disneyifiés de Clausen, Zemmour était monté dans une salle privative du Royal Hamilius pour y échanger avec les « cadres » Benelux de son parti Reconquête et commander à déjeuner au Restaurant Rooftop SixSeven. Le lendemain, il a rencontré le député Fernand Kartheiser de l'ADR (« parti qui se bat pour la sauvegarde du Luxembourg », écrit le politicien français sur Twitter), avec lequel Zemmour compte « défendre l'Europe civilisationnelle ». Au premier tour de la présidentielle, le polémiste islamophobe avait récolté 10,5 pour cent des votes au Luxembourg (contre 7,2 pour cent en France). Une percée parmi les expats qui parut d'autant plus absurde que les partisans de Zemmour scandaient « remigration » à leurs meetings en France. Ce résultat reflète la composition sociologique d'une partie non-négligeable des expats français travaillant sur la place financière, mais également dans les institutions européennes. (En amont de l'élection présidentielle, *L'Essentiel* révélait que des affiches pro-Zemmour avaient été collées sans autorisation dans les couloirs de l'École européenne de Mamer.)bt

### Christine Schweich

2013 für Dan Kersch nachgerückte frühere Monnericher Bürgermeisterin, mit der die LSAP 2017 und 2023 bei den Gemeindewahlen jeweils über zehn Prozent, insgesamt drei Sitze und die Mehrheitsbeteiligung in Monnerich verlor, hat sich in dieser Woche dazu entschieden, zur DP zu wechseln. Laut der Monnericher LSAP-Sektion lag das daran, dass ihre Partei sie nicht für die Kammerwahlen aufstellen wollte. Ihr als LSAP-Spitzenkandidatin gewonnenes Gemeinderatsmandat wollte sie mit zur DP nehmen, was nicht nur der LSAP, sondern auch der CSV missfiel, wodurch die eigentlich schon beschlossene Weiterführung der Koalition

mit der DP fast gescheitert wäre. Schließlich ist man sich einig geworden, dass die hohe Beamtin im Landwirtschaftsministerium künftig als Unabhängige im Monnericher Gemeinderat tagen wird. Ob die DP sie nun mit in die Kammerwahlen nehmen wird, steht noch offen. Als zuverlässige Kandidatin empfohlen hat sie sich mit ihrer Aktion jedenfalls nicht. ll

G E S E L L S C H A F T



### Nicht nachweisbar

Die von der Sozialarbeiterin Enij Ismaili und Französischlehrerin Sandra Dessi gestartete Petition zum Verbot von Jungfräulichkeitsbescheinigungen hat 5 000 Unterschriften überschritten und wird somit im Parlament debattiert werden. Die beiden Frauen waren in den vergangenen Jahren am Gymnasium in Belval mit zwei Fällen konfrontiert, in denen Schülerinnen an sie herantraten, weil deren Eltern, insbesondere ihre Mütter, ein solches Zertifikat von ihnen verlangt hatten. Sie sehe, welche Ängste das bei den jungen Frauen auslöse und mit welchen Problem sie dadurch konfrontiert seien, sagt Enij Ismaili. Frauenärzte haben solche Zertifikate in der Vergangenheit auch hierzulande ausgestellt, mitunter aus Sorge um die Konsequenzen für die jungen Frauen. Es sei Enij Ismaili wichtig, klarzustellen, dass es nicht um eine religiöse Glaubensgemeinschaft gehe: Die Obsession, dass eine Frau einen gewissen Wert hat und dieser verloren geht, gebe es in allen Kulturen. Sie hält eine bessere Aufklärungsarbeit für

unumgänglich. Medizinisch ist es nicht verlässlich möglich, festzustellen, ob eine Frau Geschlechtsverkehr hatte oder sonst sexuell aktiv ist. Die WHO qualifiziert die Untersuchung als eine Verletzung der Menschenrechte, in Frankreich ist das Ausstellen einer Bescheinigung seit August 2021 per Gesetz verboten – eine Entscheidung, die von feministischen Organisationen dort nicht nur begrüßt wurde. Sie argumentierten, man verlagere das Problem, ließe die Mädchen und Frauen allein und könne sie so möglicherweise schlechter vor Gewalt in der eigenen Familie schützen. Hierzulande hat das CID Gender sich mit der Petition solidarisiert und eine „sexistische Doppelmoral“ in einem „Fräie Mikro“ auf *Radio 100,7* angeprangert. sp

C A T T E N O M

### Souverain

Atmosphère tendue à la 21e réunion de la « Commission mixte franco-luxembourgeoise de la sécurité nucléaire », qui s'est tenue le 22 juin dans la banlieue parisienne. La délégation luxembourgeoise y a exprimé « ses préoccupations » au sujet de la corrosion de certaines tuyauteries à Cattenom, et « de façon générale » sur la poursuite de fonctionnement de cette centrale au-delà de quarante ans. La délégation française a répliqué en « rappelant que les choix énergétiques de chaque pays relevaient de décisions souveraines », lit-on dans le communiqué officiel. Ambiance électrique... bt



E S C H / A L Z E T T E

### Meris und Mandy teilen

In Esch/Alzette haben CSV, DP und Grüne diese Woche ihre Koalitionsverhandlungen erfolgreich abgeschlossen und die Ressortaufteilung vorgestellt. Änderungen gegenüber der vorigen Legislaturperiode gibt es nur wenige. Wie vor den Wahlen versprochen, hat Meris Sehovic das Mobilitätsressort übernommen, das die Grünen 2011 in Esch abgegeben hatten. Auch um Schule und Kinderbetreuung werden sie sich künftig kümmern, was bislang die CSV tat. Zwar haben die Grünen einen Sitz in Esch verloren, ohne sie hätten CSV und DP jedoch keine Mehrheit erreicht. Sehovic hat sein Schöffinnenmandat vorsichtshalber mit Mandy Ragni geteilt, denn schon bald wird er für die Grünen neben Umweltministerin Joëlle Welfring als Ko-Spitzenkandidat im Südbezirk in den nationalen Wahlkampf ziehen. Als solcher wäre er natürlich ein heißer Anwärter auf einen Ministerposten, sollten die Grünen wieder in die Regierung kommen. Sollte das mit dem Ministeramt nichts werden, stehen nächstes Jahr noch die Europawahlen an, bei denen Sehovic 2019 hinter Tilly Metz den zweiten Platz belegte. ll

# Les législatives pour les nuls

Pierre Sorlut



**Un bureau  
de vote à  
Bonnevoie le  
11 juin dernier  
pour les  
communales**

## L'étude Polindex révèle aux fractions les principales préoccupations électorales et les attentes en termes de coalition

« Cent slides pour bien mener sa campagne ». Voilà à quoi s'apparente l'étude Polindec présentée lundi par le politologue Philippe Poirier au bureau de la Chambre des députés. Il s'agit d'un sondage d'une précision rare sur les attentes du corps électoral. Il a été réalisé en marge des élections communales, entre le 6 et le 20 juin par la chaire de recherche en études parlementaires, en association avec l'institut lles. Sa présentation cette semaine et la diffusion des 105 slides (que le *Land* a consultés) à une sélection de parlementaires de tous bords offrent aux partis des informations très puissantes avant les vacances d'été et alors même qu'ils élaborent leurs programmes électoraux. La rentrée de septembre marquera l'entrée d'un tunnel de campagne qui débouchera rapidement sur les législatives, le 8 octobre. Philippe Poirier, titulaire de la chaire de recherche en études parlementaires de la Chambre des députés, en est conscient. Dans un email envoyé aux participants à la réunion de lundi (et dans lequel il regrette que des éléments aient fuité), il propose de présenter tous les résultats plus en détails, « par groupe et par sensibilité parlementaires » entre le 20 juillet et le 31 août. « Dans le respect des règles d'équité de traitement et du règlement général sur la protection des données », précise-t-il. Ce qui pose toutefois la question de l'accès à ces informations pour les candidats et partis qui ne siègent pas (encore) à la Chambre. Mais une conférence de presse se dessinera...

1 058 électeurs, dont un demi-millier de « concitoyens » étrangers (presque la moitié), ont été sondés. Quasiment 6 000 personnes ont reçu l'invitation à participer. La durée médiane pour répondre au questionnaire s'élève à 44 minutes. (Ce qui laisse penser à un éventuel biais dans la mesure où une personne qui se fout éperdument de la politique et qui ne s'informe pas sera moins encline à l'avouer). Le but : comprendre les transformations des valeurs individuelles et collectives des citoyens luxembourgeois et résidents étrangers, examiner les rapports à la démocratie, aux institutions, à l'économie et à la société civile. Et, plus généralement, comprendre les déterminants du vote, les comportements politiques et les représentations sociales.

Des diagrammes en camembert mêlés à des encadrés conduisent à des constats d'ordre générique. La démocratie (et ses piliers institutionnels) serait toujours solide avec un état de satisfaction général, 70 pour cent, du fonctionnement démocratique national. Pour celui de l'UE, le score se limite à 44 pour cent. 68 pour cent des sondés (donc ceux qui ont répondu) se considèrent « politisés » : les plus intéressés par la politique sont issus des classes moyennes supérieures résidant dans la circonscription Centre, relève l'équipe de Polindex. La confiance en les partis politiques est toutefois limitée. Par exemple, 43 pour cent des répondants préféreraient être gouvernés par des citoyens ordinaires plutôt que par des politiciens professionnels. Les médias professionnels demeurent, eux, la première source d'information. Trente pour cent des sondés consultent la presse imprimée, de facto la principale source d'information. 18 pour cent s'informent sur le web et treize à la radio. L'opinion politique se construit, elle, d'abord dans le cercle de connaissances puis à travers les médias, apprend-on encore.

La partie « déterminants du vote » revêt le plus d'intérêt en vue de la campagne législative. Les chercheurs en études parlementaires caractérisent ici le groupe électoral comme une « société d'abondance économique gagnée par la méfiance et la lassitude ». Des

disparités apparaissent selon les circonscriptions. Au Centre on considère que le niveau de vie est resté stable (soixante pour cent), dans le Sud qu'il s'est dégradé (quarante pour cent). Mais pour la première fois depuis 2009, une majorité s'inquiète de la situation économique. Elle est d'ailleurs perçue plus négativement chez les concitoyens étrangers. Et on parle de très grande inquiétude pour la situation économique des prochaines générations.

Le corps électoral reste donc plus « matérialiste que post-matérialiste », résument les chercheurs. Avec 69 pour cent, le logement précède le maintien du pouvoir d'achat (43), l'environnement (38) puis la santé (36) parmi les principales préoccupations. En 2013, 46 pour cent se préoccupaient du chômage. Les citoyens luxembourgeois et les concitoyens étrangers identifient les mêmes principaux défis. Qui pourraient le mieux les régler ? Le CSV pour 18 pour cent, le LSAP pour quatorze pour cent, le DP pour douze et les Verts pour sept. Concernant les intentions de vote, elles s'orientaient à 22 pour cent vers les chrétiens sociaux, quinze vers les démocrates et les socialistes et huit pour les Verts qui accusent le plus gros recul (avec seulement cinq pour cent d'intentions de vote dans le Sud). Attention : 22 pour cent des sondés ne savent pas encore pour qui voter et notamment la moitié de l'électorat qui n'a qu'une éducation primaire. L'étude identifie en outre une dynamique pour l'ADR et les Pirates.

Les sondeurs (financés par la Chambre) interrogent également sur l'action du gouvernement sortant. Quel sont les enseignements pour le gouvernement de Xavier Bettel (DP) ? Après dix ans en fonction, le corps électoral apprécierait son bilan de manière générale avec une moyenne positive. Elle s'établit à 5,6 points pour le gouvernement installé depuis 2013. Elle était de 7,2 en 2018. Le Covid-19 est passé par là ? Oui, mais 74 pour cent des sondés ont une opinion favorable de la gestion de la pandémie. La politique du logement est le principal écueil. 77 pour cent jugent que le gouvernement n'est pas parvenu à contenir l'inflation liée à la location de logement ou à favoriser l'accessibilité à la propriété. D'ailleurs, l'action gouvernementale est très critiquée pour avoir échoué (c'est ce que pensent les sondés) à juguler l'augmentation des prix en général. Le gouvernement s'accorde lui un satisfecit de ce point de vue puisque l'inflation a moins progressé au Grand-Duché que dans le reste de l'UE (en sponsorisant notamment la consommation d'énergies fossiles).

Un enseignement clé pour cette enquête, peut-être à dimension auto-réalisatrice si un candidat le brandit : 71 pour cent des sondés jugent que le Premier ministre devrait être issu du parti arrivé en tête des élections. 64 estiment que les deux partis arrivés en tête devraient former la coalition. (Il faut encore que cela soit arithmétiquement possible.) Seuls 42 pour cent jugent qu'un gouvernement composé de trois partis « est une bonne chose ». L'étude dessine même les coalitions les plus « probables » selon les sondés. Avec le DP en favori (moyenne de 6,6), suivi par le LSAP (6,1) puis le CSV (5,8). Une majorité ne croit pas que Dietrich Gréng intègrerait la coalition (eux qui pourtant ont permis de la reconduire en 2018). La coalition la plus « souhaitable » aurait le LSAP à sa tête (5,9). CSV et DP sont au coude-à-coude avec une moyenne de 5,7. Les Verts sont encore aux fraises avec 53 pour cent de sondés qui notent le parti écologiste entre un et quatre (inclus), le seul des quatre grands partis à rassembler une majorité contre lui.

Vive la luxembourgophonie. L'étude réalisée par les services de Philippe Poirier érige le luxembourgeois en tête des langues légitimes pour mener les débats

**I**  
Selon le sondage de la  
chaire en études  
parlementaires, la  
coalition la plus  
« souhaitable » aurait le  
LSAP à sa tête. Les Verts  
seraient aux fraises

démocratiques. 74 pour cent pensent que la langue de Dicks devrait être « davantage » utilisée lors des débats au Parlement et 76 aux conseils communaux (elle l'est exclusivement dans ces deux instances). 54 pour cent estiment que les textes de loi devraient être « davantage » rédigés en luxembourgeois (ils sont en français). Pour les médias télé et radio, 73 pour cent privilégient le luxembourgeois. 57 pour la presse écrite (web et imprimée), contre 22 pour l'allemand (pourtant la langue des deux principaux quotidiens) et 32 pour le français.

Le vote des étrangers occupe une place prépondérante dans le sondage de la chaire de recherche en études parlementaires (dans la pondération aussi). Cette dernière les dit légèrement plus « matérialistes » que les nationaux avec une interrogation plus forte sur le « vivre ensemble ». Même si chez eux comme chez les Luxembourgeois, les principales préoccupations sont le logement, le maintien du pouvoir d'achat et le changement climatique. La préoccupation pour la sécurité des biens et des citoyens est légèrement plus prégnante chez les étrangers que chez les autochtones (trente contre 28). Les concitoyens étrangers seraient moins intéressés par la politique que les nationaux (douze points de moins). Ils ont néanmoins une impression très favorable (note de 7,1 contre 5,6 en moyenne pour les Luxembourgeois) de l'action du gouvernement. Ils voteraient davantage pour le DP (19 pour cent), pour le CSV (quinze), le LSAP (douze) puis les verts (onze). Les Pirates et l'ADR sont ensuite au coude-à-coude à cinq et quatre pour cent. Dans l'ensemble, les étrangers se qualifient essentiellement de centre-droit quand les Luxembourgeois se positionnent majoritairement au centre. Enfin, selon le sondage, la pratique dominante de la langue luxembourgeoise dans la sphère politique et « l'entre-soi », en plus d'une méconnaissance des institutions, « provoquent l'exclusion et l'auto-exclusion (très forte) » des concitoyens étrangers.

Polindex apporte d'autres enseignements sur des préoccupations d'ordre institutionnel et sur les habitudes de votes. Par exemple, 73 pour cent des sondés voteraient si le vote était facultatif. 54 pour cent des électeurs se disent favorables à une circonscription unique (mais ils étaient 80 pour cent en 2018). 82 pour cent disent que le genre n'influe pas dans le vote. Philippe Poirier promet de nouveaux résultats d'ici fin juillet sous le même format (une centaine de slides) et via une note écrite d'une cinquantaine de pages. Une autre étude sera livrée à la fin du mois d'août « en lien avec l'actualité électorale afin que vous disposiez du maximum d'informations ». Une diligence interrogée par certains partis comme celui des Pirates. Contacté par le *Land*, son leader Sven Clement informe avoir demandé les résultats bruts. Une demande rejetée par la chaire en études parlementaires. « On reviendra à la charge », annonce Sven Clement qui s'interroge en outre sur la méthode, notamment les pondérations par circonscription. Le parti s'est récemment attaché les services du sondeur professionnel (ex-TNS Ilres), Tommy Klein. ●

## ZUFALLSGESPRÄCH MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

# Voodoo economics

Diese Woche verabschiedete das Parlament eine Erhöhung der Einkommensstufen der Steuertabelle und eine provisorische Steuergutschrift. Als kleiner Trostpreis kurz vor den Wahlen. Die Regierung plante eine große Steuerreform. Die Covid- und Energiekosten ließen kein Geld mehr übrig. Nun können sich die Parteien im Wahlkampf mit Versprechen von Steuerenkensen überbieten. Sie wissen: Nichts ist käuflicher als ein Wähler.

Den Anfang macht die CSV. „Ech hätt gärren, dat an enger CSV-Regierung, wou d'CSV dran ass, dat d'Steiere fir jiddereenen erofginn.“ Verspricht Spitzenkandidat Luc Frieden. Bei der Einkommensteuer würde er „den Agangssteiersatzers méi spéit“ beginnen lassen. Er würde „d'Tranché méi breet machen“. Sie um ein Viertel auf „Tranché vun 2 500 Euro“ vergrößern. Er würde „eng integral Adaptatioun vum Steuerbarème un d'Inflatioun“ vornehmen. In die Steuerklasse 1A kämen „Steuerpflichtige, haut no dräi Joer, mir wëllen dat op sechs Joer erheichen“. Junge Haushalte bekämen „steuerlech méi Ofschreibungsméigleechkeiten“.

Für Veräußerungsgewinne auf Immobilien verspricht die CSV, „datt do e manner héliche Steiersatz erfüllt“. Für Ertragshäuser würde „de Steiersatz vun der TVA vu 17 op dräi Prozent“ gesenkt. Luc Frieden verspricht, dass „déi ekologesch an déi digital Transitioun och steuerlech begleedt gëtt. Dat kasscht ganz vill Suen“ (RTL, 19.6.23).

Der Unternehmerdachverband UEL fordert eine Senkung des „taux global de l'impôt des sociétés pour le ramener dans la moyenne internationale“ (*Nos propositions en matière de fiscalité*, S. 3). Luc Frieden verspricht „la réduction du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités pour aboutir à la moyenne de l'OCDE“ (*Paperjam*, 20.6.2023).

Die CSV schmeißt eine Runde  
Steuersenkungen für das ganze Lokal.  
Die Kosten und die Finanzierung spielen  
keine Rolle. Luc Friedens Absicht ist eine  
andere: „Eise Modell basiert also drop,  
datt mat manner Steiere méi Aktivitéit  
entsteet, déi kënnt de Betreiber zegutt,  
déi kënnt den Aarbechtsplazen zegutt an  
domadder kommen dann och erëm méi  
Steieren eran“ (*Radio 100,7*, 20.6.2023).

Das Modell der CSV ist nicht neu.  
Es stammt aus den USA. Der spätere  
Präsident George H. W. Bush nannte es  
1980 „voodoo economics“. Seit dem

Bankenkrach und Covid hat es kaum noch Verfechter. Einer der letzten war der britische Schatzkanzler Kwasi Kwarteng. Er legte es dem Unterhaus im vergangenen Herbst als „mini-budget“ vor. „And our plan is to expand the supply side of the economy through tax incentives and reform. [...] And cutting taxes to boost growth“ (23.9.22). Das glaubten nicht einmal die Nutznießer: Das Pfund stürzte auf einen historischen Tiefstand ab, die Zentralbank musste mit Anleihenkäufen Pensionsfonds retten, Kwarteng und Premierminister Liz Truss wurden aus dem Amt gejagt.

Die CSV schmeißt eine Runde Steuersenkungen für alle. Die Kosten und Finanzierung spielen keine Rolle. Die Absicht ist eine andere

Arbeiterinnen, Angestellte, Rentner mit wenig Einkommen zahlen wenig Steuern. Sie haben wenig von Steuersenkungen. Steuersenkungen nutzen massiv den Unternehmen, den Vermögenden und den Beziehern hoher Einkommen. Die Mittelschichten bekommen Schweigegehd.

Steuersenkungen verringern die Staatseinnahmen, vergrößern das Staatsdefizit. DP, LSAP, Grüne und CSV einigten sich auf einen Saldo von mindestens null Prozent und eine Schuld von höchstens 30 Prozent des Bruttoinlandsprodukts. Die *Stabilitätsprogramm 2023* sieht für nächstes Jahr ein Defizit von –1,7 Prozent vor. Die Staatsschuld soll bis 2027 auf 29 Prozent steigen (S. 26). Da bleibt wenig Spielraum.

Die Maastricht-Kriterien lassen bei Steuersenkungen nur einen Ausweg zu: Ausgabenkürzungen. Gemeint sind Ausgabenkürzungen für die abhängigen Klassen, beim Sozialstaat. Damit die besitzenden Klassen weniger Steuern zahlen müssen. *Voodoo economics* plus Schuldenbremse schaffen einen künstlichen Sachzwang. Damit der Staat von unten nach oben umverteilen kann. ● Romain Hilgert



**Luc Frieden und  
Parteipräsidentin  
Elisabeth Margue  
vergangene Woche**

**bei der Vorstellung  
der „großen Linien“  
der CSV für den  
Wahlkampf**



Ali Ruckert am Montagmorgen in der Redaktion der Zeitung

# Zum letzten Gefecht

Luc Laboulle

**Vor drei Wochen ist die Kommunistische Partei erneut an einem Tiefpunkt angelangt. Eine Gruppe junger Menschen strebt nun eine Erneuerung der Partei an. Ist die KPL noch zu retten?**

**Zénon Bernard** Im T-Shirt und in Jeans sitzt Ali Ruckert am Montagmorgen in seinem Bürosessel im Erdgeschoss des dreistöckigen Hauses am Anfang der nach dem KPL-Mitbegründer Zénon Bernard benannten Straße in Esch/Alzette. Hinter ihm steht ein Bambusstrauch, an der holzvertäfelten Wand hängt ein Porträt von Karl Marx, auf den Tischen stapeln sich Zeitungen. In der hinteren Ecke kann Ruckert von seinem Schreibtisch aus die kleine Redaktion der 1946 gegründeten *Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek* gut überblicken. Mit 68 Jahren ist er eigentlich schon in Rente, doch Chefredakteur der Parteizeitung ist er immer noch – seit 1995. Und seit 1999 ist er Präsident der Kommunistischen Partei, die ihren Sitz in der Etage über den Redaktionsräumen der *Zeitung* hat.

Mit dem Zusammenbruch des real existierenden Sozialismus hatte die KPL sich allmählich gespalten: zwischen denen, die mit dem demokratischen Zentralismus brachen und sich vom Stalinismus distanzierten, um die „moderne“ Linkspartei Nei Lénk zu gründen, und denen, die wie Ali Ruckert an der „Tradition“ festhalten wollten. Es war auch ein Generationen- und ein Kulturkampf. 1999 konnte er vorübergehend beigelegt werden: Moderne Linke, Trotzkisten und Kommunisten schlossen sich zu Déi Lénk zusammen und kandidierten auf gemeinsamen Listen. 2002 kam es jedoch zum erneuten Bruch; bei den Kammerwahlen 2004 und den Gemeindewahlen 2005 traten Déi Lénk und KPL wieder getrennt an.

In die Kammer schaffte die KPL es seitdem nicht mehr. Auch bei den Gemeindewahlen blieb sie 2005 erfolglos, obwohl sie in den drei größten Gemeinden sowie in Sanem und Rümelingen Listen aufstellte. 2011 platzte dann der Knoten: In Esch/Alzette, Differ-

dingen und Rümelingen zogen sie in den Gemeinderat ein und die *Zeitung* titelte am Dienstag nach den Wahlen: „D’Kommunisten sinn ërem do!“. Den Sitz in Esch/Alzette mussten sie aber 2017 schon wieder hergeben; in Rümelingen kam Edmond Peiffer in den Schöfferrat, weil die LSAP eine Partnerin brauchte; Ali Ruckert konnte sein Gemeinderatsmandat in Differdingen verteidigen.

Vor drei Wochen ist die KPL bei den Gemeindewahlen erneut an einem Tiefpunkt angelangt. Nur in Rümelingen konnte sie ihr Mandat knapp halten, ist aber nicht mehr im Schöfferrat, weil die LSAP die absolute Mehrheit zurückerlangte und auf die Kommunisten verzichten kann. In ihrer einstigen Hochburg Esch/Alzette kommt sie nur noch auf zwei Prozent. Auch in Differdingen, wo sie am 11. Juni anderthalb Prozent verloren, sind sie nicht mehr im Gemeinderat. Für Ali Ruckert ist es eine persönliche Niederlage, keiner hat die jüngere Geschichte der Partei mehr geprägt als er. Aufgewachsen ist Alexandre Ruckert in Zolwer, die Familie seiner Mutter Babette war schon vor dem Zweiten Weltkrieg kommunistisch, sein Vater Jos entstammte einer katholischen Familie und wurde erst Mitglied der KPL, als er zur Arbed kam. Beide kandidierten bei Wahlen, Babette Ruckert-Muller und Alis Schwester Irène Bigler-Ruckert waren Präsidentinnen der Union des Femmes. Erstmals politisch aktiv wurde Ali Ruckert bei den Protesten gegen den Vietnamkrieg. Als Jugendlicher spielte er Oboe, mit 16 trat er der Partei bei, mit 19 belegte er Russischkurse in Differdingen. Nach dem Abitur begann er als Journalist in der *Zeitung*, zwei Jahre später ging er nach Moskau, um an der Internationalen Lenin Schule Philosophie und Volkswirtschaftslehre zu studieren und arbeitete für die *Zeitung* als Korrespondent. 1980 kehrte er mit einer marxistisch-leninistischen Ausbildung im Gepäck nach Luxem-

burg zurück. 1984 kandidierte er erstmals bei den Kammerwahlen, 1987 wurde er Spitzenkandidat in Differdingen. Als Emile Backes 1990 das Schöffenamt von Bruno Piazza übernahm, rückte Ali Ruckert zum ersten Mal in den Gemeinderat nach, wo er bis zur historischen Niederlage von 1993 saß.

**Am Ende** Am Montag sucht Ali Ruckert nach Erklärungen für die Wahlniederlage vom 11. Juni. Es sei natürlich möglich, dass der Krieg in der Ukraine eine Rolle gespielt habe; in der Öffentlichkeit sei es so rübergekommen, als seien die Kommunisten die großen Unterstützer von Russland und Putin, wozu die Medien viel beige-tragen hätten. Deshalb seien sie zu offiziellen Rundtischgesprächen in Funk und Fernsehen nicht eingeladen und von der Presse boykottiert worden. Dabei habe die KPL von Anfang an den Krieg abgelehnt und für Friedensverhandlungen plädiert, doch das sei nicht verstanden worden. Eine weitere Ursache sei, dass viele linke Wähler/innen sich für den *vote utile* entschieden hätten, um die LSAP zu stärken, weil sie CSV und DP verhindern wollten.

Ali Ruckert sieht die KPL aber nicht nur in der Opferrolle. Strukturell sei sie fast am Ende, es fehle ihr an Militanten und finanziellen Mitteln. Die meisten Einnahmen erhält sie vom Staat, in Form von Pressehilfe für die *Zeitung*. Ihren Wahlkampf hat sie durch Mitgliederbeiträge und die Entschädigungen finanziert, die Edmond Peiffer als Schöffe und Ali Ruckert als Gemeinderat bekamen, sowie durch die Jetons der Mitglieder, die sie in kommunalen Kommissionen stellte. Künftig werden die Einnahmen noch weiter sinken.

In der Stadt Luxemburg und in Sanem hat die KPL erstmals seit 2005 keine Liste aufgeboten, in Esch/Alzette hat die Lokalsektion sich nach dem Tod von Gilbert Simonelli vor drei Jahren quasi aufgelöst. Simonellis Witwe Marcelline Waringo hatte große Schwierigkeiten, Kandidat/innen zu finden. In allen Gemeinden trat die KPL wie schon 2017 mit offenen Listen an. Von 1992 bis 2010 seien keine neuen Mitglieder mehr hinzugekommen, viele ältere seien gestorben, bedauert Ruckert. Wie viele Mitglieder die Partei heute insgesamt hat, verrät er nicht. Schätzungen zufolge sind es 300 bis 400, aktiv sind jedoch die wenigsten.

Seit einigen Jahren verzeichne die KPL wieder mehr Beitritte von vor allem jungen Mitgliedern und auch die Zahl der Sympathisant/innen nehme zu, die sich zwar in Arbeitsgruppen beteiligen, aber sich (noch) nicht öffentlich als Kommunist/innen outen wollen, erzählt Ali Ruckert: „No de Chamberwalen wäert eist Haaptuleies sinn, d’Partei weider opzebauen, jonk Leit ze kréien, déi auszubilden, hinne de marxistesche Bagage ze ginn, dass se déi richtig Analys kënne maachen, hei zu Lëtzebuerg an international.“

Eine Erneuerung kündigt die KPL schon seit Jahren an. Als Hoffnungsträger gilt Vize-Präsident Alain Herman (42), der jedoch in Wiltz wohnt und von der „Basis“ im Süden weit entfernt ist. Der 35-jährige Christophe Bartz, Mitglied der Syndikatsleitung beim OGBL, ist seit zwei Jahren für politische Propaganda zuständig, doch nur die wenigsten trauen ihm zu, die Leitung der Partei zu übernehmen. Ali Ruckert erzählt zwar, dass im 30-köpfigen erweiterten Zentralkomitee (ZK) weitere junge Mitglieder aktiv seien, doch um wen es sich dabei handelt, ist nicht bekannt. Die Zusammensetzung des ZK ist – wie so vieles in der KPL – geheim.

**Aufbruch** Tatsächlich scheint aber in Esch eine neue Dynamik zu entstehen, manche berichten sogar von einer regelrechten Aufbruchstimmung. Größtenteils junge Leute, die sich von Déi Lénk enttäuscht abgewandt haben, weil manche Parteioberer ihnen zu machtorientiert geworden sind oder ihnen kein Gehör geschenkt haben, bemühen sich darum, der KPL neues Leben einzuhauchen. Der einzige, der sich bislang offen zu erkennen gibt, ist der 30-jährige Jan Guth, überzeugter Republikaner, einst Hacker beim Chaos Computer Club und heute Pädagoge in der Escher Stadtbibliothek. 2011 kandidierte er in Esch für die Grünen, 2017 für die Linke, wo er bis heute Mitglied ist. Nachdem er sich „intensiv mit Marx und Engels beschäftigt“ hat, trat er dieses Jahr der KPL bei. Im Gespräch mit dem *Land* berichtet er von 25 bis 30 Leuten im Alter von 25 bis 40 Jahren aus unterschiedlichen Milieus, die die KPL wiederbeleben möchten. Manche seien schon in internationalen republikanischen und marxistischen Netzwerken aktiv, vorzugsweise im Internet. Nur die wenigsten seien Parteimitglied, bei manchen bestehe noch eine Hemmschwelle. Inspiriert wurde Guth vom Erfolg der österreichischen KP, die seit November 2021 in Graz die Bürgermeisterin stellt, und dem Sieg von Sinn Féin im Mai bei den Kommunalwahlen in Nordirland. Eine jahrelange niederschwellige Basisarbeit auf lokaler Ebene habe zu diesen Erfolgen geführt.

Jan Guth ist durchaus entschlossen, in der KPL Verantwortung zu übernehmen, nicht nur bei Wahlen, auch in der Parteileitung; wenn das ZK hinter ihm stehe, könne er sich sogar vorstellen, beim Kongress im nächsten Jahr Parteipräsident zu werden. An Ideen fehlt es ihm nicht. Das Haus in der Zénon-Bernard-Straße, das der KPL gehört, möchte er als Anlaufstelle für Bürger/innen öffnen. Aktuelle Themen wie Klima- und Umweltschutz möchte er stärker nach vorne bringen, ohne die soziale Frage zu vernachlässigen. Die Botschaften der KPL möchte er über die sozialen Netzwerke einfach, verständlich und in moderner Aufmachung kommunizieren, wie es die Piraten tun, die in den Gemeinden gewannen, wo KPL und Déi Lénk verloren. Aus der *Zeitung* könnte (auch) eine Online-Zeitung werden, die lokale und nationale Themen in den Vordergrund stellt. Nicht zuletzt soll die KPL transparenter und demokratischer werden. Kurzum: Jan Guth und die anderen wollen, dass die KPL gesellschaftsfähig und sexy wird – eine moderne linke Partei wie Déi Lénk.

Sie sind sich durchaus bewusst, dass sie dazu mit der stalinistischen Tradition brechen müssen, die der KPL noch immer anhaftet. Für ihn sei der Marxismus die philosophische Basis des Kommunismus, sagt Guth, mit dem real existierenden Sozialismus, mit „kranken Regimen“ wie der Sowjetunion und der DDR habe das nichts zu tun. Sie sind sich auch bewusst, dass die KPL ihre Positionen zu Russland und China überdenken und differenzierter und klüger übermitteln muss. Und, dass es noch vor dem nächsten Kongress einer Grundsatzdiskussion im Zentralkomitee bedarf.

**Jan Guth ist durchaus entschlossen, in der KPL Verantwortung zu übernehmen, nicht nur bei den Wahlen, auch in der Parteileitung; wenn das ZK hinter ihm steht, kann er sich sogar vorstellen, beim Kongress im nächsten Jahr Parteipräsident zu werden**

**ZK** Die aber könnte kompliziert und zäh werden. Die KPL pflegte lange Zeit enge Beziehungen zur Sowjetunion, zur DDR und zur Volksrepublik China. Viele Parteifunktionäre, die damals aktiv waren, sind es heute nicht mehr, doch die Treue zu den Großmächten hält zumindest bei einigen Sturköpfen weiter an, wie fast täglich in der *Zeitung* nachzulesen ist. Seit der Wahlkampf begonnen hat, schreibt Ali Ruckert zwar hauptsächlich Leitartikel zur nationalen Politik, dafür tritt der stellvertretende Chefredakteur Uli Brockmeyer umso vehementer als Antiamerikanist und Putin-Versteher auf. Brockmeyer, der in der DDR aufwuchs, war seit 1964 Mitglied der FDJ und später ihr Vertreter im Weltbund der Demokratischen Jugend (WBDJ). Vor 20 Jahren begann er als Budapest-Korrespondent für die *Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek* zu schreiben, danach wurde er Redakteur. Seit 2011 kandidiert er für die KPL bei den Gemeindewahlen in Esch/Alzette. Bis heute stimmt er in Leitartikeln und anderen Beiträgen Lobeshymnen auf die DDR an. Auch Ruckert hält im Gespräch mit dem *Land* hartnäckig an der Erzählung fest, die Nato habe den Krieg in der Ukraine verursacht und spricht der ultrakapitalistischen Diktatur China eine „wichtige antiimperialistische Rolle“ in der Weltpolitik zu. Selbst Alain Herman kann nicht ohne den Rückgriff auf vermeintliche „sozialistische“ Großmächte erklären, wie eine antiimperialistische Partei sich in einer globalisierten kapitalistischen Welt positionieren soll. Jan Guth spricht sich seinerseits dafür aus, weltpolitischen Themen weniger Aufmerksamkeit zu schenken und sich dafür stärker auf die alltäglichen Probleme der Menschen zu fokussieren.

In letzterer Hinsicht scheint Ali Ruckert durchaus bereit für eine Öffnung zu sein. Junge Sympathisant/innen berichten, dass er in persönlichen Gesprächen aufgeschlossen sei als bei öffentlichen Auftritten im Radio, wenn er bei kritischen Fragen zum Ukraine-Krieg in die Defensive gerät und sich in einem nationalkommunistischen Diskurs verfängt, um die geopolitischen Positionen der KPL lokalpolitisch zu legitimieren. Sozialrevolutionärer als der von Déi Lénk ist sein Diskurs vielleicht, wenn er gegenüber dem *Land* die Gewerkschaften kritisiert, die nicht grundsätzlich gegen die Ausbeutung von Menschen durch Menschen und an einer anderen Gesellschaftsform interessiert seien, sondern sich im Rahmen von Sozialpartnerschaften mit dem Kapital arrangierten. Der OGBL habe nach der Tripartite vom März 2022 zwar zum Klassenkampf angesetzt, sei sechs Monate später aber wieder zurückgerudert, nur weil der Indexmechanismus wiederhergestellt wurde. Das sei negativ für die Beschäftigten, aber auch für die Gewerkschaften selbst. Nur die Hälfte der Delegierten in den Betrieben sei gewerkschaftlich engagiert, die kollektivvertragliche Abdeckung mit 50 Prozent zu niedrig.

**Einheit** Dabei lebten 16 Prozent der Einwohner/innen an der Armutsgrenze, ein Drittel der Haushalte komme kaum noch über die Runden: „Wann et hei am Land 60 000 Leit ginn, déi de Mindestloun verdingen, wou et awer keng Bewegung gëtt, fir dorun eppes ze änneren, da kann ee sech awer Froe stellen“, sagt Ruckert. Nach 50 Jahren Sozialpartnerschaft seien die Leute nicht mehr fähig, in ihrem eigenen Interesse aktiv zu werden. Hinzu käme, dass sie einem „Trommelfeier vu Propaganda“ ausgesetzt seien, was dazu führe, dass sie abschalten. Das habe zur Folge, dass eine Reihe von Menschen sich mit einfachen Lösungen zufrieden geben, wie sie die Piraten oder die ADR anbieten. Einfache Lösungen für komplexe Probleme gebe es aber nicht. Deshalb sieht Ruckert das Empowerment künftig als eine der Hauptaufgaben der KPL: Das Bewusstsein der Menschen wieder zu stärken, ihnen zu zeigen, dass sie nicht alleine sind, „dass se erkennen, wann se zu vill sinn, da kënnen se Bierger bewegen“, auch wenn er sich bewusst ist, dass das schwierig wird in einem Land, in dem Sozialkämpfe keine Tradition haben.

„Unsere Stärke war immer, dass wir neben der institutionellen Arbeit auch außerparlamentarische Aktionen durchgeführt haben“, sagt Ruckert. Das war in den vergangenen Jahren nur noch vereinzelt der Fall, etwa wenn Post- oder Spuerkeess-Filialen geschlossen wurden. Dass die außerparlamentarische Basisarbeit gestärkt werden muss, davon ist auch Jan Guth überzeugt. Déi Lénk denke ebenfalls darüber nach, wie sie diesen Bereich stärken könne, sagt ihr Ko-Sprecher Gary Diderich. Guth ist derzeit noch in beiden Parteien Mitglied und wünscht sich eine enge Zusammenarbeit. Auch junge Gewerkschafter/innen versuchen, zwischen Lénk und KPL zu vermitteln, damit die Bewegung links von LSAP und Grünen wieder vereint, gestärkt und offensiv auftreten kann, statt nach der Wahlniederlage in Selbstmitleid zu versinken und den Medien oder den Piraten die Schuld zu geben.

Die Frage ist jedoch, ob beide dafür schon bereit sind. 2002 war die Zusammenarbeit vor allem an gegenseitigem Misstrauen gescheitert. Die KPL vermutete, Déi Lénk wolle Kommunisten aus den Entscheidungsgremien und von den Wahllisten ausschließen, während die Linke eine Machtübernahme durch die KPL befürchtete. Obwohl von den Mitgliedern der Verhandlungsdelegationen von damals nur noch die wenigsten politisch aktiv sind, wirkt diese Auseinandersetzung bis heute nach. ●

# Arztpraxen als Geschäftsidee

Peter Feist

## In Esch/Alzette wirbt ein Radiologie-Zentrum mit Scanner und Mammografie für sich. Unter den Investoren ist ein Private-Equity-Fonds aus Paris

„Devenir le leader du secteur privé luxembourgeois d’une offre globale de soins de santé.“ So beschreibt Hygie Group im Internet ihre Vision. Deren Verwirklichung hat in Esch/Alzette begonnen, schräg gegenüber vom Arbeitsgericht. Im Erdgeschoss eines mehrstöckigen Gebäudes findet die interessierte Patientenschaft hinter separaten Eingängen drei Angebote vor: Hygie Dentaire steht für Zahnmedizin, Hygie Médical für die andere Medizin. Besonders interessant ist Hygie Imagerie. Was sie offeriert und vor allem: wer hinter Hygie Group insgesamt steht, ist von noch anderem Kaliber als das Ärztehaus Potaschberg, das vor einem Jahr hohe Wellen schlug.

**Dabei steht** in der Escher Praxis kein Magnetresonanz-Tomograf (IRM), das *buzzword* der gesundheitspolitischen Auseinandersetzungen der letzten Jahre. Aus Radiologenkreisen, wo Hygie lebhaft diskutiert wird, ist zu hören, schräg gegenüber vom Escher Arbeitsgericht werde es nie IRM geben können: Die in der Tiefgarage unter dem Gebäude umherfahrenden Autos brächten die Magnetresonanz durcheinander. Doch zu den Untersuchungen, für die seit Dienstag bei Hygie Imagerie Termine online gebucht werden können, zählen Scanner und Mammografie. Auch das ist schwere Technik, die LSAP-Gesundheitsministerin Paulette Lenert, wie IRM, weiterhin Spitälern vorbehalten will. Oder ambulanten „Antennen“, die Spitäler an neuen Standorten über Land gemeinsam mit Ärzt/innen betreiben könnten. So steht es in Lenerts Gesetzentwurf Nr. 8009 zum „virage ambulatoire“ geschrieben.

Den IRM-Apparat in Potaschberg brachte Lenert voriges Jahr mit Mühe in einem „Pilotprojekt“ mit dem CHL unter, damit Ruhe einzieht. Mit zwei Ärzten der Escher Radiologie-Praxis traf sie sich am Mittwoch, einen Tag nach dem Start der Terminvergabe im Internet. Ein Anwalt der Ärzte sei bei dem Treffen ebenfalls zugegen gewesen, sagt die Ministerin dem *Land*. Und ist erleichtert, dass die Ärzte verstanden hätten, „dass mein Gesetzentwurf auf der Zielgeraden ist“. Sie hätten eingewilligt, Mammografie und Scanner „mal noch nicht laufen zu lassen“, und erklärt, „keinen Konflikt zu suchen“. Klage führen würden sie wohl nicht, meint Paulette Lenert. Vielleicht hätten sie von dem Gesetzentwurf ja nichts gewusst. Praktizieren die Ärzte doch eigentlich in Belgien.

Falls die Gesundheitsministerin ihre Hoffnungen ernsthaft hegt, könnten sie sich aber als naiv herausstellen. Denn hinter Hygie Imagerie steht kein Ärztekollektiv. Sondern eine Beteiligungsgesellschaft, ein Konglomerat aus Beteiligungen. Jüngster Investor im Bunde ist seit Ende Februar ein Private-Equity-Fonds aus Paris, Axio Solutions SLP. Ob all die Herrschaften einverstanden sein werden, dass ihr Kapitaleinsatz weniger Erlös abwirft, wenn Mammografie und Scanner „mal noch nicht laufen“? Der Ministerin ist immerhin aufgefallen, dass die Apparate in der Radiologie-Praxis „anscheinend wirklich gut“ sind. Also vermutlich teuer. Die Radiologen aber mieten die Ausrüstung nur. Und die Entscheider hinter Hygie Group hat Paulette Lenert nicht getroffen. Kann sein, sie haben schon entschieden, es nicht zu halten, wie die Ministerin möchte: Am gestrigen Donnerstag, dem Tag nach Lenerts Treffen mit den Radiologen, ließen sich Termine für Scanner und Mammografie noch immer online vereinbaren.

**Hygie Group** ist eine Marke. Sie gehört der Beteiligungsgesellschaft Devmed SA. Diese ging am 16. März 2019 aus der Umbenennung der Soparfi B.O. KOA hervor; ihr Unternehmenszweck sind Immobilientransaktionen im In- und Ausland. „Hygie Group“ legte Devmed sich im November 2021 zu. Im Mai 2022 gründete Devmed die Tochtergesellschaften Hygie Médical Esch SÀRL und Hygie Imagerie Esch SÀRL. Vor vier Wochen kam noch die Hygie Dentaire Differdange SÀRL hinzu. Zweck der drei Firmen ist die Vermietung medizinischer Materialien und Ausrüstungen. Ebenfalls vor vier Wochen entstand die Devmed Immo SA (Immobilien-Operationen aller Art), welche ihrerseits am 1. Juni die beiden Tochterfirmen Devmed Immo Differdange SÀRL und Devmed Immo Est Esch SÀRL gründete.

Sämtliche Firmen haben ihren Sitz in der Luxemburger Oberstadt, in der Maison Breedewee, dem Gebäude des alten Friedensgerichts. Zentrale

Die Radiologen würden 70 Prozent ihres Honorars an den Investor abgeben

Akteure sind Alain Elemquies und Christophe Mignani, Geschäftsführer von Devmed SA und zu je einem Drittel *bénéficiaires effectifs*. Indirekt, weil als Aktionäre die von Elemquies und Mignani am 4. November 2022 jeweils gegründeten Holdings A Corp und C Corp fungieren. Das verbleibende Drittel des effektiven Gewinns geht über Laurent Tesson, den Präsidenten des Pariser Vermögensverwalters Axio Capital, an den zu diesem gehörenden Fonds Axio Solutions.

**Alain Elemquies** ist obendrein Geschäftsführer der Devmed-Töchter für Immobilien und von Devmeds Hygie-Firmen in Esch und Differdingen. Eine schriftliche Anfrage um ein Gespräch mit Elemquies zu den Aktivitäten von Hygie Group blieb unbeantwortet.

Anzunehmen ist, dass Devmed die Hygie-Praxen ganz ähnlich funktionieren lässt, wie das in den großen Zahnarztzentren der Fall ist, die in den letzten Jahren in den größten Städten des Landes eröffnet wurden und mit Öffnungszeiten von frühmorgens bis spätabends locken, an Wochenenden auch: Ein Unternehmen, dem Praxisräume und Ausrüstung gehören, vermietet pro Stunde einen Zahnarztstuhl. Die Dentist/innen treten an den Vermieter einen Teil ihres Honorars ab. Dass Devmed mehrere Praxen auf einmal unterhält, darunter auch ein Zahnarztzentrum in Strassen, könnte der Grund für die Bildung der vielen Firmen für „Vermietungen“ sein.

Hygie Group könnte wahrscheinlich auf drei Radiologen zurückgreifen. Jedenfalls stehen drei mit der Adresse von Hygie Imagerie auf der vom Collège médical geführten Ärzteliste; die Eintragung dort ist Pflicht. Eine Internetrecherche ergibt, dass die drei Radiologen offenbar Belgier sind (von denen die Gesundheitsministerin vielleicht zwei getroffen hat). Einer der Radiologen, Franz Pelousse, praktiziert am Hôpital de la Citadelle in Liège. Außerdem arbeitet er für die Firma Tecrad mit Sitz in Casablanca und Liège. Der Tecrad-Webseite ist zu entnehmen, dass Franz Pelousse auch in Luxemburg über das *droit d’exercer* verfügt. Was Tecrad macht? „Nous assurons un service de téléradiologie et télé-expertise pour tout type de modalité (scanners, IRM, radiographie standard et autres)“, informiert die Webseite des Unternehmens. Folgt daraus, dass bei Hygie Imagerie in Esch gewonnene Bilder *à distance* interpretiert werden, und ist das Teil des Geschäftsmodells? Es klingt innovativ, aber falls dem so ist: Wo erfolgt die Interpretation? In Belgien? In Marokko? Noch woanders? – Die ärztliche Haftpflicht wird von dieser Frage ebenso berührt wie der Datenschutz und die *continuité des soins*, für die zu sorgen jeder Arzt hierzulande gehalten ist. Versuche, Dr. Pelousse telefonisch zu erreichen, scheiterten.

**Die Radiologen-Szene** ist wegen Hygie Imagerie aufgeschreckt. Einerseits hat sie nichts gegen schwere Technik auch in Praxen. Andererseits hat die Konzentration auf die Spitäler auch ihre Vorteile: Die Radiolog/innen nutzen die Technik dort unentgeltlich. Radiologie-Assistent/innen werden über das Klinikbudget von der CNS finanziert. In Belgien zahlen für Technik und Personal die Radiolog/innen mit, führen dazu 70 Prozent ihres Honorars an die Klinik ab. Bei Hygie, erzählen Luxemburger Radiologen, behielten die belgischen Kollegen ebenfalls nur 30 Prozent vom Honorar, der Rest gehe an den Investor. Weil die Tarife hierzulande besser sind als die in Belgien, lohne es sich für Radiolog/innen aus dem Nachbarland dennoch, auch in Luxemburg zu praktizieren, und sei es nur für einen Tag. Obwohl kein Luxemburger Radiologe das so deutlich sagt, scheint die Furcht mitzuschwingen, dass das Modell Hygie Imagerie, wenn es Schule macht, den nicht so unvorteilhaften *Modus operandi* an den Spitälern gefährdet.

In Radiologenkreisen wird der Gesundheitsministerin vorgehalten, nicht längst für einen klaren Rahmen gesorgt zu haben. Paulette Lenert hat nur Gesetzentwurf Nr. 8009, der vielleicht noch zur Abstimmung im Parlament kommt, ehe am 20. Juli Schluss ist mit den Sitzungen. Aber sicher ist das nicht. Vergangene Woche hat die Ministerin den Gesetzentwurf nachgebessert, will nun erlauben, dass die Initiative zur Bildung einer „Antenne“ auch von Ärzt/innen ausgehen kann und nicht allein von Spitälern ausgehen muss. Unter anderem deshalb hatte der Staatsrat den Gesetzentwurf heftig kritisiert und festgestellt, die Ministerin müsse generell klarer begründen, wieso es in der medizinischen Versorgung hierzulande so viel Planung und so wenig Freiheit geben soll. Immerhin sei der Arztberuf ein freier, ihn unverhältnismäßig einzuschränken, wäre verfassungswidrig. Den nachgebesserten Entwurf muss der Staatsrat nun ganz schnell begutachten. Sonst sind erst einmal Wahlen, und es gibt weiterhin lange keinen Rahmen.

Hygie Group hat aber noch einen anderen Aspekt, der über die Radiologie hinausreicht. Dass im hiesigen Gesundheitssystem ausländisches Kapital eine Rolle spielt, ist nicht ganz neu, aber selten. Bisher ist das nur in den beiden größten Privatlabors, Ketterhill und Laboratoires Réunis, der Fall. Devmed SA und ihre Aktionäre dagegen zielen auf die medizinische Versorgung. Und mit Hygie Group ist nicht unbedingt Schluss. Seit 7. April 2021 existiert zum Beispiel auch eine Centre d’imagerie REAM SA. Ihr Zweck ist der Betrieb eines „centre de radiologie, de mammographie, de Scanner et d’IRM“. Unter den drei Gründern ist Alain Elemquies, der allem Anschein nach wichtigste *dirigeant* von Devmed/Hygie. Zum Zeitpunkt der Gründung von Centre REAM zeichnete er 50 Prozent ihrer Anteile.

**Ist das der Beginn** der Finanzialisierung der Gesundheitsversorgung und der Anfang vom Ende ihrer ziemlich sozialdemokratischen Verfasstheit? Gut möglich. Devmed scheint sich an ihrer Spitze schon auf Auseinandersetzungen einzustellen. Seit Februar ist Bernard Weber unter ihren Administratoren, CEO und Aktionär der Laboratoires Réunis. Investiert in Devmed habe er nicht, erklärt Weber dem *Land*. Als *adminis-*

*trateur indépendant* habe er eine beratende Rolle, kenne er als Luxemburger Gesundheitsunternehmer das System doch besonders gut.

Weil Bernard Weber vor zwölf Jahren mithalf, dass eine Klage des Privatlaborverbands bei der EU-Kommission dafür sorgte, in der Laborlandschaft des Großherzogtums nicht nur Personalgesellschaften zuzulassen, sondern auch Kapitalgesellschaften, kann man seine „beratende Rolle“ auch so verstehen, den Ansatz von Devmed gegenüber denen zu verteidigen, die ihn nicht mögen. Was die Gesundheitsministerin einschließen könnte, die meint, sie habe einen Sieg errungen, als sie mit Mietern verhandelte, aber nicht mit den Vermietern.

**Oder den Ärzteverband** AMMD. Sein Präsident Alain Schmit erkennt Politikversagen als Grund, dass mit Devmed eine Soparfi in der Medizin aktiv wurde. Mit ihrem Werben für Ärztehäuser und Auslagerungen aus den Kliniken in diese „wollten wir weder einen planwirtschaftlichen und politisierten Ansatz, noch wollten wir Finanziers“. Die AMMD habe neue Tätigkeitsfelder für Ärzt/innen schaffen und dafür sorgen wollen, dass gute Ärzt/innen andere gute Ärzt/innen nach sich ziehen. Weil der politische Wille gefehlt habe, gemeinsam mit dem Ärzteverband „ein gescheites Modell auszuarbeiten, bekommt Luxemburg nun beides – Planwirtschaft und Finanziers“.

Es ist aber gar nicht ausgeschlossen, dass die AMMD mit dem Insistieren auf Ärztehäuser und Ärztegesellschaften im Wahlkampf 2018 und danach Finanziers darauf gebracht hat, dass Investitionen in Arztpraxen eine gute Geschäftsidee sein könnten. Und dass die AMMD über-sah, dass es schon wegen des EU-Binnenmarkts schwer möglich ist, ein geschütztes nationales System nur ein bisschen zu öffnen. Kaum unbemerkt aber dürfte geblieben sein, dass Lenerts Vorgänger Etienne Schneider bereits Anfang 2019, Monate vor dem „IRM-Urteil“ des Verfassungsgerichts durchblicken ließ, er werde einer Liberalisierung politisch nicht im Weg stehen (*d’Land*, 19.4.2019). Dass die Beteiligungsgesellschaft B.O. KOA sich Mitte März 2019 in Devmed umbenannte, was *développement* und *médecine* suggeriert, war vermutlich kein Zufall. ●

Esch/Alzette, schräg gegenüber vom Arbeitsgericht



# Das Feuilleton ist tot, lang lebe das Feuilleton

Sarah Pepin

**Trotz einer Vielfalt an Medien nimmt die kulturelle Berichterstattung stetig ab. Ein Bericht des Kulturministeriums veranschaulicht die Lage**



Insgesamt 50 Kulturredakteur/innen und 70 freie Mitarbeiter decken das Themenfeld ab

„Die Luxemburger Kritik sagt fast nur ja. Sie tut, als müsste hier jedem gedankt werden, der überhaupt eine Feder oder einen Pinsel in die Hand nimmt“, schrieb Joseph-Emile Muller, Redaktionsmitglied der Zeitschrift *Neue Zeit* im Jahr 1936. Knapp 90 Jahre später stellt man fest: Passt immer noch – irgendwie. Fast ein Jahr ist es her, dass Vertreter/innen des luxemburgischen Kulturjournalismus und der kulturellen Häuser in den Rotondes saßen, um über folgende Fragen zu sinnieren: Wie kann ernst zu nehmender Kulturjournalismus in einem kleinen Land existieren, das eine winzige Öffentlichkeit bietet? Wie soll man dem immer größer werdenden kulturellen Angebot journalistisch gerecht werden, wenn die Kulturredaktionen stetig schrumpfen und die Konkurrenz des Internets allgegenwärtig ist? Vergangene Woche ist zum Thema das erste *Cahier du ministère de la culture* erschienen – hip vom Studio Polenta gelayoutet und auf umfangreichen 116 Seiten. Die Ambition des Berichts sei „ein kleines, wenig studiertes Segment der derzeitigen Medienlandschaft so umfangreich wie möglich zu beschreiben“, schreibt die Autorin Josée Hansen, die Kulturjournalistin und später Chefredakteurin dieser Zeitung war. Zwei Jahre lang recherchierte sie, indem sie Interviews mit den verantwortlichen Journalisten führte, Fragebögen verschickte und sich einen Monat lang zum Beispiel notierte, wie viel Umfang die Kultur in den Zeitungen in Anspruch nimmt.

Die gesamte Medienlandschaft, von *RTL* über *L'Essentiel* hin zu *Forum*, wird unter diesem Gesichtspunkt veranschaulicht, auch im Rahmen der im reformierten Pressehilfe-Gesetz vom 30. Juli 2021 eingeschriebenen Notwendigkeit, Kulturberichterstattung zu leisten. Es finden sich Zahlen wieder, die man in dieser Form zwar ahnte, aber nicht exakt beziffern konnte; sie zeigen die Art und Weise, wie Medien Kultur priorisieren – oder eben nicht. Abgebildet sind insgesamt fünf Tageszeitungen, fünf Wochenzeitungen, zehn Zeitschriften, ein nationaler Fernsehsender und fünf Nischensender, sechs Radiosender, acht Kulturrevuen, zwölf Kulturblogs und fünf On-

**Niemand macht sich im Mikrokosmos gerne zum Feind**

linemedien. Dort arbeiten insgesamt 50 Kulturredakteur/innen und 70 freie Kultur-Mitarbeiter. Mit einer Auflage von rund 50 000 hat das *Luxemburger Wort* die Nase bei der Presse vorn, was den Verstärkungseffekt angeht. Wendet sich eine der vier festangestellten Kulturredakteur/innen einem Kulturevent zu, schlägt sich das direkt auf dessen Verkaufszahlen nieder, heißt es im Bericht. Damit hat die Tageszeitung genauso viele angestellte Journalisten im Kulturressort vorzuzeigen wie *Paperjam*, zweimal mehr als *Delano* und viermal mehr als das *Femmes Magazine*.

Die Prekarisierung sieht weiter wie folgt aus: Im *Tageblatt*, im *Quotidien*, im *Land*, bei *Bold* oder *Radio Latina* arbeitet jeweils ein Kulturredakteur. Eine Mammutaufgabe, bedenkt man die Fülle an Angeboten, die rezipiert werden könnten oder sollten. Sogar in der *Woxx*, mit vier Kulturjournalisten von insgesamt zehn personaltechnisch gesprochen gut aufgestellt, erklärt die Ressortverantwortliche Isabel Spigarelli im Bericht, man müsse bei der Berichterstattung selektiv vorgehen. Eine Einschätzung, die die ehemalige Kulturchefin von *RTL*, Christiane Kremer, teilt. Auch dort arbeiten derzeit vier Kulturjournalistinnen medienübergreifend zwischen Web, Fernsehen und Radio – und das für einen Marktanteil von bis zu 35,4 Prozent (laut Ilres Plurimedia). Ebendiesem audiovisuellen Riesen *RTL* wird im Bericht ein medienhistorischer Exkurs gewidmet und somit an die kulturjournalistische relevante Rolle erinnert, die der Sender im 20. Jahrhundert

spielte: „Diffusant à partir de la mythique Villa Louvigny, le groupe assura durant presque un siècle une importante mission de rayonnement culturel, entretenant même son propre orchestre de 1933 jusqu'en 1996.“ Und seine Vorherrschaft wird wie folgt definiert: „Le micro rouge de *RTL* reste la force de frappe pour faire exister un événement au Luxembourg, qu'il soit politique, sportif, social ou culturel.“

Auch kleinere, zum Teil nicht mehr betriebene Medien wie der Musikblog *Disagreement* oder das Künstlermagazin *Salzinsel* werden genannt. Am interessantesten sind die gesammelten Beobachtungen, die die verantwortlichen Redakteur/innen liefern und die einen weiten, diversifizierten Blick auf die kulturjournalistische Landschaft bieten. So gibt der ehemalige Chefredakteur der *Revue*, Stefan Kunzmann, an, online gäbe es wenig ernst zu nehmende Kulturkritik. Grégory Cimatti, alleiniger Kulturverantwortlicher beim *Quotidien*, sieht dagegen in der Informationswelle des Netzes schon Konkurrenz für die spezialisierten Kulturjournalisten. Ian de Toffoli, Verleger und Redaktionsleiter der *Cahiers luxembourgeois*, spricht zwei zentrale Punkte in der Debatte an, nämlich die Beschleunigung der Welt, die auf diese Sparte des Journalismus einen vielleicht noch größeren Einfluss hat als auf den Rest. Immerhin braucht man mehr Zeit, sich kritisch mit einem Werk auseinanderzusetzen. Auch die Schwierigkeit, ein treues Publikum zu finden, gibt er an.

Ist das alles nun Jammern auf hohem Niveau? Dass die Medienkrise besonders an den Kulturretagen – oder besser gesagt am einzelnen Kulturtisch des Open-Office-Spaces – rüttelt, ist altbekannt. In Luxemburg haben die Medien es dank Pressehilfe immer noch einfacher als im Ausland. Doch auch hier wird an Kultur gespart, vor allem bei Honoraren von Freelance-Kulturjournalisten, einem Beruf, der in dieser Form eigentlich nicht existiert. Dem Feuilleton haftet ein Makel an. Es wird wenig gelesen – lediglich vier Prozent der *Wort*-Leserinnen gaben 2016 an, die Kulturseiten überhaupt anzuschauen. Eine Theaterkritik klickt sich kaum.

„Dabei geht es nicht darum zu sagen, ob es ein Top oder Flop ist, sondern um einen Diskursaufbau, um zu verstehen, was etwas über unsere Gesellschaft aussagt“, sagt die Autorin des Berichts Josée Hansen im Gespräch mit dem *Land*.

Ein weiterer Aspekt, der beim Workshop vergangenes Jahr nur kurz besprochen wurde, jedoch für den Kulturjournalismus in Luxemburg durchaus ausschlaggebend ist, ist die Größe des Landes und der damit oft einhergehende Mangel an Distanz, der für unabhängige kulturelle Kritik unabdingbar ist. Sehr selten liest man von Grund auf kritische Rezensionen von Ausstellungen, Büchern oder Filmen. Niemand macht sich im Mikrokosmos gerne zum Feind. Dabei war das nicht immer so.

Als „kompromiss- und rücksichtslos“ wurde Emil Marx, Journalist und Schriftsteller, der bis Anfang der 60-er Jahre schrieb, betitelt, wie Henri Wehenkel im gleichnamigen Buch über ihn festhält. Marx machte in seinen Kritiken vor niemandem halt. Er schnörkelte nicht, er packte zu, schrieb sein Freund, der Journalist Albert Hoefler, über ihn. Das hörte sich in der Zeitschrift *Junge Welt* dann folgendermaßen an: „Herr Oberschulinspektor Welter veröffentlicht ein Bändchen Verse, die zwar schlecht sind, aber keineswegs lustig. Man durchstöbert das Bändchen nach Oasen, die göttliche Heiterkeit auslösen könnte, denn etwas muss einen doch, so denkt man, für die Mühe entschädigen, diese Oede durchwandert zu haben. Man hat den Eindruck: Hier ist einer, der nicht aufhören kann zu schreiben. Er ist längst tot und schreibt noch immer.“ Figuren, die so schreiben, findet man heute wenig.

Besser eine schlechte Kritik, als gar keine, hieß es immer. Das trifft in Luxemburg mittlerweile weniger zu. Wenn ein Künstler nur eine mediale Reaktion bekommt, und es ist ein Verriss, kann das umso zerschmetternder sein. „Die Distanz, die eigentlich nötig wäre, um kritisch zu sein, ist hier gar nicht erwünscht“, sagt Jeff Schinker, verantwortlicher Kulturredakteur des *Tageblatt*. Aus

dieser Kollegialität entstünde zum Teil auch die Unfähigkeit, mit „schlechter“ Kritik umzugehen. Er würde für seinen Teil versuchen, die Dinge zu trennen und so objektiv wie möglich an das Werk heranzugehen – und dabei die Person, die dahinter steht, möglichst auszublenden. Besorgniserregend sei der Mangel an neuen Stimmen, die Kultur kritisch beleuchten wollen, meint Schinker. Er fragt sich, ob die Art und Weise, wie kritischer Berichterstattung auf Social Media begegnet würde, mit Shitstorms und Anfeindungen, nicht auch junge Menschen davon abhalten könne, den Beruf zu ergreifen.

Wahrscheinlich wäre es zu kulturpessimistisch, den Abstieg des Kulturjournalismus allein am Verschwinden von Persönlichkeiten festzumachen. Nach dem Motto, die meinungsstarken Boomer gehen in Rente, die Tik-Tok schauenden Jugendlichen piekt das Ganze nicht mehr genug, um sich damit zu befassen. Ganz falsch wäre es aber auch nicht, denn die Kakophonie an Information und der Verlust an Aufmerksamkeitspanne lassen sich nicht wegsippen.

Das *Cahier* des Kulturministeriums kann man sowohl vom Stil als auch vom Inhalt her als journalistische, semi-akademische Recherche einordnen; die Autorin fällt kaum qualitative Urteile, zeugt jedoch von viel Fachwissen und Enthusiasmus für die Sache. Man darf sich mit Blick auf den Umfang und die Zahl Eins auf dem Cover fragen, ob das Kulturministerium nun selber anfängt, journalistisch recherchierte Inhalte zu publizieren? Josée Hansen winkt ab. Es sei eine Grundlage, mit der auch später Studenten arbeiten könnten, in erster Linie aber die Schaffung einer Faktenlage, damit man ordentlich diskutieren könne. „In 30 Jahren können wir darauf hinweisen, wie viele Journalisten es heute noch gab“, sagt sie, schiebt ein Lachen hinterher. Und es eigne sich auch als Grundlage einer Evaluierung der Erweiterung der Pressehilfe. Ein weiteres *Cahier* sei gegen Ende des Jahres zur *Ressourcerie* geplant. Letztere ist ein vom Ministerium geplantes Projekt, wo Bühnenbilder und ähnliches wiederverwertet werden könnten. ●



# Au château

Olivier Halmes

**Impressions de la « garden party » organisée  
par la Cour grande-ducale à Colmar-Berg**





Jusqu’ici tout va bien



Le Comité du risque systémique (CdRS) a publié ce mardi son rapport annuel 2022. Présidé par la ministre des Finances, Yuriko Backes (photo : sb), cet aréopage réunit les directeurs généraux de la CSSF, de l'ACA et de la BCL. Le rapport aborde surtout, quoique de manière très prudente, les risques émanant d'un marché immobilier en plein *freeze* (lire page 11). Or, il existe d'autres sources potentielles d'instabilité financière. La profitabilité du secteur bancaire luxembourgeois reste ainsi « à un niveau faible » : Sur les deux dernières décennies, le ratio coûts-revenus s'est détérioré significativement (mais l'évolution est similaire dans la zone euro).

Si le secteur bancaire luxembourgeois a largement

bénéficié de la remontée des taux (les revenus nets d'intérêt ont augmenté de 36 pour cent en l'espace de douze mois), ces profits auront été phagocytés par la constitution de quelque 1,3 milliard d'euros de provisions additionnelles afin de compenser le risque de crédit et la « détérioration des perspectives économiques induite par les tensions géopolitiques et les incertitudes y associées ». Le CdRS promet de suivre de près l'évolution de la profitabilité bancaire : « En effet, la persistance d'un niveau de profitabilité faible serait un facteur déterminant pour la capacité d'absorption des chocs pour certaines banques dont les coussins de capitaux propres demeurent faibles ».

Le secteur des fonds d'investissement reste, lui, exposé à la volatilité des marchés qui pourrait déclencher des demandes de rachats de parts, qui à leur tour, risqueraient de provoquer un choc de liquidité pour les banques dépositaires. (L'industrie des fonds au Luxembourg a enregistré une perte de valorisation de ses actifs nets de 8,8 pour cent.) En réponse, les coussins de liquidité ont été augmentés et les expositions aux contreparties les plus risquées réduites, écrit le CdRS. **bt**

Assess Yo Self

La place financière ne s'est toujours pas mise à l'heure de la décarbonation. C'est ce qui ressort d'un exercice de « self-assessment » que la CSSF a fait passer à un échantillon de quinze

banques. Les résultats ont été présentés le 20 juin lors d'un webinar et publiés cette semaine. Ils sont dégrisant. On y apprend qu'« only 35 per cent of the banks have achieved concrete progress regarding climate-related and environmental risks (CR&E) ». Les banques ne considéreraient que « rarement » ces risques dans leur stratégie d'affaires. Le dérèglement climatique impacterait d'ailleurs peu leur « risque d'appétit ». Déjà parce qu'elles ne disposent pas des données nécessaires : « It appears very challenging for banks to determine and compute meaningful key risk indicators due to lack of reliable (internal or external) data. »

En juin 2022, la CSSF avait envoyé un questionnaire à quinze banques de petite et moyenne tailles (qu'il supervise directement) afin de se faire une idée plus précise de leur niveau de préparation aux règlements européens à venir. Les résultats des « assessments » furent ensuite discutés en bilatéral avec chacune des banques testées. La CSSF constate que la moitié des banques testées n'ont pas évalué les « risques de transition ». Et de revenir à son dada : « Reputational risk was

often a blind spot ». La CSSF voit pourtant « some progress » en ce qui concerne la gouvernance interne, et estime qu'il y aurait désormais « a widespread awareness » : « Institutions started to update their policies, assigned responsibilities for managing C&E risks and deployed dedicated trainings. » Or, les banques restent loin du compte. Elles devraient ainsi accomplir des « progrès significatifs » pour satisfaire les attentes de la CSSF : « It seems that several banks started to adapt their practices only when they received the CSSF self-assessment questionnaire ».

Le régulateur distille ensuite des éléments de « bonne pratique ». Les banques devraient ainsi garder à l'œil tant les « physical risk drivers » (inondations massives, sécheresses sévères) que les « transition risk drivers », comme un « increase of carbon emissions price affecting market value of issuers from industrial sectors ». Le prochain exercice en « self assessment » a été lancé ce mois-ci. Les résultats devraient être publiés au printemps 2024. (photo : grève pour le climat ; sb) **bt**

Des réserves, mais ça passe

L'assemblée plénière du Groupe d'action financière (Gafi ou FATF en anglais) a constaté vendredi dernier « l'efficacité et la conformité » des mesures luxembourgeoises de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Voilà qui met fin à presque dix ans de sueurs froides pour réparer l'infamie de 2010. À sa troisième évaluation

mutuelle, le Grand-Duché avait été placé sur la liste grise du Gafi. Le Luxembourg en est sorti en 2012 puis a confirmé ses progrès en 2014 pour devenir « largement conforme ». Puis sont arrivés les scandales médiatiques (Luxleaks, Offshore leaks, Panama Papers, Openlux) qui ont jeté le discrédit sur les paquets législatifs qui avaient officiellement renforcé l'arsenal anti-blanchiment. Dans le quatrième rapport d'évaluation mutuelle toisé la semaine passée par les membres de l'organisation, le Gafi estime que « Luxembourg has reached a high level of technical compliance with the FATF's requirements and its AML/CFT regime is delivering good results ».

Il s'agit de l'avant dernière étape du processus d'évaluation. Le rapport final, qui comprendra une analyse approfondie du système LBC/FT et des recommandations pour l'améliorer encore davantage, sera publié d'ici septembre, informe l'organisation dont le secrétariat général est basé à Paris. « Tant que le rapport n'aura pas été publié, le pays n'est pas autorisé à communiquer sur les détails de l'évaluation », informent les ministères de la Justice et des Finances dans un communiqué diffusé en fin de semaine passée. La ministre Yuriko Backes (DP) a tout de même affiché sa satisfaction sur LinkedIn : « This evaluation holds significant importance as it assesses not only the technical compliance with FATF standards but also the effectiveness of the national AML/CFT framework for the first time ». Sollicitée par le *Land*, la ministre de la Justice Sam Tanson (Déi Gréng) « salue les efforts de tous les acteurs impliqués

dans la préparation en amont de l'évaluation ». « Le résultat obtenu est le fruit d'un travail d'équipe intense et de longue haleine », poursuit-elle.

Le Gafi explique effectivement que le pays a atteint « un bon niveau de compréhension des risques de blanchiment et de financement du terrorisme auquel il s'expose en tant que centre financier régional et international ». L'organisation souligne une coopération « robuste » des autorités nationales en charge, aux niveaux politique et opérationnel, y compris dans le renseignement financier (CRF) et les informations sur les bénéficiaires effectifs, mais aussi des autorités avec leurs contreparties au niveau international. L'organisation recommande en outre au Luxembourg de veiller au renforcement de ses mesures « in certain areas », notamment la détection, l'instruction et les poursuites des cas de blanchiments « plus complexes », conformément « au profil-risque du pays », dorénavant tourné vers une clientèle « sophistiquée », avec des montages opaques. « Luxembourg should also strengthen the risk-based supervision of its non-financial sector, further develop and disseminate its understanding of terrorist financing risks to both the public and private sectors and apply proportionate and dissuasive sanctions for non-compliance to its financial and non-financial sectors », conclut le Gafi. La suite après les vacances avec une conférence de presse des deux ministres de tutelle pour présenter le rapport. Opportunément, avant les élections. **pso**

BIL perd virtuellement 112 millions en Suisse

Dans le détail de ses comptes publiés récemment, Banque internationale à Luxembourg (BIL) annonce avoir perdu 112 millions d'euros en Suisse dans le cadre de l'*impairment* de sa filiale sur place. La Banque de la route d'Esch a procédé à une première dépréciation de 53 millions en décembre 2020 et une autre en décembre dernier, écrit-elle dans son rapport 2022, ramenant la valeur actualisée de son investissement à 62 millions d'euros. La *Handelszeitung* annonçait en 2019 que la filiale helvétique de la BIL avait levé 85 millions de francs suisses pour recruter « quinze à trente collaborateurs » censés attirer de riches clients chinois en Suisse. « The trigger for impairment at 31 December 2022 is related to a review of the business plan of BIL Suisse and the increase of the cost of equity used in the dividend discount model », écrit la banque détenue à 90 pour cent par le groupe chinois Legend Holdings (et dix pour cent par l'État).

Le groupe informe se concentrer sur ses deux « centre d'excellence » que sont le Luxembourg et la Suisse, où trois bureaux (Zürich, Genève et Lugano) emploient 108 personnes « while growing its expertise and business in its two Chinese locations Beijing and Hong Kong (onze collaborateurs). BIL a récemment fermé ses bureaux à Dubaï et Copenhague. BIL Suisse a réalisé un bénéfice d'un million d'euros en 2022 contre sept de pertes en 2021. Le groupe dans son ensemble a signé un bénéfice de 99 millions d'euros l'année dernière. **pso**

# Something's got to give

Bernard Thomas

## Les prix immobiliers ont commencé à chuter. Faut-il s'en réjouir ?

Tout le monde attend, rien ne bouge. Au premier trimestre 2023, le nombre de ventes en l'état futur d'achèvement est tombé de 72,5 pour cent. « Il s'agit du plus faible nombre de transactions enregistré sur un trimestre depuis la création des statistiques en 2007 », note l'Observatoire de l'habitat cette semaine. Même en comparaison européenne, le krach paraît exceptionnellement brutal. (Le nombre de ventes de maisons existantes a, quant à lui, baissé de 43 pour cent.) Or, les prix des nouveaux appartements résistaient encore au premier trimestre 2023. Ils n'ont reculé que de 0,4 pour cent sur une année. Le *worst-case scenario* semblait donc se réaliser : Une raréfaction maintenant les prix à des niveaux artificiellement élevés.

L'Observatoire émet « l'hypothèse » (peu osée) que « le nombre de transactions reste limité justement parce que certains vendeurs potentiels préfèrent attendre plutôt que de baisser leur prix ». Bref, les seuls qui vendent sont ceux qui ne peuvent faire autrement. Le Statec ne disait pas autre chose dans sa Note de conjoncture du 12 juin. Constatant que la baisse des transactions précédait celle des prix, l'institut de statistique concluait : « Ceci pourrait suggérer qu'initialement les vendeurs sont réticents à abaisser leurs prix, mais que les diminutions continues de ventes les ont contraints à le faire pour pouvoir réaliser des transactions ».

Basées sur les actes de vente, les données de l'Observatoire ont l'avantage de la fiabilité. Elles ont le désavantage du déphasage temporaire. Les chiffres publiés ce mardi ne renseignent pas sur la situation présente, mais sur celle qui prévalait fin janvier. Les prix annoncés sur les portails Immotop et Athome indiquent que la baisse des prix se serait fortement accentuée depuis. Elle dépasserait désormais les sept pour cent pour les nouveaux appartements. Dès fin avril, le ministre de l'Économie, Franz Fayot (LSAP) déclarait à la Chambre : « Si on ne vend rien, il faut peut-être baisser les prix ; domadder fänk et un ». Pour relancer le marché, il fallait une décade des prix. Elle paraissait inévitable, elle a enfin commencé. C'est son ampleur qui reste incertaine. Mais cette baisse restera toute relative. Si les prix chutaient de dix pour cent, ils retomberaient à leur niveau de 2021.

Entre 2018 et 2022, l'immobilier renchérisait en moyenne de onze pour cent par an. (Contre « seulement » cinq pour cent entre 2010 et 2017.) Cette explosion obscène était conditionnée par un coût du crédit anormalement bas. Les récentes hausses des taux ont fait sauter l'équation. La mécanique s'est grippée. Les promoteurs font le deuil des prix élevés. Après le déni et la colère, ils oscillent quelque part entre l'étape du marchandage et celle de la dépression. Confrontés pour la première fois à un reflux d'une telle ampleur, ils en appellent à l'État pour intervenir dans le marché (et garantir leurs marges).

Dès décembre, le patronat (rejoint par le CSV) revendiquait des stéroïdes fiscaux pour doper les investisseurs locatifs, décrits par Roland Kuhn comme « eis Lëtzeburger Leit, déi an een Appartement investieren ». Le gouvernement n'a pas cédé, se refusant à subventionner, à coups de dépenses fiscales, le marché privé. Depuis 2014, la coalition a supprimé la neutralisation de la plus-value (en cas de réinvestissement immobilier), exclu du taux de TVA super-réduit les logements mis en location, aboli la mainmorte fiscale des FIS, réduit le taux de l'amortissement accéléré. Une ligne politique que Pierre Gramegna avait par moments dû imposer à son propre parti. Les libéraux l'ont maintenue, même après le départ de l'ancien ministre des Finances. La gauche aime présenter le DP comme le parti des promoteurs. Mais force est de constater qu'il n'a pas agi comme tel au cours des derniers mois. Parmi les treize mesures de soutien au secteur de la construction (budgétisées à seulement 150 millions d'euros), que le gouvernement a dévoilé la semaine dernière,

ne figure aucun cadeau fiscal aux promoteurs ou aux investisseurs privés. Ce qui inquiète d'autant plus ces derniers qu'ils pressentent que ce sera sans doute le dernier paquet ficelé d'ici la conclusion de l'accord de coalition, c'est-à-dire d'ici début 2024.

Dès novembre, Henri Kox (Déi Gréng) avait fait une offre aux promoteurs : Ils n'auraient qu'à vendre à l'État leurs projets enlisés. « Même si les promoteurs privés ne réaliseront peut-être pas la même plus-value, ils auront la certitude d'avoir des liquidités », déclarait le ministre du Logement au Parlement. Il espérait étoffer le stock de logements publics, en faisant les soldes sur un marché aux abois. En mars, il se montrait déjà nettement moins optimiste face au

*Land* : « Certaines des offres ne sont pas sérieuses... ». Encore un mois plus tard, Yuriko Backes (DP) lançait « un appel » solennel aux promoteurs, disant leur « tendre la main ». Mais la ministre des Finances précisa illico : « Solidarité ass kee Sens unique ! » Ce ne serait pas à l'État de « garantir les marges des promoteurs », dit-elle, ces derniers devraient donc « mettre de l'eau dans leur vin ».

Les grands promoteurs ne se sentent pas trop concernés par l'offre de Kox. Ils devraient avoir assez de coussins pour tenir un bout de temps encore. Au pire, ils devront taper dans leur prodigieuse réserve foncière et libérer quelques liquidités. Leurs programmations futures ont été mises au congélateur, en attendant que la tempête passe. Ceux qui, en parallèle, doivent faire tourner une firme de construction finissent leurs projets puis les donnent directement en location. (Le blocage de l'accès à la propriété a provoqué un *rush* sur le locatif : Les nouveaux contrats de bail enregistrent une hausse annuelle de onze pour cent sur les douze derniers mois.)

Ceux qui ont acheté leurs terrains trop tard et trop cher sentent les banquiers leur souffler dans la nuque. Les apprentis-sorciers se découvrent très exposés. Leurs mensualités de crédit explosent, tandis que leurs préventes de Vefà avoisinent zéro. Cela fait neuf mois que certains font le tour de leurs concurrents pour leur refiler des avoirs toxiques. Ceux-ci déclinent. Ils jugent désormais les prix de ces offres ir-

réalistes. Si la crise immobilière continue pendant un temps encore, les premières faillites suivront. Un tel « apurement » du marché, les uns le saluent, les autres le redoutent, mais presque tous le considèrent inéluctable. Ce sont les banques qui se retrouvent maîtresses du jeu. Elles se sont jusqu'ici montrées accommodantes, restructurant les crédits, rallongeant les périodes de remboursement. Elles ont ainsi pu éviter les ventes forcées et la mauvaise publicité que celles-ci engendrent. Mais ces ajustements restent temporaires.

L'opération de rachat de Kox n'a pas fait un carton. Les documents nécessaires à l'analyse de l'offre n'ont été fournis que pour « une vingtaine » de projets, dont onze ont été avisés par la « CAL29 », la commission d'acquisition réunissant des hauts fonctionnaires du Logement et des Finances. Un seul contrat de réservation a jusqu'ici été signé pour 55 millions d'euros. (Puisque celui-ci comporte une clause de confidentialité, le ministère refuse d'en dire plus pour l'instant.) Un deuxième projet, d'une ampleur similaire, pourrait suivre. On en reste donc très loin de l'enveloppe de 600 millions d'euros, un montant que le ministre, malhabile, avait prématurément lancé sur *RTL-Radio* il y a deux mois.

Les promoteurs privés ont dû rapidement se rendre compte que négocier avec l'État, c'est une autre paire de manches. Épaulée par des responsables de la SNHBM et du Fonds du Logement, la CAL29 pro-

cède de manière très scrupuleuse. Elle demande une notice descriptive détaillée, vérifie les prix d'achat du terrain, épluche les coûts de construction. Le ministère demande surtout aux promoteurs privés de respecter un cahier des charges. Long d'une cinquantaine de pages, celui-ci élimine d'emblée un bon nombre de projets : Les chambres à coucher ne peuvent dépasser les quinze mètres carrés (« pas de dressing pour la chambre parentale »), les gabarits doivent être « récurrents et standardisés, mais avec des façades variées », le nombre de places de stationnement réduits au minimum.

Mais la réticence des promoteurs s'explique aussi par des raisons stratégiques. S'ils consentaient à comprimer leurs marges pour vendre à l'État, les clients privés se demanderaient tôt ou tard pourquoi ils devraient, eux, continuer à payer le prix fort. En vendant à l'État, les promoteurs risquent de fixer de nouveaux prix-standards. Or, d'ici quelques mois, les plus fragilisés d'entre eux pourraient ne plus avoir d'autre choix que de se retourner vers l'État comme acheteur en dernier ressort.

Combien de temps durera la crise immobilière ? Dans sa dernière Note de conjoncture, le Statec s'avance sur le terrain glissant des prévisions. L'institut de statistiques se montre étonnamment optimiste. Citant le *think tank* « Oxford Economics » qui anticipe une baisse des taux pour le printemps 2024, le Statec table sur une baisse des prix de 2,3 pour cent pour l'ensemble de l'année 2023 et une légère remontée (deux pour cent) dès 2024. Pas de bulle immobilière dans cette boule de cristal.

Le Comité du risque systémique a publié cette semaine son rapport pour l'annus horribilis 2022. L'instance macroprudentielle y adopte un ton précautionneux : Bien qu'il s'agisse d'un « exercice délicat », « l'ensemble des institutions », de la BCL à la Commission européenne, auraient conclu à « une surévaluation – à degré variable » des prix de l'immobilier résidentiel au Luxembourg ». (Le Statec parle pudiquement d'une « certaine surévaluation ».) Le comité présidé par la ministre des Finances avance sur des œufs. On serait « conscient » qu'un retournement de la tendance des prix pourrait constituer « une source potentielle de risque systémique pour la stabilité financière ». Par rapport à leur revenu disponible, les ménages luxembourgeois comptent, derrière le Danemark, les Pays-Bas et la Suède, parmi les plus endettés d'Europe. Mais jusqu'ici tout va bien. À la fin 2022, le ratio de prêts immobiliers « non performants » est resté « relativement stable » (1 pour cent), nettement en-dessous de la moyenne dans la zone euro (2,3 pour cent). Pourtant, en passant de deux à cinq pour cent, les mensualités en taux variable passent de 3 700 à 5 400 euros (pour un emprunt d'un million d'euros contracté sur trente ans). Le pouvoir d'achat et les capacités d'emprunt ont donc fondu comme neige au soleil. Après des années de relâchement, les banques ont sérieusement resserré leurs conditions. Le volume de crédits accordés enregistre « la plus forte baisse jamais enregistrée », constate le Statec.

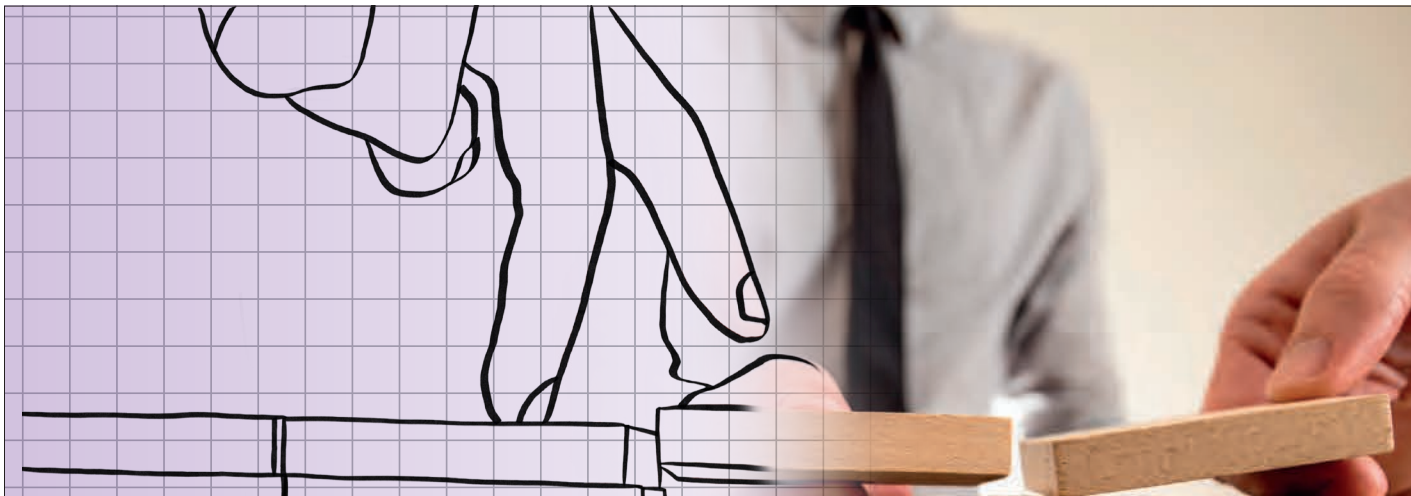
Pour le secteur de la construction, les perspectives seraient « plus que maussades », voire « particulièrement négatives », écrit l'institut de statistique qui constate « un freinage des recrutements » et une chute du travail intérim. Au premier trimestre, le nombre de faillites dans le secteur s'élevait à 59, « soit le plus élevé jamais enregistré depuis 1995 ». Le secteur sort d'une période de vaches grasses. À en croire les premières données recueillies par le Statec, les firmes de construction auraient été « en mesure de (plus que) transmettre » les hausses de coûts à leurs clients. « Le taux de marge dans la construction ressort comme historiquement élevé en 2022 (proche de 38 pour cent, contre 28 pour cent en moyenne observés depuis 1995 », lit-on dans la dernière Note de conjoncture. ●



Le ministre du Logement, Henri Kox (Déi Gréng), aux Assises en février

« Si on ne vend rien, il faut peut-être baisser les prix. Domadder fänk et un ! »

Franz Fayot, 26 avril 2023



### Un partenaire solide pour votre développement à l'international.



Grâce à son partenariat avec l'Office du Ducroire, la BIL accompagne plus efficacement les entreprises souhaitant exporter leurs produits et services. Découvrez BIL Trade Finance sur [www.bil.com/odl](http://www.bil.com/odl) ou contactez directement votre Responsable de relation BIL.



ZUGAST

# Le changement politique s’impose

Les élections d’octobre définiront l’avenir de notre pays dans les cinq ans à venir dans un contexte géopolitique et économique difficile. L’inacceptable guerre en Ukraine, l’organisation future de l’Europe et son élargissement éventuel, notre relation avec nos partenaires dans le monde exigent une politique cohérente qui tienne compte de nos intérêts et de ceux de l’Europe. L’intégration européenne à plusieurs vitesses (à l’instar de l’euro), le renforcement de l’Otan comme alliance de sécurité et de démocratie, notre dialogue constructif avec tous nos partenaires économiques doivent faire partie intégrante de cette politique. Nous souhaitons rester une économie ouverte et géographiquement diversifiée.

Luc Frieden est le *Spëtzekandidat* du CSV pour les législatives

Face aux crises du Covid et de l’énergie, le Gouvernement n’a apporté que des solutions de soutien à court terme, sans s’occuper des problèmes structurels de notre pays. Par une hausse constante de la fiscalité, notre pouvoir d’achat a diminué. Nous souhaitons donc augmenter le pouvoir d’achat par une réduction de la charge fiscale. La crise sur le marché du logement, aggravée par des décisions politiques, et l’accès trop lent aux soins de santé suite à une politique centraliste ne sont que deux exemples où un changement de politique est nécessaire. Il faut, par différentes mesures fiscales et l’accélération de procédures, accroître substantiellement l’offre de logements et créer des centres médicaux décentralisés, dotés d’équipements médicaux, ouverts sept jours sur sept à travers tout le pays, afin d’assurer la cohésion sociale.

En termes de compétitivité, le Luxembourg vient d’être rétrogradé à la vingtième position par l’institut suisse IMD, derrière des pays comme le Danemark, l’Irlande ou les Pays-Bas. Le Luxembourg devrait pouvoir se situer dans le top 10 de ces économies. Il faut revoir nos législations et être à la pointe en matière d’infrastructures et de digitalisation. Il faut accélérer la transition écologique et digitale, notamment par des incitatifs fiscaux, et réduire de vingt pour cent la charge administrative des entreprises. Il faut aussi soutenir les jeunes parents en créant une vraie *work/kids balance*. Sans une croissance durable et inclusive, nous ne pouvons maintenir notre niveau de vie et notre système de sécurité sociale.

Le changement climatique est l’un des grands défis de notre génération. Il est dès lors inquiétant de voir que le Luxembourg figure avec 11,7 pour cent d’énergies renouvelables par rapport à sa consommation totale en dernière position des pays européens. Un effort massif est nécessaire pour augmenter ce taux d’ici 2030.

Des progrès majeurs doivent aussi être faits en matière de sécurité, de formation aux *skills* de l’économie de demain, ainsi qu’en matière de mobilité en accélérant la construction de contournements, de pistes cyclables et du tram vers les communes voisines de la ville de Luxembourg.

Force est de constater que sur bon nombre de sujets, les partis au Gouvernement ne trouvent pas de position commune. Le logement, l’organisation du travail, la santé, la fiscalité et le pouvoir d’achat ne sont que quelques domaines où le Gouvernement est bloqué par ses contradictions internes. Or, il faut que le pays avance par une politique cohérente. Le CSV, la grande force politique du centre, a présenté dès ce mois-ci ses priorités. Après dix ans de coalition bleue-rouge-verte, il est temps de changer de Gouvernement. Il est temps de relancer notre pays. ● **Luc Frieden**

## D’GEDICHT VUN DER WOCH



# Beaucoup de bruit pour rien

E Gedicht vun der Petite Madame de Colmar-Montagne

Jacques Drescher

|                                                                                                                                        |                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Meng Maison, dat ass mäi Schlass,<br>An do war alt nees eng lass:<br>Garden Party op Schlass Bierg,<br>Wou mir wunnen, hanner Miersch. | Eise Crémant gouf verbëtzt;<br>Drénke muss een an där Hëtzt.<br>Ganz relax an ouni Stress<br>An Aux Frais de la Princesse.             |
| Alles wat sech weist, war do:<br>Rouder, Schwaarzer, Gréng a Blo<br>Jonk Madammen an al Säck;<br>Ech, am schéinste Kaseweck!           | D’Schampesstëpp, déi hu gekraacht<br>Op deem Fest an eiem Gaart.<br>A meng Gästch hunn, ganz devot,<br>Vill getuddelt – näischt gesot. |

# Souvenir et avenir

Thierry Hirsch

Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, le Grand-Duché verra le plus grand changement dans son droit constitutionnel depuis plus de 150 ans. La réponse à la question de savoir s’il s’agit d’une nouvelle Constitution n’est cependant pas simple. Elle est double.

En effet, d’un point de vue purement *formel* – et c’est le critère décisif – la réponse est négative : il ne s’agit pas d’une nouvelle Constitution, mais d’une révision. Le texte en vigueur à partir du 1er juillet est le résultat de quatre propositions de *révision* de la Constitution actuellement en vigueur (propositions n° 7575, 7700, 7755 et 7777).

Moult politiciens et juristes du Luxembourg ont l’habitude de parler de la « Constitution de 1868 » pour renvoyer à la Constitution actuelle. Or, en 1868 le Luxembourg ne s’est pas non plus donné une nouvelle Constitution au sens formel : il ne s’agit que d’une révision de celle de 1856. En effet, en tête du texte original de 1856 on lit « Loi du 17 octobre 1868, portant *révision* de la Constitution du 27 novembre 1856 » (figure 1).

La Constitution à la base du texte actuel, est-ce donc celle de 1856 ? La réponse est à nouveau négative – heureusement, car le texte de 1856 est assez autoritaire et dit de la Constitution de 1848 (qui, elle, était étroitement inspirée de la Constitution belge très libérale de 1831) qu’elle était l’« œuvre de temps agités ». Le texte de 1856 porte l’entête « Ordonnance royale grand-ducale du 27 novembre 1856, portant révision de la Constitution » (figure 2).

D’un point de vue formel, la Constitution qui est à la base de tous les textes constitutionnels luxembourgeois depuis 1856, y compris le texte en vigueur à partir du 1er juillet 2023, est celle de 1848 : le mot « révision » n’y figure pas dans ce contexte. Bien au contraire, la formule choisie indique de manière univoque qu’il s’agit d’une nouvelle Constitution : « Nous GUILLAUME II (...), Avons (...) arrêté et arrêtons les dispositions suivantes qui formeront la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg » (figure 3). Voilà le point de départ de tous nos textes constitutionnels depuis plus de 150 ans.

Formellement, il serait donc incorrect de parler d’une « nouvelle Constitution » qui entrera en vigueur ce lundi. C’est là le résultat de presque quinze ans de politique politicienne. Les politiques, ne pouvant se mettre d’accord pour adopter en bloc un nouveau texte (sans parler des promesses électorales de 2018 non tenues par les grands partis qui avaient annoncé vouloir soumettre le texte par voie de référendum à la nation pour qu’elle lui apporte le sceau de la plus pure forme de démocratie), se sont contentés de passer par quatre propositions de révision.

Or, du point de vue contenu le nouveau texte apporte le plus important changement en droit constitutionnel luxembourgeois depuis plus d’un siècle et demi. Refuser entièrement le titre de « nouvelle Constitution » à ce texte ne ferait donc pas justice à l’envergure juridique de ce qui se passera ce 1er juillet. Un premier constat : le nouveau texte est beaucoup plus long que l’actuel (7 315 contre 6 030 mots). Une comparaison des articles correspondants des deux textes montre en effet que sur de nombreux points le nouveau texte est beaucoup plus détaillé, notamment en ce qui concerne les fonctions des différents organes de l’État et le fonctionnement et l’organisation des pouvoirs législatif et exécutif à la suite des élections parlementaires. Point qu’il faut fortement saluer alors que l’actuel texte est souvent très – trop – court jusqu’au point d’être obscur et de donner beaucoup – trop ? – de marge d’interprétation.

Mais non seulement le nouveau texte comporte plus de détails, il contient aussi de nombreux points qui jusqu’ici ne figuraient nulle part dans notre Constitution. L’organisation du Gouvernement y est décrite pour la première fois de manière détaillée (articles 87 à 94) et le fameux Conseil national de la justice (souvent appelé « Conseil supérieur de la magistrature ») est enfin introduit (article 107). Pour le citoyen et le justiciable, peut-être les ajouts les plus importants du nouveau texte se trouvent au niveau des droits fondamentaux (ou « droits de l’Homme ») : État de droit et respect des droits de l’Homme (article 2), inviolabilité de la dignité humaine (article 12), interdiction de la torture et des peines et traitements inhumains et dégradants (article 13), liberté de pensée, de conscience et de religion (article 14), présomption d’innocence (article 17(4)), etc. L’héritage et l’inspiration de la Convention européenne des droits de l’Homme (entrée en vigueur en 1953) et de la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne (qui a acquis force obligatoire en 2009) sont indéniables.

Il faut applaudir le Parlement d’avoir enfin introduit ces protections essentielles dans l’étage suprême de



Est-ce une nouvelle Constitution ? Oui, mais sans en être une...

notre droit national. Or, on ne peut pas ne pas le critiquer en même temps. Pour citer l’exemple peut-être le plus criant : la Chambre des Députés n’a introduit le principe de la présomption d’innocence en droit luxembourgeois qu’en 2009 (article 8(3) du Code de Procédure Pénale – donc au niveau légal et non pas encore au niveau constitutionnel), alors qu’en France, les Révolutionnaires avaient retenu dès 1789 (donc 220 ans plus tôt !) à l’article 9 de la Déclaration des droits de l’Homme et du citoyen que « tout homme [est] présumé innocent jusqu’à ce qu’il ait été déclaré coupable ». Ce principe extrêmement important a été repris en 1948 au niveau de l’ONU dans la Déclaration universelle des droits de l’Homme, puis au niveau du Conseil de l’Europe et de l’Union européenne. Il était donc bien connu et bien connu depuis très longtemps. Heureusement pour le justiciable luxembourgeois, la Convention européenne était applicable et invocable au Grand-Duché bien avant 2009 et 2023. Que plusieurs générations de politiciens – et parmi eux surtout et avant tout les juristes – n’aient jusque très récemment pas songé à ancrer dans notre Constitution l’un des plus importants piliers de notre système judiciaire laisse perplexe.

Si le nouveau texte constitutionnel fait un très grand pas en avant en matière de protection des droits fondamentaux, ses auteurs doivent néanmoins accepter la critique d’avoir laissé tomber certaines protections figurant dans le texte actuel. Un exemple frappant d’un tel pas en arrière est l’abandon des « droits naturels de la personne humaine et de la famille » (article 11(1) actuel). Ces droits, qui se distinguent du moins en partie de la dignité humaine (article 12 nouveau), ont été mobilisés en 2020 par la Cour administrative dans une importante décision protégeant une agricultrice retraitée en situation de mobilité réduite contre une décision abusive du ministère de l’Environnement qui lui avait interdit de faire les travaux nécessaires dans sa maison située en zone verte pour l’adapter à sa situation de handicap. La Commission consultative des droits de l’Homme dans son avis avait fortement critiqué que les auteurs de la révision de la Constitution voulaient abandonner, apparemment sans bonne raison, les droits naturels ; elle n’a pas été écoutée.

Un autre exemple où les auteurs de la nouvelle Constitution se sont montrés sourds aux critiques est le fait que cette « Constitution du XXI<sup>e</sup> siècle » continue à exclure du mandat de député tout citoyen luxembourgeois n’ayant pas de domicile au Grand-Duché (article 64(2)). Sont exclus donc tous nos concitoyens qui sont victimes de la crise du logement, dont la politique avec son manque d’idées et d’actions est un des principaux responsables. Si vous n’avez pas les moyens de vous financer un logement au Luxembourg et devez déménager dans la Grande Région, vous êtes d’office exclu du groupe de citoyens qui peuvent siéger au Parlement. Voilà la consécration, dans une Constitution qui se veut moderne, d’un système à deux « classes » de citoyens. On se dirait en plein *Postkutschenzäitalter*.

Quid de deux défis qui sont parmi les plus grands du Luxembourg au XXI<sup>e</sup> siècle, le logement et la lutte contre le réchauffement climatique ? Le nouveau texte constitutionnel en parle (articles 40 et 41(2) respectivement). Mais il les range dans la catégorie des « objectifs à valeur constitutionnelle » (Chapitre II, Section 4). Ces objectifs ne sont pas à confondre avec des « droits » : le citoyen ou justiciable ne peut faire au juge une forte revendication concrète sur base de ces objectifs si ce n’est que d’avoir droit à une « policy » (donc à ce que la Chambre ou le gouvernement fassent des lois ou règlements en matière de logement et de lutte contre le changement climatique) – la Constitution n’oblige aucunement la politique à atteindre un certain résultat. Alors qu’un « droit » à un logement approprié aurait éventuellement été utopique vu les coûts énormes qu’il aurait entraînés pour l’État, la situation se présente différemment pour le deuxième grand défi. Pourquoi donc le Parlement, et avec lui le parti Déi Gréng (quand même au pouvoir depuis désormais presque dix ans), en est-il resté quasiment au stade de simple décoration de façade au lieu de faire preuve de courage et de détermination en donnant plus de « dents constitutionnelles » à la lutte contre le changement climatique ? Cela aurait donné à cette Constitution un caractère visionnaire.

Enfin un dernier point où la Chambre devrait reprendre la plume en main : malgré certaines critiques, les auteurs de la révision n’ont pas défini la position du droit international par rapport à la Constitution luxembourgeoise. Ce sont des juges (donc des fonctionnaires sans mandat démocratique) qui, faute de décision de la Chambre sur ce point depuis des décennies, se sont vu contraints de trancher cette question très importante en plaçant le droit international au-dessus de notre Constitution. Concrètement cela signifie qu’en cas de conflit entre un article de la Constitution luxembourgeoise et, par exemple un article d’un traité international auquel le Luxembourg est partie, préférence sera donnée à l’article du traité international. (Le Luxembourg est l’un des trois seuls États au monde à opter pour cette solution, tous les autres donnant la priorité à leur Constitution). C’est donc d’une importance capitale pour une Constitution moderne de clarifier cette question de hiérarchie des normes. Fait surprenant : déjà en 1956 deux projets de révision de la Constitution ont voulu y remédier. Mais, jusqu’à ce jour, le problème reste sans solution de la part du Parlement, avec le risque que les juges pourraient un jour changer de position et placer la Constitution au-dessus du droit international – ou pire : que certains juges optent pour une solution, d’autres pour la solution contraire ...

Faudrait-il donc tirer une conclusion plutôt négative ? Pas du tout. Il était grand temps de moderniser et de détailler davantage le plus important texte de droit luxembourgeois ; la crise constitutionnelle de 2008–2009 autour de la loi d’euthanasie, qui a déclenché toute cette réforme constitutionnelle, l’avait bien montré. La manière dont la nation a été privée du référendum promis sur la « nouvelle » Constitution par les grands partis politiques n’avait rien de glorieux. Le nouveau texte n’est pas parfait ; les exemples ci-dessus montrent que le Parlement devrait encore faire certaines retouches importantes. Et pourtant, on ne peut nier que, globalement parlant, le nouveau texte est nettement supérieur au texte actuel, notamment en ce qui concerne les droits fondamentaux ainsi que les fonctions et l’interaction des différents organes étatiques. Quant à la question de savoir si certaines formulations ou dispositions nouvelles s’avèreront ou non efficaces, seuls des procès ou crises politiques pourront le montrer dans les années et décennies à venir. ●



Le journaliste/  
historien/auteur  
Jérôme Quiqueret

**Quelle histoire ?** *Tout devait disparaître* : on peut lire le titre de l'ouvrage de Jérôme Quiqueret de deux manières différentes. Il peut être compris littéralement, auquel cas il se réfère à la tentative des responsables du « double meurtre commis à Esch-sur-Alzette à la fin de l'été 1910 », dont parle le sous-titre, d'effacer toutes les traces de leur forfait, en particulier en mettant le feu au matelas du lit dans la chambre du crime, dans l'espoir (déçu) que toute la maison s'embrase. Mais il peut aussi se lire de manière métaphorique, comme se référant à la question de la survivance mémorielle, non seulement de ce fait divers, mais du monde dans lequel il survint. Les victimes, leurs meurtriers, toutes les personnes concernées de près ou de loin (famille, voisins, connaissances, suspects, police, appareil judiciaire, notables, responsables politiques locaux et nationaux ...), mais aussi tout ce qui s'est fait et dit, les lieux, les circonstances, l'onde de choc des « grands » événements historiques dans ce petit monde d'une petite ville : « tout devait disparaître », au sens où il était conforme à l'ordre des choses que cela était voué à être oublié. Car les seuls individus que l'histoire, du moins dans la version grandiose, retient, ce sont les « grands individus », donc les héros et les monstres. Les femmes et hommes du commun n'y interviennent que comme nombres : nombre de naissances et de décès, nombre de tués à la guerre ou dans une catastrophe naturelle....

Depuis quelques dizaines d'années certains historiens ont commencé à se rebeller contre cette histoire des « grands hommes ». De l'« histoire d'en bas » d'E.P. Thompson, à l'« histoire de l'ordinaire » pratiquée par Philippe Artières (qui a écrit la préface du livre) en passant par la microhistoire de Giovanni Levi et Carlo Ginzburg, les historiens ont commencé à se tourner vers la fabrique intime des sociétés, vers les femmes et hommes « sans grade » et les petites communautés locales. Mais l'ouvrage de Quiqueret puise aussi ailleurs. Par son sujet (un crime) et par sa reconstitution minutieuse *Tout devait disparaître* s'inscrit dans la filière journalistique du genre américain dit du « true crime ». Quant à sa puissance d'immersion, elle fait évidemment penser au genre de la « non-fictional novel » dont le représentant le plus célèbre est *In Cold Blood* de Truman Capote.

**L'histoire au risque de la fiction** Le résultat est un ouvrage d'une puissance expressive rare. Dans les presque 500 pages de *Tout devait disparaître* tout ce monde d'hommes et de femmes du commun, voué à l'oubli, revit, plus présent que jamais. Le lecteur est plongé dans la vie d'Esch-sur-Alzette au début du XX<sup>e</sup> siècle, au moment où la petite bourgade était en train de se transformer en ville sidérurgique. Il se retrouve « immergé » au milieu de ses habitants, de ses ouvriers, immigrés ou luxembourgeois, de ses employés, commerçants, autorités, notables, etc., il arpente avec eux et elles leur ville, il les côtoie, les frôle presque. Le passé renaît dans sa chair.

Mais faire renaître le passé dans sa chair, n'est-ce pas la mission de l'écrivain de fiction plutôt que de l'historien, du moins si l'on en croit Proust (et à vrai dire de nombreux autres écrivains), pour qui le récit

Comme écriture,  
le discours de l'historien  
relève donc de l'art  
littéraire et plus  
précisément d'une  
poétique de la narration

de fiction comme tel est l'unique façon de sauver le passé dans sa dimension de vie vécue ? Or, dans un roman il importe peu que les personnages qui sont mis en scène aient vécu (comme c'est le cas dans un roman historique) ou au contraire n'aient jamais existé (comme c'est le cas dans la plupart des romans). En revanche, dans un récit historique il importe que celles et ceux dont il est question aient vécu réellement et aient agi comme le récit les fait agir. Car le rôle de l'historien n'est-il pas de tenir les comptes du passé ? Et s'il s'approche trop de l'écrivain et de la littérature, ne risque-t-il pas de se brûler les ailes ?

**Histoire et littérature narrative** En fait, la question ne concerne pas le rapprochement avec l'écrivain et donc avec la littérature. En effet, une partie importante des textes que nous intégrons dans le champ de ce que nous appelons « la littérature » (une notion qui est à géométrie variable selon les contextes historiques, sociaux, voire individuels, ce qui rend irréalisable toute définition stricte quelle qu'elle soit) consiste en des récits factuels : mémoires, biographies, autobiographies, etc. L'histoire est un parmi d'autres de ces genres factuels. La raison en est simple : l'historien est un écrivain. Et il est même la majeure partie du temps un écrivain qui raconte, dans la mesure où même l'histoire la plus anonyme et collective – celle de l'École des Annales – n'a pas réussi à échapper à la

« mise en intrigue » (Paul Ricoeur) de son objet de connaissance. Comme écriture, le discours de l'historien relève donc de l'art littéraire et plus précisément d'une poétique de la narration. Une des qualités les plus palpables de *Tout devait disparaître*, à savoir la *maestria* avec laquelle l'auteur organise et rythme l'histoire des faits dont il traite, ne risque donc pas de nuire à son projet d'historien. En effet, il n'invente pas le fil de son intrigue, ni son début ni son milieu ni sa fin, ni même ses retournements de situation. Tout cela lui est donné et prescrit par sa documentation ou plus précisément par la chronologie temporelle des événements réels (depuis le meurtre jusqu'à la condamnation du meurtrier et de son complice, dont cette documentation retrace les étapes).

Le travail proprement poétique de l'historien-narrateur consiste dans le montage des séquences, dans le choix de leurs éléments prégnants, dans l'organisation d'échos entre séquences éloignées l'une de l'autre, dans l'insertion de prolepses (annonce d'événements à venir) et d'analepses (retour à des événements antérieurs), etc. Il est en somme dans la même situation que le monteur d'un film documentaire : la temporalité et la succession des séquences de l'intrigue lui sont prescrites par le réel, mais *l'acte narratif* lui-même – qui relève de l'énunciation et non pas de ce qui est énoncé (à savoir l'intrigue) – peut réorganiser cette temporalité de l'intrigue selon les besoins spécifiques d'une *story* narrativement efficace. Ainsi rien n'exige que si *a* précède *b* dans l'ordre de l'intrigue, *a* doive être raconté avant *b* : dans certains cas, il peut être indispensable de raconter d'abord l'effet avant de raconter la cause. Exploiter de manière créatrice – comme le fait (de façon très subtile) le narrateur-auteur de *Tout devait disparaître* – ces possibilités d'anisochronies entre intrigue et acte narratif qui sont constitutives du récit comme tel, ne constitue donc pas non plus une mise en danger de l'éthique du discours historique.

**L'historien face à la fiction** La contrainte du discours historique n'est pas d'ordre narratif, elle est d'ordre épistémique : un récit historique doit être un récit factuel, c'est-à-dire que ce qu'il raconte doit

être conforme à ce qui s'est passé. Tel a été l'idéal de la science historique depuis qu'elle existe. Il y a bien eu un léger flottement durant les années 80 du siècle précédent où quelques historiens férus d'épistémologie ont essayé de soutenir le caractère fictionnel du discours historique en arguant du fait qu'elle était narrative. L'idée sous-jacente était que le récit était une construction humaine et non pas une propriété inhérente au réel décrit, et donc était dans tous les cas une fiction. Mais si *tout* récit est une fiction et si donc l'histoire relève de la fiction, toutes les assertions avancées à propos d'un événement historique se valent. Par exemple, il est impossible de combattre les négationnistes car des assertions historiques opposées ne peuvent plus être départagées au nom de la vérité et de la fausseté, toutes étant également fictives, donc ni vraies ni fausses.

En effet, ce qui définit une fiction ce n'est pas qu'elle soit fausse, mais qu'elle délégitime la question même de la vérité ou de la fausseté. Une fiction nous invite à mettre entre parenthèses la prétention référentielle des propositions descriptives ou des représentations visuelles et à nous immerger pleinement dans ce que ces propositions représentent sans nous poser la question quant à la véracité de ce qu'elles nous rapportent ou nous montrent. Elle est donc bien incompatible avec le récit historique, non pas parce qu'elle serait un récit faux, mais parce qu'elle est par définition indifférente aux questions de vérité et de fausseté (elle fonctionne selon l'adage italien : « se non è vero, è ben trovato »).

**Un récit qui se laisse guider par le réel** De l'historien, le lecteur est en droit d'attendre que toutes ses assertions factuelles soient des faits avérés et qu'il ait pris le soin de vérifier ce qu'il était bien le cas. Dans *Tout devait disparaître* il n'y a certes pas de notes de page (qui auraient rendu difficile une lecture fluide, indispensable pour obtenir un effet immersif), mais les citations dans le texte sont toujours référées à leur source d'émision. Par ailleurs en annexe l'auteur indique toutes les sources dans lesquelles il a puisé : les archives judiciaires de l'assassinat du couple Kayser-Paulus couvrant toute l'enquête entre l'assassinat en

1910 et le jugement de 1918, les archives concernant d'autres assassinats et d'autres affaires avant 1910 et pendant les années de l'enquête, d'autres sources judiciaires susceptibles d'éclairer tel ou tel aspect de l'environnement social de son affaire (surveillance du mouvement ouvrier, immigrés, prostitution, etc.), les comptes-rendus des débats à la Chambre des Députés, les archives communales d'Esch-sur-Alzette et de Fischbach, la presse luxembourgeoise et transfrontalière, les iconothèques, les ouvrages luxembourgeois publiés avant et pendant l'affaire, et d'autres. Il s'agit d'une masse de documents énorme et on imagine facilement l'étendue du travail de recoupement que l'auteur a dû opérer pour les intégrer dans une chronologie unique, sans parler de la nécessité d'en extraire tous les renvois croisés, etc.

Mais ce qui frappe surtout c'est l'acribie avec laquelle le récit colle au réel, par exemple aux accélérations et décélérations de l'enquête elle-même, comment aussi la focale tantôt se resserre sur un personnage, sur une maison, sur une rue, tantôt s'élargit sur des groupes, la ville entière, le pays, voire les régions transfrontalières, toujours en mettant ses pas dans ceux d'une réalité qui ne cesse de se métamorphoser. Cela témoigne du double souci de recréer le passé dans toute sa densité et concrétude, sans pour autant y introduire le moindre élément qui ne serait que plausible, sans être non avéré par une source.

**Une éthique d'historien** Une comparaison de *Tout devait disparaître* avec *In Cold Blood* de Truman Capote est révélatrice de l'éthique proprement historienne qui guide la démarche de Quiqueret. Son ouvrage n'a pratiquement jamais recours au dialogue direct, sauf s'il est public et donc peut être attesté par une source (par exemple une discussion à la chambre des députés, un dialogue rapporté dans un rapport de police ou dans un article de journal, un échange de lettres officielles, etc.). Capote en revanche n'hésite pas à « rapporter » des échanges oraux entre certains protagonistes en l'absence de tout témoin qui aurait pu les noter et sans que l'auteur aurait pu les avoir appris par les personnes concernées elles-mêmes, tant il s'agit d'échanges banaux, donc non mémorables. Si Truman Capote y a malgré tout recours, c'est manifestement pour produire un « effet de vraisemblable », ce qui est un souci typique des récits de fiction et non pas des récits factuels. Plus généralement, malgré les assurances qu'il a données quant au caractère factuellement attesté de tout ce qui est rapporté dans son ouvrage, il suffit de lire son texte de manière scrupuleuse pour se rendre compte que Capote abandonne de manière répétée le terrain de la vérité attestée du document narratif pour celui du vraisemblable de la fiction.

Le fait que Quiqueret ne se laisse jamais entraîner dans cette direction, alors que son récit est tout aussi « prenant » que celui de Capote, constitue à mon avis la réussite la plus grande de cet ouvrage extraordinaire qu'est *Tout devait disparaître* : faire revivre le passé sans céder aux charmes de la fiction, tout en utilisant les ressources narratives de celle-ci sauf celles qui auraient risqué de se révéler incompatibles avec le souci éthique et épistémique de l'historien. ●

De la curation comme art

Un musée se définit notamment par sa collection et ses choix d'acquisition. Ces œuvres ne sont généralement pas exposées au public dans leur totalité. Une large part de la collection voit rarement la lumière du jour. Certaines jamais. Mais l'heure est à la mise en valeur des coulisses comme le prouve le dépôt public du musée Boijmans Van Beuningen de Rotterdam. Dans le même ordre d'idée, le Mudam a décidé de plonger *Deep deep down* – c'est le titre de l'exposition, qui dure jusqu'en février 2024 –, dans ses stocks pour exhumer ses trésors (photo : Olivier Halmes). L'idée n'est pas tant de montrer la collection dans son état naturel, mais plutôt de dresser une sorte d'inventaire. Les commissaires Shirana Shahbazi et Tirdad Zolghadr qui travaillent en Suisse et en Allemagne, ont voulu exposer la plus grande partie possible de la collection. Plutôt que de choisir des critères thématiques ou formels, ils ont retenu des paramètres numériques et logistiques, faciles à saisir : une seule œuvre par artiste, la première de la liste ; les plus petits objets sont mis en avant ; les œuvres présentées par ordre alphabétique et les caisses de stockage font partie de la scénographie qui sert de cadre aux débats et à la programmation culturelle. Dans

le cadre de cette exposition, deux conférences se tiennent ce vendredi. La première interroge Bassam El Baroni, curateur indépendant et professeur de médiation de l'art sur les politiques institutionnelles de collection et les pratiques curatoriales. Emmanuelle de L'Ecotais quant à elle se penchera sur l'œuvre d'art qui s'est révélée la plus petite pouvant être exposées : le portrait d'Edward Steichen par Man Ray.

Ce week-end, le Mudam invite en outre Ari Benjamin Meyers pour une performance dans l'ancien siège du Parlement européen. En investissant ce bâtiment symbolique conçu comme un espace de débat et de prise de décision, l'artiste explore les codes du pouvoir et du contrôle. *Forecast (LX23)* prend les phénomènes météorologiques et la notion de prévisibilité comme points de départ. Bien qu'elle ne dure qu'une heure, cette performance exige un engagement physique et mental de tout instant de la part des interprètes, qui doivent négocier en temps réel la complexité et la densité de la partition (pour deux guitares électriques, une basse électrique et un interprète) et du texte qui forment cette composition. [fc](#)



ÉVÉNEMENTS



Encore un festival

Le Festival de Wiltz est de retour du 30 juin au 15 juillet. Ce festival, un plus vieux du pays, sa création remontant à 1953. Traditionnellement, ce rendez-vous mélange la musique, le théâtre et la danse. Même si l'ouverture n'est plus offerte au théâtre des Capucins qui régalaient chaque année d'un classique du répertoire français, le spectacle vivant a toujours sa place. Les jeunes amoureux du théâtre pourront apprécier *Emil und die Detektive* d'Érich Kästner. Un grand classique plein d'humour qui convient à tous les âges. La tête d'affiche

est la Belge Selah Sue (photo : Zazzo) dont la voix profonde et légèrement éraillée transporte les fans depuis son premier album en 2011. Le programme nous fera aussi voyager de l'autre côté de l'Atlantique, avec le spectacle d'Adrienne Haan. La chanteuse germano-luxembourgeoise qui vit à New York emmène le spectateur dans un périple musical avec son groupe de musiciens. Elle jasse, elle swingue et elle chante pour passer en revue les classiques américains et les airs célèbres des comédies musicales. *New York, New York, My Way, Cabaret, Strangers in the Night* retentiront dans la cour du château. Ce spectacle a remporté le Bistro Award à New-York en 2017 dans la catégorie « Meilleur spectacle solo ». Tout le programme : [festivaldedewiltz.lu](#). [nc](#)

Pride Week

Anders als im Kulturjahr 2022 hat die Luxembourg Pride ihr Hauptquartier in diesem Jahr nicht im zwischen Künstler/innen und der Stadt Esch hart umkämpften Bâtiment 4, sondern im neuen Rainbow Center des Veranstalters Rosa Lëtzebuerg in der Stadt Luxemburg. Dort werden während der Pride Week (vom 1. bis 9. Juli) auch offizielle Veranstaltungen wie eine Ausstellung, eine Lesung, ein Workshop und ein Rundtischgespräch stattfinden. Trotzdem bietet Rosa auch in der Rainbow City Esch/Alzette ein umfangreiches Programm an: In der Kulturfabrik werden eine Fotoausstellung, eine Filmvorführung, Konzerte und mehrere Performances zu sehen sein. Etwas heraus stechen vielleicht die beiden

Darbietungen am Freitag, 7. Juli: Das Drag-Bündnis House of Saint Trinity aus Nancy setzt sich mit Diskriminierung im Allgemeinen, aber auch innerhalb der LGBTQIA+-Community auseinander, während das Kollektiv Richtung 22 sich in ihrer Pride-kritischen Performance mit Pinkwashing und der Vereinnahmung der Community durch multinationale Konzerne beschäftigt. Nach dem Equality March, der am Samstag, 8. Juli, um 12.30 Uhr am Boulevard Aloyse Meyer startet, und dem anschließenden Volksfest auf dem Escher Rathausplatz, wird am Abend natürlich auch wieder die offizielle After-Party der Luxembourg Pride in der Kufa veranstaltet. Das gesamte Programm gibt es auf [luxembourgpride.lu](#). [ll](#)

Feierowend

FerroForum a été créé pour préserver et promouvoir le patrimoine industriel et artisanal ainsi que le savoir-faire autour du fer et de l'acier. Avant les prises de postes ou après le travail, les cafés proches des usines faisaient le plein. Ces lieux de sociabilité et de fêtes ouvrières, surtout pendant les trente glorieuses sont au cœur de l'ouvrage que prépare Laura Steil, chercheuse au C2DH, *Feieren: Fester, Musek an Danz am Minett*. Après *Gudden Appetit* qui scrutait les comportements alimentaires des ouvriers de la sidérurgie (*d'Land* 30.04.2021), cette nouvelle publication mettra l'accent sur la culture et la mémoire des bals, danses et musiques populaires dans le sud du Luxembourg. Ce samedi, FerroForum fait la fête

sous le titre *Feierowend !*, un hommage à la « Grenz » et à ses bistrots. À partir de 16 h, l'atelier central de la Metzeschmelz résonnera au son des musiques de Luciano Pagliarini et son orchestre, avant de céder la place à une *notturna ferruginosa* avec des actions de fer et de feu par l'équipe du FerroForum. La soirée se poursuivra avec la *Retroplatinodisco* et les Loon Djs aux platines. Ambiance rétro assurée. [fc](#)

SPRACHE



Guttland bis lislek

Strahlend blau, 639 Seiten lang, circa 5 Kilo schwer. Der *Lëtzebuurger Sproochatlas 1900* von Alain Atten und Claude Schmit, den das Zentrum fir d'Lëtzebuurger Sprooch mit dem Institut Grand-ducal Section Linguistique, Ethnologie et Onomastique mit einer Auflage von 750 Exemplaren herausgegeben hat, hat nichts Handliches. Das passt zu den Einschätzungen, die ihn wahlweise als Monument oder Meilenstein für die luxemburgische Sprache bezeichnen. Er ist das Resultat

einer fünfzehnjährigen Recherche, die Alain Atten in den 1960-er und 70-er Jahren an 546 Orten in Luxemburg und 72 Orten im Areler Land tätigte. Dort sprach er mit den Menschen, um die Dialektvarianten einzufangen. Die Zahl 1900 im Buchtitel bezieht sich auf das ungefähre Geburtsjahr der Gesprächspartner. Der Atlas offenbart, wie unterschiedlich die luxemburgische Sprache von *Duerf* zu *Dorref* gesprochen wurde. Der Kartograf Claude Schmit übertrug die Daten auf die Hunderte von Karten im Buch. Das Wort „drehen“ etwa zeigt eine vertikale Spaltung auf der Landkarte auf: Im Westen wurde entschieden *dreinen* gesagt, während der östliche Teil des Südens bis Mersch und Grevenmacher eher *dreien* bevorzugten. Um Echternach über Vianden bis nach Weiswampach war *drien* am gängigsten. Rund 80 000 Euro hat die Produktion des Buches gekostet, das nun für 75 Euro erhältlich ist, sagt Luc Marteling vom Zentrum fir Lëtzebuurger Sprooch. Eine kurze Rechnung zeigt, dass es kein Profitprojekt ist. Nach etwas mehr als einer Woche in den Buchläden sieht man, dass dieses hyperlokale, sehr spezialisierte Buch dennoch gut ankommt: Mittlerweile gibt es nur noch 100, ein Nachdruck ist geplant. Neben Attens Prominenz erklärt Marteling sich das auch damit, dass jede Ecke und kleinste Gemeinde des Landes abgebildet und betroffen sei. Der Atlas baut auf der Arbeit des Luxemburger Linguisten Robert Bruch auf, dessen Student Atten war, und der 1959 verstarb. Kurz vor den Wahlen gibt es auch ein enthusiastisches Vorwort

von Bildungsminister Claude Meisch (DP), der den Einsatz fürs Luxemburgische nicht ganz dem rechten Rand überlassen will. [sp](#)

LA QUESTION

Luxembourg, 12 points

La semaine prochaine, RTL présentera le processus de sélection de l'artiste qui représentera le Luxembourg au concours Eurovision 2024. Il « devra incarner le rayonnement musical du Luxembourg », selon les termes de Xavier Bettel et Sam Tanson dans leur réponse à une question parlementaire de Mars Di Bartolomeo (LSAP). Les commentaires et spéculations vont déjà bon train. D'aucuns plaident pour une « sélection menée de manière honnête » et beaucoup insistent pour que le représentant soit Luxembourgeois en se souvenant des France Gall, Corinne Hermès et autres Lara Fabian qui ont concouru jadis sous les couleurs du Grand-Duché. En attendant, plusieurs chanteurs et chanteuses affûtent déjà leurs armes dans l'espoir d'être choisis. Reste une grande inconnue : que faire si le Luxembourg gagnait et devait organiser l'édition suivante ? Les ministres de la Communication et de la Culture estiment que « le Gouvernement a bien pris en compte les conséquences organisationnelles et financières d'une éventuelle victoire luxembourgeoise à l'Eurovision. » Selon le règlement du concours, le site d'accueil doit pouvoir recevoir au moins 10 000

spectateurs, un centre de presse pour 1 500 journalistes, être situé à proximité d'un aéroport international et disposer de chambres d'hôtel pour au moins 2 000 délégués, journalistes et spectateurs. Ce n'est pas gagné. Aucune salle ne peut accueillir 10 000 spectateurs : Même le nouveau stade à Gasperich compte moins de 9 500 places et n'est pas équipé pour recevoir une scène (ce que regrettent d'ailleurs les organisateurs de concerts). Selon les chiffres donnés par le ministère du Tourisme à la demande du *Land*, Luxembourg-Ville dispose de 64 hôtels, auberges et pensions avec 3 583 chambres. À cela s'ajoutent un millier de chambres dans la région du centre du Luxembourg. Les équipes de Lex Delles affirment que le Luxembourg Convention Bureau « jouerait un rôle de soutien et se chargerait du *matching* entre l'organisateur et les structures d'hébergement. » Les hôtels de la Grande Région seraient aussi mis à contribution, ajoute le ministère. Une autre solution pourrait être d'organiser le concours ailleurs. Il y a eu un précédent : En 1974, le Luxembourg, qui avait remporté et déjà organisé l'édition 1973, n'avait pas pu se charger de l'organisation, faute de budget, rappelle le site [eurovision.tv](#). La BBC organisa le concours, qui se tint à Brighton et vit la victoire d'Abba. [fc](#)

# L'art résistant

Marianne Brausch

## L'esthétique d'Eddy Kamuanga dénonce l'exploitation du Congo encore aujourd'hui



Vue de l'exposition

Pour sa première exposition monographique à la galerie Zidoun Bossuyt, Eddy Kamuanga, que l'on avait découvert à l'occasion d'une exposition collective l'année dernière (*Dialogues*), revient avec cinq tableaux seulement pour l'exposition *Esthétique du Chaos*.

Le titre de la présentation de ses grands formats carrés ou rectangulaires de près de deux mètres de large et de haut, fait partie de sa production la plus récente, qui n'est que de huit toiles par an. Elles ont un fond bleu ou gris-beige uni, elles sont peintes à l'acrylique et huile sur toile et montrent des personnages où chaque détail est tracé avec une précision hallucinante qui explique pour partie cette production restreinte. On pourrait s'en étonner, vu que la thématique est, pour ainsi dire, unique : des femmes et des jeunes gens posent par deux, trois ou seul, immobiles.

Avec la précision de ses peintures, que ce soit dans les plissés d'un corsage, les motifs des boubous, Eddy Kamuanga (né en 1997, il

vit et travaille à Kinshasa et à Bruxelles), rend vivants les corps qui les portent, en leur donnant du volume par le jeu de la lumière et des ombres. Les tissus sont représentés avec un luxe du détail incroyable, dans une gamme de couleurs puissante où domine le rouge vif. Au préalable, Eddy Kamuanga, non seulement a pris des photographies de ses modèles mais il les a fait poser dans un décor construit, qui deviendra le cadre où se déroule la scène du tableau. C'est le cas des murets en terre cuite de *L'ombre du passé 2* et *Childhood is a Dark Night(2)*, l'un au fond gris, l'autre ocre. Chacun des éléments, le muret de briques, le fauteuil typique de l'époque coloniale, la statuette africaine muselée, racontent une épopée cruelle.

Le sujet principal de ces deux tableaux est un enfant, qui a été enlevé à sa famille et élevé dans ce qu'on appelait les fermes chapelles, sous la domination de la colonisation belge. On l'aura compris, ces enfants enlevés à leurs parents et séparés de leurs traditions, devaient devenir de bons petits chrétiens, éduqués à l'occidentale. Leur des-

tinée était de travailler au service de leurs maîtres. C'est ce que symbolise le napperon réalisé au crochet à la manière des Flandres.

Une chèvre, qui dans la tradition africaine protège les ancêtres, est debout sur la dentelle et l'enfant a l'avant-bras posé sur elle. Peut-être, par ce contact, les racines remonteront-elles dans l'enfant qui retrouvera sa mère, également représentée dans *Childhood is a Dark Night(2)* ? Ils se tiennent par la main tandis qu'une autre main de la femme est posée sur le dos du fauteuil. Cela suggère-t-il qu'il deviendra maître de son destin, comme dans *L'ombre du passé 2* ? Il est souriant et ses yeux sont peints avec une précision qui les rend si pénétrants qu'on croirait qu'ils nous regardent depuis un passé enfoui, assis sur le fauteuil comme sur un trône.

Les poils de la chèvre aux pouvoirs très puissants, voire sorciers – elles étaient vénérées et nourries au Congo comme les vaches sacrées en Inde – sont rendus comme si la bête allait s'animer d'un instant à l'autre. C'est une suggestion. Car par ailleurs, les visages des personnages humains, vus de trois-quarts ou de profil, ont les traits figés quand ils ne tournent pas le dos au spectateur. Ils ont la tête baissée, les bras sont enlacés ou s'appuient l'un sur l'autre comme pour puiser plus de force.

Cette immobilité a quelque chose de robotique, et les visages et les bras, sont faits de composants électroniques. Le Congo est exploité, aujourd'hui comme hier, pour son sous-sol riche en minerais. Les fameuses terres rares, sans lesquelles l'ère électronique ne serait pas. Les tissus wax imprimés aux rouleaux en cuivre et les culots des ampoules Led à la mode dans tous les bars et restaurants en Occident, proviennent aussi de ce riche sous-sol.

Sans leur extraction et leur transformation – mais pas par les locaux ni au bénéfice du pays producteur, la machinerie mondiale se gripperait. *L'esthétique du Chaos* est la réponse d'Eddy Kamuanga, son habileté de peintre sa résistance. Grâce à son succès – comme il est exposé dans des galeries et des musées du monde entier – son talent rend à sa façon, leur honneur à ses concitoyens. Actuellement, il est donc de passage à Luxembourg. ●

*L'esthétique du Chaos* d'Eddy Kamuanga, est à voir jusqu'au 22 juillet à la Galerie Zidoun-Bossuyt, 6 rue Saint-Ulrich, Luxembourg

KINO

# Bilderrahmen

Marc Trappendreher

Dass Filme Bilderrahmen sein können, beweist einmal mehr Wes Anderson mit seinem neu erschienenen *Asteroid City*. Besagte Stadt liegt irgendwo in der Ödnis einer Wüste, verdanken tut sie ihren Namen einem Asteroideneinschlag: ein Ort, der nie zu der Touristenattraktion wurde, die man sich erhoffte. Grelle Pastellfarben bestimmen das äußere Erscheinungsbild, verweisen auf die vermeintliche Harmonie, die hier vorherrschen soll. Dass hier aber gar nichts in Ordnung ist, stellt der Fotograf Augie Steenbeck (Jason Schwartzman) recht bald fest, der 1955 aufgrund einer Autopanne mit seinen Kindern dort eher unfreiwillig verweilen muss. Rasch lernt er die vielen schrulligen Bewohner von Asteroid City kennen und auch außerirdische Besuche lassen nicht lange auf sich warten...

Was von Wes Anderson als bissige Komödie voller kurioser Einfälle und überbordender visueller Opulenz angedacht sein mochte, verliert sich recht schnell in einer erzählerischen Leere, die so öde ist, wie die Wüstenlandschaft, die der Schauplatz ist. Dafür gibt es mehrere Gründe: Zuerst wirkt die Erzählung, der *Asteroid City* nachgehen will, viel eher wie ein Vorwand, der nur noch für das Schaulaufen seiner Filmstars erhalten soll: Schauspielgrößen wie Tom Hanks, Edward Norton, Margot Robbie, Adrian Brody treten auf, die indes keine wahre Starpräsenz mehr auszustrahlen wissen, sondern nur noch Chargen sind in dem so oft als „Puppenhaus“ bezeichneten Filmuniversum von Wes Anderson. Zum anderen kann diese ganz unübersichtliche Geschichte, die sich in vielen kleineren Handlungsfäden und Rahmenerzählungen verstrickt, nur in die Leere laufen. Nicht nur wird neben dem narrativen Faden der Fremden auf unbekanntem Terrain eine Liebesgeschichte aufgemacht, da Steenbeck in der Filmikone Midge Campbell (Scarlett Johansson) seine Seelenverwandte findet; obendrein wird die Handlung nochmals in einer Nacherzählung gedoppelt. Die eigene mediale Weiterverarbeitung der Ereignisse, deren Produktionsgeschichte, wird parallel stückweise nachgereicht. Diese sehr sperrigen Erzählkonstruktionen korrelieren denn auch auf augenfällige Weise mit dem opulenten, sehr ornamentalen visuellen Stil, der auf ostentative und ex-

zessive Weise von Kadrage und symmetrischer Komposition bestimmt wird. In allen Fällen wird so aber beständig der Zugang erschwert. Vielmehr scheint es Wes Anderson um die Feier seiner eigenen Handschrift zu gehen. Dass Anderson einen ungemein singulären Filmstil entwickelt hat, der jedes seiner Werke unverkennbar macht, ist gar keine Frage, aber die Selbstgefälligkeit mit der dieser Regisseur diese Selbstverliebt-heit ausstellt, hat längst – spätestens mit *Grand Budapest Hotel* (2014) – seinen toten Punkt erreicht. Mit *Asteroid City* ist nun einmal mehr ein Extremfall gesetzt, wo das Medium in seiner Verfasstheit gerinnt, ja nur noch aus einem Post-Mortem-Effekt heraus besteht.



Midge Campbell (Scarlett Johansson)

CINÉMASTEAK

## Regard persan

« Dans ma nuit, si brève, hélas, le vent a rendez-vous avec les feuilles. / Ma nuit si brève est remplie de l'angoisse dévastatrice. / Écoute ! Entends-tu le souffle des ténèbres ? / De ce bonheur je me sens étrangère. /.../ Derrière cette fenêtre, un inconnu s'inquiète pour toi et moi. / Toi, tout verdoyant, pose tes mains – ces souvenirs ardents – sur mes mains amoureuses, / Et confie tes lèvres, repues de la chaleur de la vie, aux caresses de mes lèvres amoureuses. / Le vent nous emportera. / Le vent nous emportera. » De ce dernier vers de la poétesse Forough Farrokhzad (1935-1967), également auteure d'un unique film (*La Maison est noire*, 1963), provient le titre du célèbre film de son compatriote Abbas Kiarostami (1940-2016).



L'alter ego du réalisateur

Cinéaste, Abbas Kiarostami fut également poète, peintre et photographe. Tout cela affleure dans *Le vent nous emportera* (1999), dès les premières images. Une Jeep se perd dans l'immensité du désert du Kurdistan iranien, au milieu des courbes montagneuses et d'une mosaïque de couleurs : irruption soudaine de la modernité au sein d'une antique civilisation pastorale. Ici, la carte est inutile aux voyageurs : on s'oriente en observant les quelques arbres ponctuant le paysage. Nulle voie droite, mais des lignes serpentine que forme un chemin de terre à peine esquissé. La destination est inconnue, comme les motivations conduisant trois hommes à entreprendre ce séjour en cette contrée reculée. En quelques images et beaucoup d'égarement, une métaphore de la vie est filée sous nos yeux, et dans laquelle, comme le vent, nous faisons que transiter, et murmurer au contact de feuilles rencontrées au hasard. Finies les certitudes rassurantes et illusoire sur la vie. Car c'est un océan de mystère que l'on rencontre dans ce désert où l'on est jeté dès notre arrivée. Pour perdre nos habitudes, pour se mettre à nu, rien de mieux qu'une halte dans l'un de ces villages aux ruelles escarpées. À l'instar du protagoniste, que les villageois appellent « Monsieur l'ingénieur » quand bien même il ne l'est point. *Alter ego* du cinéaste, il est venu pour tourner un reportage sur un rite funéraire avec deux autres compères que l'on ne voit jamais au cours de cette échappée. Dans ce monde hiératique, il est seul à s'agiter, arc-bouté sur son téléphone portable. Un symptôme d'époque, qui n'ira qu'en s'accroissant les années suivantes.

Dans ce film-poème au cheminement incertain, sans dénouement ni intrigue, Kiarostami reconfigure la notion même de récit telle que celle-ci fut traditionnellement définie par Aristote dans sa *Poétique*. Il n'y a plus d'enchaînement de cause à effet, mais plutôt des coïncidences disséminées çà et là. Partout il y a une présence initiatique des enfants, qui enseignent un adulte pressé (d'en finir) et si peu assagi : c'est là sans doute une lointaine réminiscence pour Kiarostami, qui débuta sa carrière au Kanoun, l'Institut pour le développement de l'intelligence des enfants, à Téhéran. Une vieille femme meurt, enfin. L'eau emportée au loin un os qui sommeillait en terre. Le cycle de la vie continue et nous emportera (à suivre). ● Loïc Millot

*The Wind Will Carry Us* (Iran, 1999, 118', vostEN + DE) d'Abbas Kiarostami sera présenté lundi 3 juillet à 20h30 à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg

# Magie urbaine

Godefroy Gordet



Trois performeurs qui en mettent plein la vue

*Sahasa*, comme tout bon spectacle jeune public, commence par « l'impatience », celle d'un immense groupe d'enfants, constituant in fine, une salle quasi comble face aux trois artistes qui tiennent ce spectacle. Lynn Jung, Sven Fielitz et Isaiah Wilson collaborent avec Jill Crovisier pour revisiter leurs disciplines urbaines et les embrigader dans le champ de la danse contemporaine. Complétée par la musique de Damiano Picci, la scénographie de Philip Van Ees et la création lumière de Nico Tremblay et Noah Fohl, la formulation scénique de *Sahasa* s'en trouve plein de malice, de surprise et de rythme, pour un succès public total.

Noir, puis, lumière en poursuite sur Lynn Jung, inspiration, expiration, et salto, sans élan, vlan... Le public a le souffle coupé et lance un « hoooo » unanime. *Sahasa* s'engage sur cette entrée de choix. Monté à la force de la géniale association des disciplines artistico-sportives que sont le parkour, le football freestyle, et le hip-hop, dans les codes de la danse contemporaine, *Sahasa* exulte de cette alchimie esthétique forgée par le talent des trois athlètes en scène. Car oui, la force de ce dernier spectacle en signature Jill Crovisier vient clairement des impressionnantes compétences physiques des trois interprètes.

Lynn Jung est freerunner professionnelle. Recon nue pour être l'une des principales athlètes féminines de la scène du parkour, Lynn fait partie de la team londonienne Storm Freerun, une référence en la matière. Elle « parcourt » le monde pour exulter dans sa discipline et rafler quelques jolies récompenses pour ses performances sportives hors normes. Modèle pour de nombreux jeunes, dans son spectacle, Jill Crovisier fait de son talent une ressource chorégraphique inépuisable.

Sven Fielitz, lui est footballeur freestyle et réalisateur. Il est Champion luxembourgeois du Red Bull Street Style en 2019, outre sa participation

à plusieurs compétitions internationales, Fielitz a également pris part à plusieurs collaborations artistiques et de nombreux projets pédagogiques. Magicien du ballon rond, il poursuit également une carrière de vidéaste que souvent il couple avec sa passion première. Avec *Sahasa* il montre bien l'amplitude artistique de sa discipline.

Isaiah Wilson est danseur professionnel. D'abord attiré par les danses urbaines, il se forme à la danse classique et à la danse jazz pour être finalement diplômé en danse contemporaine à la Codarts University of the Arts de Rotterdam. Interprète pour de nombreux chorégraphes, il profite également d'un espace pour s'attarder à la création vidéo-graphique et musicale. Déjà complice de Jill Crovisier pour sa production *JINJEON*, en toute logique le voilà s'exprimer dans *Sahasa* avec beaucoup de virtuosité.

Ainsi guidés par Jill Crovisier, – chorégraphe adouée à l'international, qu'on ne présente plus tant elle est une fierté nationale –, le trio d'interprètes aux aptitudes si différentes se montre d'une complicité extraordinaire. Voilà un moment que le spectacle tourne, et cela semble avoir renforcé des liens forts, fondations à des ponts entre pratiques sportives et artistiques. Là s'associent deux univers corporels caractérisés par des techniques assez codifiées. Dans ce sens, Crovisier plonge dans une recherche esthétique pouvant lier ces codes, avec pour toile de fond l'idée d'un spectacle jeune public, donc, ludique, joyeux, tendre et rebondissant. Sous ce prisme, de nouvelles conceptions chorégraphiques apparaissent. Des lignes qu'on ne connaissait pas à la chorégraphe, qui pourtant, ancre toujours au plateau la sculpturalité des corps, mais là, s'abandonne à un parfait exemple du couple « maîtrise et liberté ». Naturellement, comme son nom l'indique, *Sahasa*

Avec un sens du spectaculaire sans pareil, Sahasa est tout bonnement un exemple de spectacle jeune public

devient une ode à l'audace, au courage, à la bravoure. Autant de qualité récompensée en salle par la surprise mis en onomatopée, et dans de glorieux moments d'applaudissements spontanés, gage du succès de cette pièce.

Déjà en 2016, Jill Crovisier avait bousculé les jeunes spectateurs avec *Matka*, un spectacle entre danse et cirque, mêlant les thématiques du voyage, de l'amitié et de la croissance. *Sahasa* retourne à ce désir chorégraphique d'associer des formes d'expressions physiques d'un autre genre, pour multiplier les strates esthétiques, et les niveaux de lecture, d'une histoire dansée qui, pour sûr, va stimuler beaucoup de jeunes dans leur parcours de vie. Ainsi, en faisant appel à « l'impressionnant », et en usant d'un sens du spectaculaire sans pareil, *Sahasa* est tout bonnement un exemple de spectacle jeune public. ●

BANDE DESSINÉE

## Entre science et superstitions

Pablo Chimienti

**Cédric Mayen, Roberto Ricci et Laura Iorio signent, avec *L'arc-en-Cieliste*, un voyage initiatique fantastique entre la science et la magie. Un album coloré, beau et original**

Il y a un côté *The Dark Side of the Moon* de Pink Floyd dans la couverture de *L'Arc-en-Cieliste*, le nouvel album du scénariste français Cédric Mayen (*Element R*, *Erwann*, *Sac à diable*, *Witch Club...*) et du duo de dessinateurs italiens Roberto Ricci et Laura Iorio (*June Christy*, *Le Cœur de l'ombre...*). Au centre de l'image, on trouve un prisme à travers lequel la lumière du soleil se décompose en un magnifique arc-en-ciel. Pourtant cet *Arc-en-Cieliste*, n'a pas grand-chose à voir avec le groupe de Londres, sa musique du groupe rock-psychedélique ou encore avec la scène musicale des années 70.

Cédric Mayen, Roberto Ricci et Laura Iorio entraînent bien les lecteurs en Grande-Bretagne, mais ils remontent bien plus loin dans le temps, au printemps 1666 pour l'exactitude. La peste sévit dans la capitale britannique. À quelques centaines de lieues de là, Hayden Springworth s'ennuie en regardant la pluie qui tombe régulièrement dans ces contrées. Il n'est pas à plaindre ; certes le garçon est le seul enfant dans les parages, certes son père est parti depuis des lustres, certes sa mère est une femme froide qui le regarde grandir de loin et certes sa nourrice est une vieille dame acariâtre, mais le garçon vit tout de même dans un beau château.

Sa famille n'a pas de grandes richesses, bien au contraire le jeune homme a depuis longtemps toutes ses chaussettes trouées, mais tout de même un joli titre de lord. « Un Springworth doit toujours être conscient de sa valeur », lui répète d'ailleurs régulièrement sa génitrice, bien heureuse de ses privilèges.

Des choses qui pour l'heure échappent complètement au jeune lord. Lui, ce qu'il aime, c'est l'aventure, se promener dans la nature environnante, surtout les jours de pluie. « Il faut savoir rester à l'affût lors des journées pluvieuses », explique le jeune adolescent fasciné par les arcs-en-ciel, phénomène météorologique certes assez courant mais alors toujours inexplicable.

Ces arcs-en-ciel, qui figurent d'ailleurs dans le blason familial depuis plusieurs générations l'ont d'abord terrifié, car selon sa nounou et ses croyances gaéliques, ils cachent des leprechaun monstrueux prêts à vous sauter dessus. Une peur dont l'alors enfant n'a pu guérir que grâce à son père. Après tout, ne dit-on pas qu'un magnifique trésor se cache aux pieds de arcs-en-ciel ? Il ne faudra pas plus pour que le jeune Hayden en soit fasciné pour toujours. Il deviendra alors « arc-en-cieliste ». Amateur d'abord, spécialisé ensuite.

Ses vagabondages autour de sa maisonnée lui feront rencontrer l'encore jeune Isaac Newton, qui vient de percer le mystère la décomposition de la lumière en plaçant un quartz devant un rayon lumineux. Les couleurs que l'on observe sont bien celles de l'arc-en-ciel. C'est clair il doit il y avoir un lien. Reste à Newton de découvrir lequel et de comprendre la mécanique du phénomène. Le scientifique prendra le jeune Hayden pour l'aider dans ses recherches.

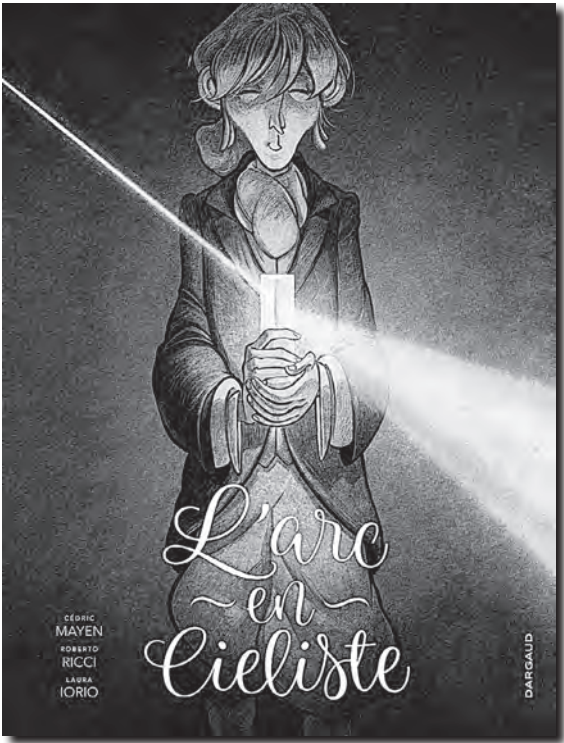
Mais le temps passant le Lord finira par être envoyé dans le Béarn par missive royale, en remplacement de son père récemment blessé et rentré enfin chez lui. Hayden va devenir hôte captif à la cour d'un puissant duc. Là, il va devoir devenir maître-frappeur de monnaie, comme son père avant lui et tenter de jouer de sa malice pour aider son roi dans ses batailles

de pouvoir. Malgré son travail délicat, Hayden est bien décidé à continuer ses recherches pour découvrir le secret des arcs-en-ciel. Mais sa rencontre avec une étrange jeune fille qui semble avoir le pouvoir de faire tomber la pluie va bousculer ses certitudes, sa mission et sa vie.

Voilà un récit bien entamé. C'est frais – le dessin et les couleurs omniprésentes et étonnantes de l'album y sont pour beaucoup –, dynamique et rythmé... La narration mélange grande et petite histoire, science et superstitions, sérieux et dérision... Le tout avec un soupçon de vieilles histoires de famille, d'espionnage, de guerres de religion, d'une situation socio-politique et sanitaire complexe, etc. Certes, plus de 350 années nous séparent de ce récit, mais il n'est pas difficile de faire quelques parallèles avec des événements actuels.

Divisé en sept chapitres – plus un épilogue – telles les couleurs de l'arc-en-ciel, cet *Arc-en-Cieliste* se savoure page après page, avec délectation et facilité, malgré les 96 pages – l'équivalent de deux albums – qui le composent. Les dessins, changeants selon l'ambiance de la scène, sont insolites et déroutants, tout en restant agréables à l'œil. Entre réel et fantastique, entre conte et récit historique, entre quête initiatique, folklore et science... les auteurs trouvent un juste équilibre, tels des peintres expressionnistes à la fin de leurs tableaux. C'est beau, original et surprenant. Un album jeunesse qui devrait plaire à tous les amateurs du neuvième art. ●

L'Arc-en-Cieliste, de Cédric Mayen, Roberto Ricci et Laura Iorio. Dargaud



ART CONTEMPORAIN

# Des mondes singuliers

Florence Lhote



Philippe Parreno, *Anywhere Out of the World*, 2000

Le curateur vedette, Hans Ulrich Obrist, qui vient de sortir son autobiographie *Une vie in progress* (édition du Seuil), proposait au Centre Pompidou-Metz une « conférence-marathon » sur le thème des jeux vidéo dans le cadre de l'exposition *Worldbuilding, jeux vidéo et art à l'ère digitale* dont il est le commissaire. Revue des rituels et œuvres chers au curateur.

Cette « conférence-marathon » était calquée sur d'autres du même modèle, notamment celle organi-

sée à Pékin pour la Saint-Sylvestre en 2008 où Hans Ulrich Obrist réunissait des personnalités du monde de la culture et des professionnels des médias sur l'état post-olympique de la ville et les changements actuels de la société chinoise. Réunissant près d'une cinquantaine d'artistes, intellectuels, scientifiques ou gamers, les questions de narration, de création de mondes, de fiction, de réel, de temps, de poésie, de jeu et de mythologie ont été abordées. C'est donc un objet singulier que cette « conférence-marathon »,

mais pas le moindre de ceux que le commissaire d'exposition est habitué à mettre en scène hors des sentiers classiques de l'art contemporain.

La narration, la possibilité du récit offerte sous forme d'accomplissement et les récits de l'art passionnent Hans Ulrich Obrist qui n'hésite pas, depuis ses débuts, à décadrer le sacré muséal. Il en va de cette toute première exposition organisée par l'artiste dans sa cuisine, suggestion de Chris-

tian Boltanski comme il le raconte dans *Une vie in progress*. En 1991, cette première exposition voit le jour dans son appartement à Saint-Gall. Fischli & Weiss, Christian Boltanski, Richard Wentworth et Frédéric Bruly Bouabré y sont exposés. Les sculpteurs Fischli & Weiss décident d'acheter « cinq bouteilles de ketchup, quelques kilos de nourriture, des très grands paquets destinés aux restaurants, et ils ont mis tout cela dans le placard au-dessus de l'évier » raconte-t-il encore. Preuve que l'art se niche aussi là où on ne l'attend pas et que les objets mis en scène et la conduite du récit s'y attachant peuvent être résolument inattendus.

À l'instar de cette invitation du Centre Pompidou-Metz à se saisir des rapports entre art et jeu vidéo. Hans Ulrich Obrist remarque à ce sujet que ce hobby est devenu « le plus grand phénomène de masse de notre époque. [...] Les jeux vidéo sont au 21<sup>e</sup> siècle ce que les films étaient au vingtième siècle et les romans au 19<sup>e</sup> siècle ». Un certain nombre d'artistes réfléchissent aux rapports entre jeux vidéo et art dont Dominique Gonzalez-Foerster, Pierre Huyghe ou Philippe Parreno qui matérialisent personnages et statut d'image au travers de la vidéo *No Ghost Just A Shell*. Pierre Huyghe et Philippe Parreno achètent en 1999 les droits d'un personnage de manga qu'ils baptisent Ann Lee. Cette dernière relate, sous la forme d'une animation en 3D, les circonstances de son « adoption » par les artistes et évoque son statut d'image. Huyghe et Parreno proposent ensuite à de nombreux amis artistes de produire chacun, avec Ann Lee, une forme qui serait un catalyseur pour l'œuvre suivante.

Les jeux vidéos sont au 21<sup>e</sup> siècle ce que le cinéma était au vingtième et les romans au 19<sup>e</sup>

Un autre objet singulier, c'est également ce que propose l'œuvre *Terraforming CIR* de Transmoderna. Ce collectif travaille à la jonction de la musique électronique et de l'art numérique. *Terraforming CIR* invite à un voyage vertigineux en réalité virtuelle sur une planète extraterrestre du futur. Des artefacts technologiques suggèrent que des humains ont tenté de la rendre semblable à la Terre. Sur les ruines de ces colonies humaines avortées, des sociétés post-Homo sapiens prospèrent. Transmoderna montre ainsi que la notion de « *worldbuilding* » dépasse le genre humain. Au travers de ces objets singuliers, Hans Ulrich Obrist propose une plongée singulière dans la construction de mondes particuliers et les récits de l'art. ●

Exposition *Worldbuilding* au Centre Pompidou-Metz jusqu'au 15 janvier 2024

MOIS MAUSSADES D'UN ÉCRIVAIN

## Houellebecq le Honteux

Il s'est fait avoir. Lamentablement. Et à plusieurs reprises. Dans un entretien avec Michel Onfray où il est beaucoup question de l'islam et de l'islamisme, dans ses relations avec un réalisateur néerlandais, Stefan Ruitenbeek, sur un tout autre terrain, des lits appelés à héberger le tournage d'un film « de contenu sexuel, de contenu montrant des actes sexuels, de contenu montrant des organes génitaux ». Voilà pour les stipulations du contrat tel qu'il a été en discussion lors de deux procès, en France et aux Pays-Bas.

Comment il suffit d'une centaine de petites pages pour se saborder sans brio

Ajoutez à cela les accusations de plagiat concernant son roman *Soumission*, soulevées par un Franco-Sénégalais qui avait fait parvenir à Gallimard et à Flammarion, dès 2013, un manuscrit évoquant l'élection d'un musulman à l'Elysée, ça en fait beaucoup à assumer dans quelques mois de la vie d'un écrivain. Mais soyons juste, le verdict de la cour d'appel sur le plagiat, demandant un réexamen de l'affaire, date du mois de mai dernier. Alors que le livre, *Quelques mois dans ma vie*, porte sur les mois d'octobre 2022 à mars 2023, daté de Paris, le 16 avril 2023.

Il reste donc l'entretien et l'aventure libertine, et les deux fois, Michel Houellebecq fait amende (peu) honorable. Il dit ne pas avoir relu le premier (pour un écrivain, de la négligence au moins), pour le contrat, c'est pire, il dit ne pas avoir dû

saisir, comprendre, faute aux anxiolytiques et au vin. Ce que ne lui ont pas laissé passer les juges hollandais en appel, ayant trouvé « incompréhensible que Houellebecq ait participé aux enregistrements s'il trouvait le contrat vraiment problématique ». Le 28 mars, ils lui ont quand même accordé le droit avant sa diffusion de voir le film érotique, voire la possibilité de s'opposer à certaines images.

Un écrivain, moins honteux, se serait tiré d'affaire autrement. D'autant plus que Gérard Depardieu, avec Bernard-Henri Lévy, autre conseiller notable, lui avait assuré qu'à la fin, c'est toujours la littérature qui gagne. À condition toutefois qu'elle existe, et que son auteur ait la poigne nécessaire, ajoutons de l'assurance, de l'aplomb, de l'audace. Se confesser dans toute la vérité de la nature, le lecteur saura situer les mots, ou alors, à l'opposé, s'abîmer dans la turpitude. Là encore, les exemples existent dans l'histoire littéraire. De fulgurants éclats de diamants noirs.

Michel Houellebecq, lui, a recours à la symbolique animale pour les contreparties, le fabliau reste faiblard. Il a l'injure lourde, au contraire, pour Picasso, traité de « crétin ithyphallique », déformant les choses et les êtres dans le sens de la laideur, rien que parce que son âme est laide. C'est court en matière d'esthétique, et à l'en croire, il suffirait pour s'en rendre compte, au sujet des femmes, d'une brève consultation de Google. Voilà où puiser pour Michel Houellebecq, son œuvre est de cet acabit, donc bien de notre temps, on préférera rouvrir le livre de Françoise Gilot, paru en 1964.

À un autre endroit de son livre, toujours au sujet des femmes, Michel Houellebecq s'en remet à Baudelaire, « un certain air de bêtise... ajoute à la beauté d'une femme », diminuant toutefois son attractivité érotique, allez comprendre. Recours à Baudelaire aussi de la part du lecteur pour sa conclusion qui aurait aimé voir (sans illusion toutefois) l'écrivain endosser, pour un fois, une tout autre impudence : Houellebecq *héautontimorouménos*. « Je suis de mon cœur le vampire, / - Un de ces grands abandonnés / Au rire éternel condamnés, / Et qui ne peuvent plus sourire. » Houellebecq, bourreau de soi-même ? Nenni, fossoyeur au plus. ● Lucien Kayser

MU DAM

Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean

12.05 — 10.09.2023



## Dayanita Singh Dancing with my Camera



mudam.com

MU DAM

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Recrutement auprès des lycées publics et des centres de compétences

Examens-concours en vue de l'admission au stage pour l'enseignement secondaire

Il est porté à la connaissance des intéressés (m/f) que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse organisera entre le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et le 15 mars 2024 des examens-concours en vue de l'admission au stage d'enseignant qui débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La liste des spécialités, non exhaustive, peut être consultée sur le site : [www.govjobs.lu](http://www.govjobs.lu)

Les spécialités dans lesquelles un examen-concours sera effectivement organisé, ainsi que le nombre des candidats à admettre au stage, seront déterminées ultérieurement sur base du programme de recrutement à arrêter par le Gouvernement en Conseil.

Inscription pour le 15 août 2023 au plus tard.

L'inscription se fait par voie électronique sur le site du ministère de la Fonction publique ([www.govjobs.lu](http://www.govjobs.lu) ; « Examen-concours » ➔ « Enseignement » ➔ « Enseignement secondaire »).

Les informations détaillées concernant les formations et conditions requises pour chaque groupe de traitement se trouvent sur le site : [www.govjobs.lu](http://www.govjobs.lu)

Fonds Social Européen Plus : Appel à projets

Le FSE+ informe qu'un 2<sup>ème</sup> appel à projets dans le cadre de son nouveau programme 2021-2027 « Investir dans le futur » est en cours et que les projets peuvent être soumis jusqu'au 22 septembre 2023.

Les projets à soumettre devront répondre à une des thématiques suivantes :

- Axe 1 : *Emploi et compétences*
  - 1.1. Accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous ;
  - 1.2. Apprentissage tout au long de la vie et transitions professionnelles.
- Axe 2 : *Éducation et garantie pour l'enfance*
  - 2.1. Amélioration des systèmes d'éducation et de formation ;
  - 2.2. Systèmes d'éducation et de formation qualitatifs et inclusifs.
- Axe 3 : *Inclusion sociale*
  - 3.1. Inclusion active et employabilité.
- Axe 4 : *Promotion de l'Économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale*
  - 4.1. ESS et innovation sociale.
- Axe 5 : *Fonds pour une transition juste*
  - 5.1. Transition vers les objectifs de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat d'ici à 2050.

Une réunion d'information est organisée le 5 juillet 2023 et toutes les modalités pratiques sont disponibles sur le site web [www.fse.lu](http://www.fse.lu)

Nomination d'un avocat général luxembourgeois à la Cour de Justice de l'Union européenne

Appel à candidatures

Afin de lancer la procédure de nomination d'un avocat général luxembourgeois à la Cour de Justice de

l'Union européenne, le Gouvernement luxembourgeois est invité à présenter un(e) candidat(e) à la Conférence des Représentants des gouvernements des États membres.

Le présent appel aux candidat(e)s se base sur les articles 253 et 255 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (ci-après « TFUE ») et les recommandations du comité de l'article 255 TFUE.

Le mandat de l'avocat général à la Cour de Justice de l'Union européenne débutera le 7 octobre 2024 et durera 6 ans.

Les candidat(e)s devront être des personnalités offrant toutes garanties d'indépendance et qui réunissent les conditions requises pour l'exercice, au Luxembourg, des plus hautes fonctions juridictionnelles, ou qui sont des juristes-consultes possédant des compétences notoires conformément à l'article 253, alinéa 1<sup>er</sup>, TFUE.

Les candidat(e)s ne peuvent exercer aucune activité incompatible avec les exigences d'indépendance, d'impartialité et de disponibilité requises pour l'exercice à temps plein du mandat d'avocat général.

Les candidatures seront soumises à un comité de sélection national qui convoquera les candidat(e)s remplissant les conditions requises à un entretien, lors duquel seront examinées non seulement leurs qualifications et leur expérience ainsi que leurs compétences juridiques, mais également leur aptitude à exercer la fonction juridictionnelle au sein d'un organe collégial, en ce compris leur capacité de gestion. Les entretiens auront lieu au Ministère de la Justice à Luxembourg, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 27 octobre 2023.

Le nom du/de la candidat(e) sélectionné(e) sera soumis au comité de l'article 255 qui donne un avis sur l'adéquation du/de la candidat(e) à l'exercice des fonctions d'avocat général de la Cour de Justice de l'Union européenne avant que les gouvernements des États membres ne procèdent aux nominations conformément à l'article 253 TFUE.

Le comité est composé de sept personnalités choisies notamment parmi des membres des juridictions nationales suprêmes et des juristes possédant des compétences notoires.

Les candidat(e)s doivent indiquer dans leur candidature pourquoi, selon leur propre appréciation, ils sont aptes à cette fonction.

La lettre de motivation et le CV sont à adresser au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2023 par lettre recommandée au Ministère de la Justice 13, rue Erasme L-1468 Luxembourg.

Les candidats doivent utiliser le modèle de CV publié sur le site internet du ministère de la Justice, soit en langue française, soit en langue anglaise :

<https://mj.gouvernement.lu/fr/support/appel-a-candidatures-cjue-2023.html>

Un accusé de réception sera adressé aux candidat(e)s, ainsi que le cas échéant une convocation à un entretien de sélection.

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Avis de marché

**Procédure** : européenne ouverte  
**Type de marché** : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :

Date : 27.07.2023

Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

**Intitulé attribué au marché** : Travaux de construction modulaire en bois à exécuter dans l'intérêt du réaménagement du Centre Ulysse à Luxembourg – nouveau concept « housing first ».

Description succincte du marché :

- Modules d'habitation complets en bois massif à intégrer dans le bâtiment existant et prêts à être occupés, comprenant 1 kitchenette, 1 bloc sanitaire, le mobilier intégré, les revêtements finis (sols, murs, plafonds), les installations techniques (chauffage / ventilation / sanitaire / électricité).
  - Taille des modules : 3 x 7 m : 29 modules.
- Construction d'espaces d'habitation avec éléments préfabriqués en bois massif prêts à être occupés comprenant 1 kitchenette, 1 bloc sanitaire, le mobilier intégré, les revêtements finis (sols, murs, plafonds), les installations techniques (chauffage / ventilation / sanitaire / électricité).
  - Taille des pièces à construire : 5 x 6 m : 3 pièces.
- Construction d'espaces communs avec éléments préfabriqués en bois massif prêts à être occupés comprenant les revêtements finis (sols, murs, plafonds) et les installations techniques (chauffage / ventilation / sanitaire / électricité).
  - Taille des pièces à construire : 4 x 6 m : 5 pièces.

La durée des travaux est de 140 jours ouvrables, à débiter au quatrième trimestre 2023.

Les travaux sont adjugés à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics ([www.pmp.lu](http://www.pmp.lu)).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

*Conditions de participation* : Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :

26.06.2023

La version intégrale de l'avis n° 2301322 peut être consultée sur [www.marches-publics.lu](http://www.marches-publics.lu)

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

**Procédure** : européenne ouverte  
**Type de marché** : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :

Date : 30.08.2023

Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

**Intitulé attribué au marché** : Travaux d'installations électriques à exécuter dans l'intérêt de la mise en sécurité du Musée national d'histoire

naturelle à Luxembourg.

Description succincte du marché :

- Tableaux de distribution basse tension : 13 pces ;
  - Câbles : env. 5 000 m ;
  - Luminaires (intérieures et extérieures) : env. 215 pces ;
  - 1 centrale d'éclairage de secours à batteries centralisée avec env. 160 luminaires de secours ;
  - 1 installation d'alarme incendie avec env. 90 détecteurs ;
  - 3 systèmes de désenfumages ;
  - 1 système de parafoudre (Classe III).
- La durée des travaux est de 100 jours ouvrables, à débiter au 2<sup>e</sup> semestre 2023.
- Les travaux sont adjugés à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics ([www.pmp.lu](http://www.pmp.lu)).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

*Conditions de participation* : Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :

29.06.2023

La version intégrale de l'avis n° 2301385 peut être consultée sur [www.marches-publics.lu](http://www.marches-publics.lu)

Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a.

Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a.

Avis de marché

**Procédure** : ouverte  
**Type de marché** : Travaux

Ouverture le 28.07.2023 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :

SNHBM 2B, rue Kalchesbruck L-1852 Luxembourg.

Intitulé :

Lot revêtement de sol.

Description :

L'exécution des travaux de revêtement de sol de 2 immeubles résidentiels à Olm.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :

Le bordereau de soumission est téléchargeable sur le portail des marchés publics.

Réception des offres :

Le jour de l'ouverture avant 10.00 heures  
**Date de publication de l'avis 2301418 sur [www.marches-publics.lu](http://www.marches-publics.lu) :** 29.06.2023

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

**Procédure** : européenne ouverte  
**Type de marché** : Services

Modalités d'ouverture des offres :

Date : 29.08.2023

Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :

Mission d'assistance technique à exécuter dans l'intérêt des infrastructures d'accueil pour enfants et jeunes à Pétange.

Description succincte du marché :

*Mission d'assistance technique pendant la phase chantier* :

- Mise à disposition d'un responsable, d'un assistant et d'un assistant en génie technique.

La durée de la mission est de 39 mois, à débiter fin 2023.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics ([www.pmp.lu](http://www.pmp.lu)).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

*Conditions de participation* : Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :

29.06.2023

La version intégrale de l'avis n° 2301382 peut être consultée sur [www.marches-publics.lu](http://www.marches-publics.lu)

Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a.

Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a.

Avis de marché

**Procédure** : ouverte  
**Type de marché** : Travaux

Ouverture le 25.07.2023 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture:

SNHBM 2B, rue Kalchesbruck L-1852 Luxembourg.

Intitulé

Lot désamiantage.

Description

L'exécution des travaux de désamiantage de 4 immeubles résidentiels à Diekirch.

Modalités visite des lieux/réunion d'information

: La visite des lieux est fortement recommandée et aura lieu le 13.07.2023 à 9.00 heures.

Conditions d'obtention du dossier de soumission

: Le bordereau de soumission est téléchargeable sur le Portail des marchés publics.

Réception des offres

: Le jour de l'ouverture avant 10.00 heures.

**Date de publication de l'avis 2301395 sur [www.marches-publics.lu](http://www.marches-publics.lu) :** 27.06.2023

Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaire du Nord (SIDEN)

Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaire du Nord (SIDEN)

Avis de marché

**Procédure** : ouverte  
**Type de marché** : Travaux

Ouverture le 30.08.2023 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :

L'ouverture de la soumission aura lieu dans la salle des soumissions affichée à la réception du bâtiment administratif du SIDEN, à Blesbruck, L-9359 Bettendorf.

Intitulé :

Assainissement de la commune de Consdorf.

Description :

- U1620-15 Construction d'une station de pompage avec réseau local à Wolpert ;
- Travaux de génie civil (lot 1) et d'équipements électromécaniques (lot 2).

Lot 1 :

*Intitulé* : Lot 1: Génie civil  
– Description succincte :

- Travaux de génie civil

Lot 2 :

*Intitulé* : Lot 2 : Équipements électromécaniques  
– Description succincte :

- Travaux d'équipements électromécaniques.

Conditions de participation :

- Effectif minimum en personnel de l'opérateur économique occupé dans le métier concerné : 80 personnes (LOT 1) ;
- Nombre minimal des références pour des ouvrages analogues et de même nature: 3 références (LOT 1 et LOT 2) ;
- Chiffre d'affaires annuel minimum dans le métier concerné : 400 000 euros (LOT 2).

Modalités visite des lieux/réunion d'information :

La visite des lieux est laissée à l'appréciation du soumissionnaire.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :

Sous peine de nullité, les documents de soumission sont à télécharger sur le Portail des marchés publics ([www.pmp.lu](http://www.pmp.lu)).

Réception des offres :

Les offres sont à remettre à l'adresse et dans la salle prévue pour l'ouverture de la soumission ou à déposer sur le Portail des marchés publics ([www.pmp.lu](http://www.pmp.lu)) conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les dates et heures fixées pour l'ouverture. Les offres sous forme papier doivent porter l'inscription « Soumission pour... ».

Informations complémentaires :

Il s'agit d'une adjudication par lots séparés.

Le début des travaux pour le lot 1 est prévu pour janvier 2024 et le délai d'exécution est de 350 jours ouvrables.

Le début des travaux pour le lot 2 est prévu pour février 2024 et le délai d'exécution est de 125 jours ouvrables.

**Date de publication de l'avis 2301416 sur [www.marches-publics.lu](http://www.marches-publics.lu) :** 29.06.2023

Le bureau du SIDEN et le collège des bourmestre et échevins de la commune de Consdorf

# Abbau der Zukunft

Martin Ebner

**Das Zeppelin-Museum in Friedrichshafen macht auf die beginnende Plünderung von Tiefsee und Weltall aufmerksam**

Auf eine Faustregel ist Verlass: Je wichtiger ein Thema, je größer und langwieriger seine Auswirkungen – desto weniger schert sich die Menschheit darum. In diesem Juli könnte die UN-Meeresbodenbehörde (Isa) die ersten „provisorischen“ Genehmigungen für Tiefsee-Bergbau in internationalen Gewässern erteilen. Firmen wie TMC aus Kanada, Loke aus Norwegen oder DEME aus Belgien scharren in den Startlöchern. Sonst nimmt kaum jemand davon Notiz, wo Kobalt, Lithium und andere Zutaten für Digitalisierung und Energiewende herkommen sollen. Bislang stören sich nur vereinzelte Kampagnen von Greenpeace und WWF daran, dass das Umpflügen von wemöglich der Hälfte aller Meeresböden droht, grob geschätzt einem Drittel der Erdoberfläche.

Unsere Welt werde immer grüner, nachhaltig und entmaterialisiert, verspricht die Werbung. In Wirklichkeit wird es wohl weiterhin auf Raubbau und Ausbeutung hinauslaufen. Das lässt das deutsche Kulturprojekt *Mining. Abbau der Zukunft* vermuten: Die Völklinger Hütte und sechs weitere Museen, das Staatstheater Kassel und drei Universitäten befassen sich mit dem Kampf um Ressourcen und seinen Folgen für Mensch und Umwelt. Das Stuttgarter Fraunhofer-Institut IAO baut dazu eine digitale Plattform auf, die dann über mehrere Jahre einen „differenzierten und kritischen Blick“ auf die Gewinnung von Rohstoffen erlauben soll.

Eröffnet wurde der Veranstaltungsreigen im Mai in Friedrichshafen am Bodensee: Das Zeppelin-Museum für innovative Technik und Kunst zeigt *Into the deep*. Diese Ausstellung zu den *Minen der Zukunft* präsentiert Videos, Installationen und andere Stellungnahmen von sechs Künstlern zum gerade beginnenden Tiefsee-Bergbau und zum noch sehr utopischen Space-Mining auf Asteroiden oder dem Mond.

Zur Einstimmung geht es allerdings erst einmal in die Vergangenheit. Mit Teilen von Luftschiffen, einem Leichtbau-Auto von 1925 und anderen Exponaten aus der Sammlung des Zeppelin-Museums wird die Geschichte des Materials Aluminium behandelt: Um aus Bauxit das „Metall des Fliegens“ zu gewinnen, werden riesige Energiemengen verbraucht; pro Tonne Aluminium fallen rund 1,5 Tonnen giftiger Rotschlamm an. Immerhin lässt sich der wertvolle, oft sinnlos vergeudete Rohstoff gut recyceln: Schätzungsweise drei Viertel des seit 1880 produzierten Aluminiums sind heute noch im Umlauf.

Im Abschnitt zum Meeresboden-Bergbau kombiniert die Künstlerin Kristina Öllek in ihrer Videoinstallation *Nautilus New Era* Werbefilme eines – bereits wieder insolventen – Explorationsunternehmens mit Dokumentationen zur Zerstörung des fragilen Ökosystems unter Wasser. Der Fotograf und Filmemacher Armin Linke hat für seine Installation *Pros-*

*Für den Abbau von Seltenen Erden im Weltall muss nicht unbedingt schweres Gerät verfrachtet werden*

*pecting Ocean* nicht nur die Internationale Konferenz zur Zukunft der Ozeane in New York besucht und Mitarbeiter der Internationalen Meeresbodenbehörde in Jamaika befragt. Er lässt auch Fischer aus Papua-Neuguinea zu Wort kommen, die keine „Versuchskaninchen“ für unerprobte Risikotechnologien sein wollen.

Die Installation *Mining the Skies* von Bethany Rigby klärt darüber auf, dass für den Abbau von Seltenen Erden im Weltall nicht unbedingt schweres Gerät verfrachtet werden muss: Bereits heute werden auf der Erde 20 Prozent des Kupfers durch mikrobielle Erzlaugung gewonnen, also mit Bakterien. Nicht wirklich übersichtlich ist die riesige Wandkarte *Astropolitique* von Léonore Bonaccini und Xavier Fourt, die „verborgene Realitäten des kapitalistischen Systems und koloniale Logik“ sichtbar machen wollen. Von der Luxemburger Initiative SpaceResources.lu scheint das Pariser Künstlerduo jedenfalls nicht viel zu halten: Sie haben daneben einen Dinosaurier mit Bagger-Kopf abgebildet.

Die Videoarbeit *From Mars to Venus* hat der Künstler Ignacio Acosta eigens für Friedrichshafen gefertigt. Dass die Aufnahmen von verwüsteten Landschaften in Schweden und Chile „indigenen Widerstand“ beleuchten sollen, erschließt sich leider nur aus den Begleittexten. Informativer ist das „Nachhaltigkeitslabor“, in dem Ausstellungsbesucher ausrechnen können, was sie selbst so alles verbrauchen. Ein einziger kleiner Staubsaugerroboter zum Beispiel enthält neun „kritische Rohstoffe“. Wo die alle herkommen, wollen wir lieber gar nicht so genau wissen. ●

*Into the deep. Minen der Zukunft* ist noch bis 5. November in Friedrichshafen zu sehen. Bei Anreise mit öffentlichen Verkehrsmitteln, dem Fahrrad oder zu Fuß kostet der Eintritt in diese „klimaneutrale“ Ausstellung 10 Prozent weniger. [zeppelin-museum.de](http://zeppelin-museum.de)



Erze von Asteroiden?  
(Mineralproben aus der Installation *Mining the Skies* von Bethany Rigby)

**The Alchemist**  
Selected works  
by Arthur Unger  
28.04.2023 – 15.10.2023

Archaeology History Art  
**National musée**  
um Föschmaart

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture  
cargolux

[www.nationalmusee.lu](http://www.nationalmusee.lu)

# Metz is the Future

Loïc Millot

« La forme d’une ville change plus vite, hélas, que le cœur des mortels », déplorait Baudelaire, le poète de la modernité. Celles et ceux qui résident dans une même ville depuis longtemps ont le privilège d’en devenir les historiens attentifs. Ainsi Metz passait encore il y a une quinzaine d’années pour être une belle endormie. La longue tradition militaire dont héritait cette ville de garnison ne l’aidait pas à redorer son blason ; tout comme la valorisation principale de son patrimoine franco-allemand lui conférait une image rigide, figée dans un autre temps. Un immobilisme qui traduisait en fait une crise démocratique, puisque Metz n’avait connu aucune alternance politique depuis plus… d’un siècle et demi. C’était l’époque, pas si lointaine que ça, des indéboulonnables mandarins aux règnes longs. Jean-Marie Rausch resta 35 années à la mairie de Metz, jusqu’en 2008, année où Dominique Gros le battait et devenait le premier maire socialiste de Metz depuis l’instauration du suffrage universel masculin en 1848 !

La municipalité de gauche allait bénéficier de toutes les initiatives précédemment engagées, et non des moindres : l’aménagement d’une ligne TGV en 2007, rapprochant considérablement Metz de Paris, ou l’inauguration en 2010 du Centre Pompidou-Metz par Nicolas Sarkozy. Jusque-là modeste musée à ciel ouvert, voilà Metz propulsée à grand train sur la carte européenne de l’art contemporain. Tous ces grands travaux émergeaient paradoxalement en marge de l’hypercentre, dans le quartier de la gare, dit aussi « impérial » car celui-ci fut construit durant l’annexion allemande. Occupé il y a peu par des antiquaires (il en reste encore deux

en activité), le quartier de la gare est aujourd’hui l’épicentre d’un renouveau à la fois culturel, commercial et urbanistique. De part et d’autre de la gare coexistent patrimoine et modernité, style impérial et constructions plus audacieuses tournées vers le 21<sup>e</sup> siècle : un centre commercial et des logements suspendus sont sortis de terre et voisinent le Centre Pompidou-Metz. Y figure même le dernier projet d’hôtel de luxe conçu par Philippe Starck, la Maison Heler, un building de verre coiffé d’une demeure inspirée de la villa Salomon située avenue Foch. De quoi exciter le touriste.

De l’autre côté de la voie ferrée, moins de grandiloquence et de frénésie. Mais un nouvel art de vivre réunissant un public jeune et familial sous les arcades de la rue Gambetta, laquelle hébergeait il y a encore quelques années l’un des derniers cinémas porno du coin. À côté de la traditionnelle brasserie des Arts et métiers, de nouvelles façons de se restaurer ont fait leur apparition dans le respect des saisons et des producteurs de la région. Tous ont en commun de proposer, dans des décors inventifs et cosy, des mets de qualité et gourmands à des prix accessibles. Le premier auquel on doit ce renouveau est un coffee shop indépendant, le Fox, fondé il y a cinq ans par deux jeunes trentenaires, Florian et Alexis. Dans un cadre vintage de brocante, on y déguste, tous les jours de la semaine, des cafés et des pâtisseries, mais aussi des bagels originaux au déjeuner. Fort de ce succès, les deux compères viennent d’ouvrir dans la même rue, le Zine, un bar industriel niché dans l’ancien atelier d’un vitrailliste où l’on trouve une formule café et pancake pour… un petit euro.

Dans cet élan, d’autres initiatives ont fleuri. Ainsi des Jardins suspendus, qui, outre ses kombuchas délicieux à siroter en terrasse, met en appétit avec ses burgers vegan ou son ramen au curry, tout comme Ô Petit Japon renouvelle la cuisine japonaise au contact d’accords français. Dernière devanture ayant trouvé refuge rue Gambetta : Tête d’affiche, une boutique unique dans la région basée sur l’illustration et l’encadrement. Sa

gérante, Elvine Marsch, qui a rejoint Metz après sept années passées à Shanghai, ne cache pas son enthousiasme devant cette vitalité retrouvée : « Metz est une ville d’histoire, qui regorge de symboles mythiques tels que le Graouly, la magnifique cathédrale Saint-Etienne, le poétique Temple neuf, la plus belle gare de France… C’est naturellement qu’elle attire les artistes locaux pour leurs créations. Si les Messins sont convain-

cus que leur ville est un trésor, aujourd’hui ils clament haut et fort qu’elle est pleinement tournée vers l’avenir. » À côté des créations des Luxembourgeoises Lisa Junius et Ana Gamann, on y découvre des posters affirmant avec fierté le fait d’appartenir à la capitale mosellane. *Metz is the Future*, peut-on lire sur l’un d’eux qui arbore, en visuel, le Temple neuf ou la porte japonaise qui domine le port de plaisance de la ville. ●



Les graphistes locaux affirment leur amour pour leur ville

## Stil

### LE PRODUIT



#### Mielusina

On ne compte plus les initiatives d’entreprises ou d’institutions pour fabriquer leur propre miel. On trouve des ruches un peu partout, y compris à l’aéroport du Findel, sur les toits des tours de bureaux du Kirchberg, chez Post à la Cloche d’Or et le long des berges de l’Alzette. La Fédération des Apiculteurs a installé

plusieurs ruches dans les jardins de la Ville de Luxembourg, à proximité immédiate du site de l’Abbaye de Neumünster. Les abeilles y trouvent un environnement idéal, préservé des pesticides, de la monoculture et de la tourmente urbaine. Dix ruches – dont une utilisée par le Musée national d’histoire naturelle à des fins pédagogiques – ont été installées, chacune abritant entre 15 000 et 60 000 abeilles ouvrières, selon la saison. Deux fois par an, l’apiculteur Georges Gidt récolte le nectar, environ vingt kilos de miel par récolte. Baptisé Mielusina, le miel est préparé de manière artisanale. Sur les étiquettes, on retrouve une Mélusine mi-sirène mi-abeille, une illustration réalisée par l’artiste luxembourgeois Will Lofy (décédé en 2021) qui vivait

tout près. Une liqueur de miel à l’alcool de pomme est également proposée au public. Le tout est en vente au shop à l’accueil de Neimënster. [fc](#)

### L’ENDROIT

#### Girotondo

« *Giro tondo / Casca il mondo / Casca la terra / Tutti giù per terra.* » Cette comptine est connue de tous les enfants italiens qui la chantent en se tenant par la main en cercle, avant de se laisser tomber aux derniers mots. C’est le nom choisi par une pizzeria nichée dans la rue des Bains, au pied du peu avenant Forum Royal. La déco est bien dans l’air du temps : des murs

bleu canard et vert, des petits sièges en velours, des luminaires modernes… Les spécialités tournent autour des pizzas : des rouges et des blanches (sans sauce tomate), des végétariennes (comme la Gino, en photo), des avec de la viande ou du poisson, des sans gluten, mais aussi des *pucce*, qui ressemblent à des gros sandwiches. Les recettes classiques (diavola, thon, quatre fromages, ou capricciosa, entre 16 et 20 euros) côtoient des spécialités de la maison comme



la Matera (mozzarella fiordilatte, crème d’artichaut, saucisson des Pouilles, tomates jaunes et rouges, à 23,5 euros, quand même). On est dans le registre des pizzas de type napolitain, avec des gros trottoirs bien gonflés. Des antipasti, des plats (dont les braciola al sugo, roulade de veau, une spécialité des Pouilles) et une appétissante vitrine de desserts complète cette belle offre. [fc](#)

### L’OBJET

#### Bëssen Wëssen

C’est un jeu de 52 cartes, mais ici, pas de cœur ni de valet. Si vous jouez au premier niveau, on vous montrera le dessin d’un aliment et vous devrez trouver son nom.



Au niveau deux, on essaiera de vous le faire deviner sans utiliser les mots « farine » et « plat », au niveau trois, vous devrez nommer tous les ingrédients qui composent ce plat… Il s’agit de la carte « kniddelen » du jeu Bëssen Wëssen. Imaginé par neuf élèves du Lycée Aline Mayrisch dans le cadre des mini-entreprises, ce jeu de cartes se veut éducatif, inclusif et interactif. Les jeunes, âgés de 17 à 18 ans, ont dessiné de façon assez simple (la collaboration avec un élève de section artistique aurait été une plus-value) une série de personnages, spécialités culinaires, lieux et bâtiments emblématiques du Luxembourg. Ils ont ajouté les mots « tabous » et les questions qui permettent de complexifier l’affaire. Avec l’image du tram, la question est « quels étaient les noms

des deux locomotives les plus célèbres en 1908 ». Les réponses sont détaillées à l’arrière et permettent d’en apprendre plus. Le jeu existe en deux versions: français/luxembourgeois et anglais/luxembourgeois, le but étant d’apprendre la langue du pays en même temps. Ayant été élus mini-entreprise de l’année, les jeunes représenteront le Luxembourg à la compétition internationale qui se déroulera à Istanbul du 11 au 14 juillet. [fc](#)

